



FREE2
MOVE

PSA
GROUPE

BANQUE PSA FINANCE

RÉSULTATS ANNUELS 2018

"LIFETIME MOBILITY FINANCE & SERVICES PROVIDER"

03



Le message du
Directeur Général

04

Gouvernance



PSA
GROUPE

BANQUE PSA FINANCE

05 Faits marquants

Vente en ligne

Digital

Mobilité

Assurances

Opel Vauxhall Finance

Mexique

06

Dates clés



07

Chiffres clés

11

Stratégie &
vision

10

Implantations
& partenariats

12

Organigrammes

14



27

Analyse des
résultats financiers

61

Comptes consolidés
au 31 décembre 2018

Analyse de l'activité
de Banque PSA
Finance



118

Rapport des CACs
sur les comptes consolidés

123

Déclaration de la personne
responsable du rapport annuel

SOMMAIRE DU RAPPORT DE GESTION

1.1	Le message de Rémy Bayle	3
1.2	Gouvernance de BPF	4
1.3	Faits marquants	5
1.4	Dates clés	6
1.5	Chiffres clés	7
1.6	Implantations & Partenariats	10
1.7	Stratégie & Vision	11
1.8	Organigrammes	12
1.9	Analyse de l'activité de Banque PSA Finance	14
1.9.1	Les ventes de véhicules Peugeot, Citroën, DS, Opel et Vauxhall	14
1.9.2	Activité de financement et d'épargne vers la clientèle finale pour Peugeot Citroën DS Finance (PCDF) et Opel Vauxhall Finance (OVF)	16
1.9.3	Activité de financement corporate réseau	23
1.9.4	Activité d'assurance et de services	24
1.9.5	Autres informations	25
1.9.6	Perspectives	26
1.10	Analyse des résultats financiers	27
1.10.1	Produit Net Bancaire	28
1.10.2	Charges générales d'exploitation et assimilées	28
1.10.3	Coût du risque	29
1.10.4	Résultat d'exploitation	29
1.10.5	Résultat net consolidé	29

1.11 Situation Financière	30
1.11.1 Bilan	30
1.11.2 Encours de crédit	31
1.11.3 Dépréciations des encours de crédit	32
1.11.4 Politique de refinancement	33
1.11.5 Sécurité de liquidité	34
1.11.6 Notations de crédits	34
1.12 Fonds propres, Risques et Pilier 3	35
1.12.1 Gestion du capital	35
1.12.2 Synthèse sur les actifs grevés	38
1.12.3 Facteurs de risque et gestion des risques	39
1.13 Contrôle interne	50
1.13.1 Le dispositif de contrôle permanent	50
1.13.2 Le dispositif de contrôle périodique	51
1.13.3 La surveillance du dispositif par les organes délibérant et exécutif	52
1.13.4 La base organisationnelle du contrôle interne de la Banque	52
1.14 Actionnariat	53
1.14.1 Capital	53
1.14.2 Conventions intra-Groupe	53
1.14.3 Proposition d'affectation du résultat lors de l'AGO du 26 avril 2019	53
1.14.4 Information sur les organes de direction générale et d'administration	54

1.1. Le message de Rémy Bayle

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE BANQUE PSA FINANCE

Animés par des valeurs fortes comme l'exigence, l'audace, l'agilité, le Groupe PSA et Banque PSA Finance évoluent dans un secteur en pleine mutation, porteur d'évolutions passionnantes pour l'industrie automobile et la société dans son ensemble.

La transformation de l'industrie automobile est une réalité permanente : l'émergence de nouvelles technologies est sans précédent, la voiture devient électrique, connectée et autonome, son usage change, les services embarqués et les services de mobilité se multiplient.

Cette année encore, BPF a poursuivi son adaptation pour transformer ces nouveaux comportements en opportunités, en proposant par exemple de nouvelles solutions de mobilité, ainsi que des solutions de « e-paiement » à tous les clients présents et futurs du Groupe PSA.

Les résultats du Groupe PSA ont atteint cette année des niveaux records en Europe. PSA est désormais solidement installé sur la 2ème marche du podium en termes d'immatriculations en Europe, grâce à l'acquisition d'Opel Vauxhall réalisée en 2017. Dans ce contexte Banque PSA Finance se développe pour assurer sa mission de fournisseur de services de mobilité du Groupe PSA.

2018 est une nouvelle année de performances au meilleur niveau pour BPF, avec 31,1% des ventes de véhicules neufs des marques Peugeot, Citroën et DS financées par BPF, en progression de 0,7 point par rapport à 2017 et 22% des ventes de véhicules neufs des marques Opel et Vauxhall financées par BPF, sur un périmètre BPF total qui couvre 82% des ventes de véhicules neufs PSA. Au total, ont été distribués 1 074 800 contrats de financement de véhicules neufs et d'occasion, enregistrant une progression de 2,3% comparé à 2017 pour les marques Peugeot Citroën et DS. S'ajoute également une croissance de 3,2% de l'activité Assurances et Services sur le périmètre des marques Peugeot Citroën et DS, avec un volume total toutes marques PSA de 1 941 600 contrats souscrits.

Avec un business modèle unique basé sur le partenariat, Banque PSA Finance compte maintenant 4 années de partenariat avec Santander Consumer Finance, une coopération performante et efficace qui permet d'assurer un financement au meilleur niveau du marché et depuis plus d'un an maintenant, le partenariat avec BNP Paribas Personal Finance est déjà un succès sur le périmètre Opel Vauxhall.

Banque PSA Finance s'est inscrit concrètement dans la stratégie digitale du Groupe PSA en multipliant des offres de mobilités au service des clients. Après avoir développé la « e-signature » dans plusieurs pays d'Europe, BPF a mis en place à l'occasion du Mondial de Paris la vente en ligne avec le financement d'éditions limitées et a lancé de nouvelles solutions d'assurances, permettant d'accompagner le Groupe et ses Marques en suivant les dernières avancées du marché.

Au vu de l'évolution de la mobilité, des modes d'utilisation des véhicules ou encore des réglementations nombreuses et nouvelles, on peut prévoir que le marché automobile et l'activité bancaire vont continuer à être soumis à des éléments disruptifs qui feront évoluer rapidement nos métiers.



Dans cet environnement en perpétuel changement, l'agilité développée par BPF en matière de mobilité, de facilités de paiement et d'assurances, nous permet de capter les besoins et proposer un large panel de solutions. Notre force réside dans notre capacité à savoir vendre en « one-stop-shop », que ce soit sur le point de vente, les canaux phygitaux ou les ventes en ligne.

Ainsi, BPF repense constamment ses parcours clients et investit dans la digitalisation : simulation de financement, comparatifs TCO, pré analyse et validation des dossiers, signature en ligne, espaces web personnels sont autant d'axes d'améliorations proposés. Et bien entendu, face aux évolutions technologiques et écologiques, BPF s'organise d'ores et déjà pour appuyer le Groupe PSA et ses Marques pour faire évoluer le mix des ventes vers les LEV*(Low Emission Vehicle) et voit cela comme une opportunité supplémentaire.

Je suis confiant dans nos capacités à faire face à ces nouveaux comportements. Soyons innovants en utilisant tous les potentiels offerts par la digitalisation et par le professionnalisme de nos équipes. Soyons le moteur de notre propre avenir et continuons à nous concentrer sur l'exécution de notre stratégie pour rester à l'avant-garde de notre métier.

RÉMY BAYLE
DIRECTEUR GÉNÉRAL



1.2. GOUVERNANCE DE BPF

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

OLIVIER BOURGES

Administrateur
Directeur Général

RÉMY BAYLE

Administrateur
CARLOS TAVARES

Administrateur
Président du Comité d'Audit &
des Risques

MICHEL PHILIPPIN

Administrateur
Membre du Comité d'Audit &
des Risques

LAURENT GARIN

PEUGEOTS.A.

Administrateur
Représentant permanent
Membre du Comité d'Audit &
des Risques

PHILIPPE de ROVIRA

AUTOMOBILES PEUGEOT

Administrateur
Représentant permanent
JEAN-PHILIPPE IMPARATO

DIRECTION GENERALE

Administrateur
Directeur Général

RÉMY BAYLE

Directeur Général Délégué
ARNAUD de LAMOTHE

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Commissaires aux comptes
titulaires

ERNST & YOUNG AUDIT
MAZARS

Commissaires aux
comptes suppléants
PICARLE & ASSOCIES
GUILLAUME POTEL

Situation au 31 décembre 2018

BANQUE PSA FINANCE

Société anonyme au capital de 199 619 936 euros. Siège social – 68, avenue Gabriel Péri - 92230 GENNEVILLIERS
RCS Nanterre 325 952 224 - Siret 325 952 224 00013 - Code APE 6419Z - Code interbancaire 13168N

www.banquepsafinance.com

Tél : +33 (1) 46 39 66 33

Immatriculée auprès du registre des intermédiaires en assurances (ORIAS) n°07 008 501, consultable sur www.orias.fr

1.3 FAITS MARQUANTS

VENTE EN LIGNE

FULL E-COMMERCE...

Parcours complet en ligne pour déjà 1 client sur 10 !



DIGITAL

E-SIGNATURE...

50%

des clients particuliers l'ont adoptée ! *

**périmètre France*

MOBILITE

65 %

des clients particuliers européens sont passés de la possession à l'usage (Crédit ballon, Location avec option d'achat et Location longue durée)

Des tests ont démarré pour aller de l'usage à la mobilité.



ASSURANCES

2 contrats d'assurance pour 1 financement *

Lancement de « Pay As You Drive » dans 3 pays.

**pour les marques Peugeot, Citroën et DS*

OPEL VAUXHALL FINANCE

Opel Vauxhall Finance élargit son périmètre d'activité en Espagne.



MEXIQUE

BPF Finance Mexico et Banco Santander Mexico ont annoncé cette année une alliance conjointe pour fournir des services financiers aux véhicules Peugeot au Mexique.

1.4. DATES CLÉS

La structure actuelle de BPF est le résultat du regroupement des activités de financement de Citroën lancées en **1919** et de celles de Peugeot lancées 10 ans plus tard. Les deux constructeurs ont très tôt intégré le financement à leur stratégie de développement, rendant accessible l'acquisition d'un véhicule au plus grand nombre.



1976.

PSA Finance Holding devient Banque PSA Finance (BPF), un établissement de crédit agréé par la Banque de France. Elle est désormais présente dans 18 pays.

BPF crée PSA Insurance, qui regroupe les expertises nécessaires à la croissance et à la bonne gestion de l'activité assurances et services.



2009.



2014.

BPF et le Groupe Santander signent un accord en Europe et au Brésil pour les marques Peugeot, Citroën et DS Automobiles.

Les Marques Opel et Vauxhall rejoignent le Groupe PSA, qui devient désormais le deuxième constructeur automobile européen. Avec l'acquisition des activités financières d'Opel Vauxhall, BPF renforce son business-model de Coopérations en créant une nouvelle organisation : Opel Vauxhall Finance, en coopération avec BNPP PF.



2017.

1.5. CHIFFRES CLÉS

18
PAYS



3600

COLLABORATEURS DANS LE MONDE



1 074 800

VÉHICULES FINANÇÉS

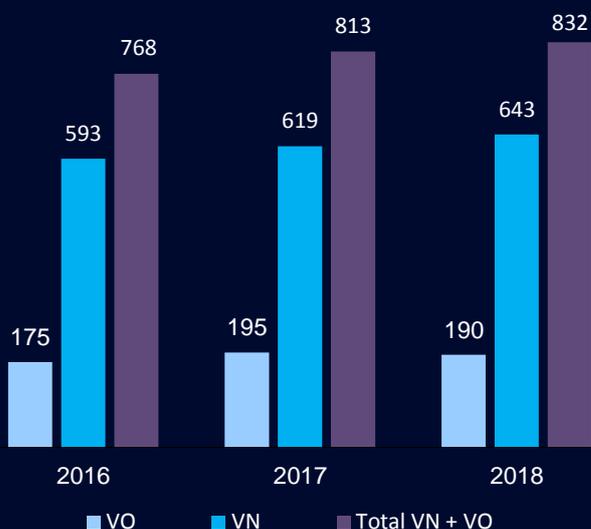


1 941 600

CONTRATS D'ASSURANCE ET DE SERVICES VENDUS

CHIFFRES CLES PEUGEOT CITROËN DS FINANCE (PCDF) (HORS CHINE)

Evolution du nombre de véhicules financés à la clientèle finale (en milliers de véhicules)



CHIFFRES CLES OPEL VAUXHALL FINANCE (OVF)

Evolution du nombre de véhicules financés à la clientèle finale (en milliers de véhicules)



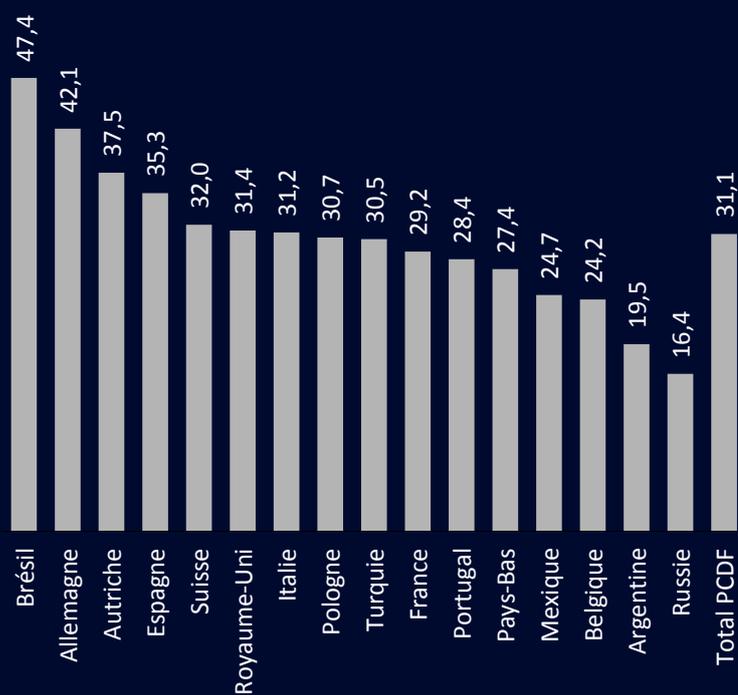
*EN 2017, SEULEMENT 2 MOIS D'ACTIVITÉ POUR OPEL VAUXHALL FINANCE

1.5. CHIFFRES CLÉS

CHIFFRES CLES PCDF (HORS CHINE)

Taux de pénétration par pays (en %) au 31.12.2018

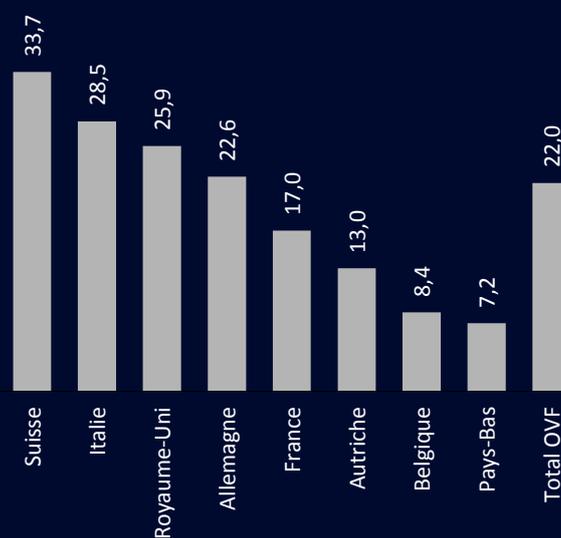
(Financements VN / immatriculations VN Peugeot, Citroën, DS)



CHIFFRES CLES OVF

Taux de pénétration par pays (en %) au 31.12.2018

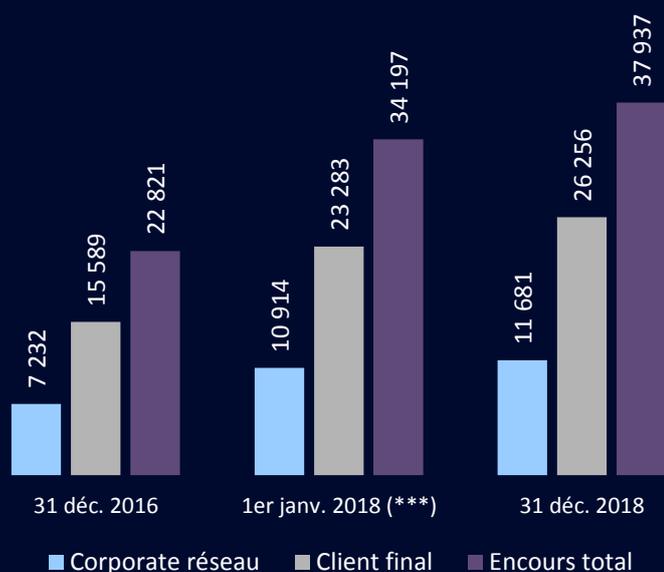
(Financements VN / immatriculations VN Opel, Vauxhall)



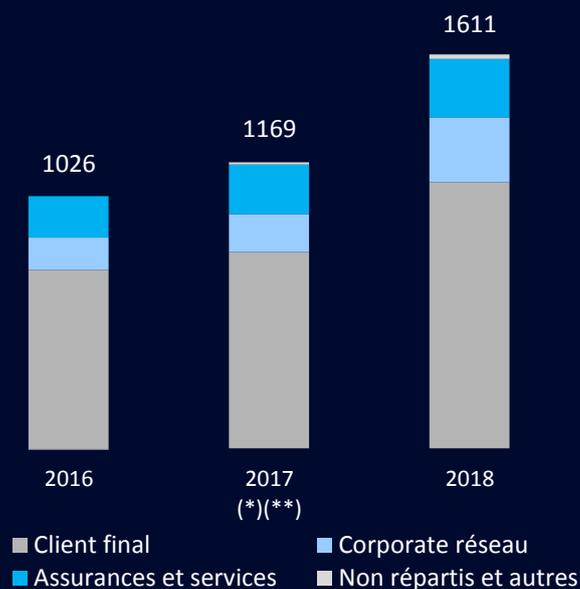
1.5. CHIFFRES CLÉS

CHIFFRES CLÉS TOTAL PCDF (HORS CHINE) + OVF

Evolution des encours par segment de clientèle, au format IFRS 8^(****) (en million d'euros)



Evolution du Produit Net Bancaire au format IFRS 8^(****) (en millions d'euros)



Résultat Opérationnel Courant, Pénétration VN, Coût du Risque, au format IFRS 8^(****)



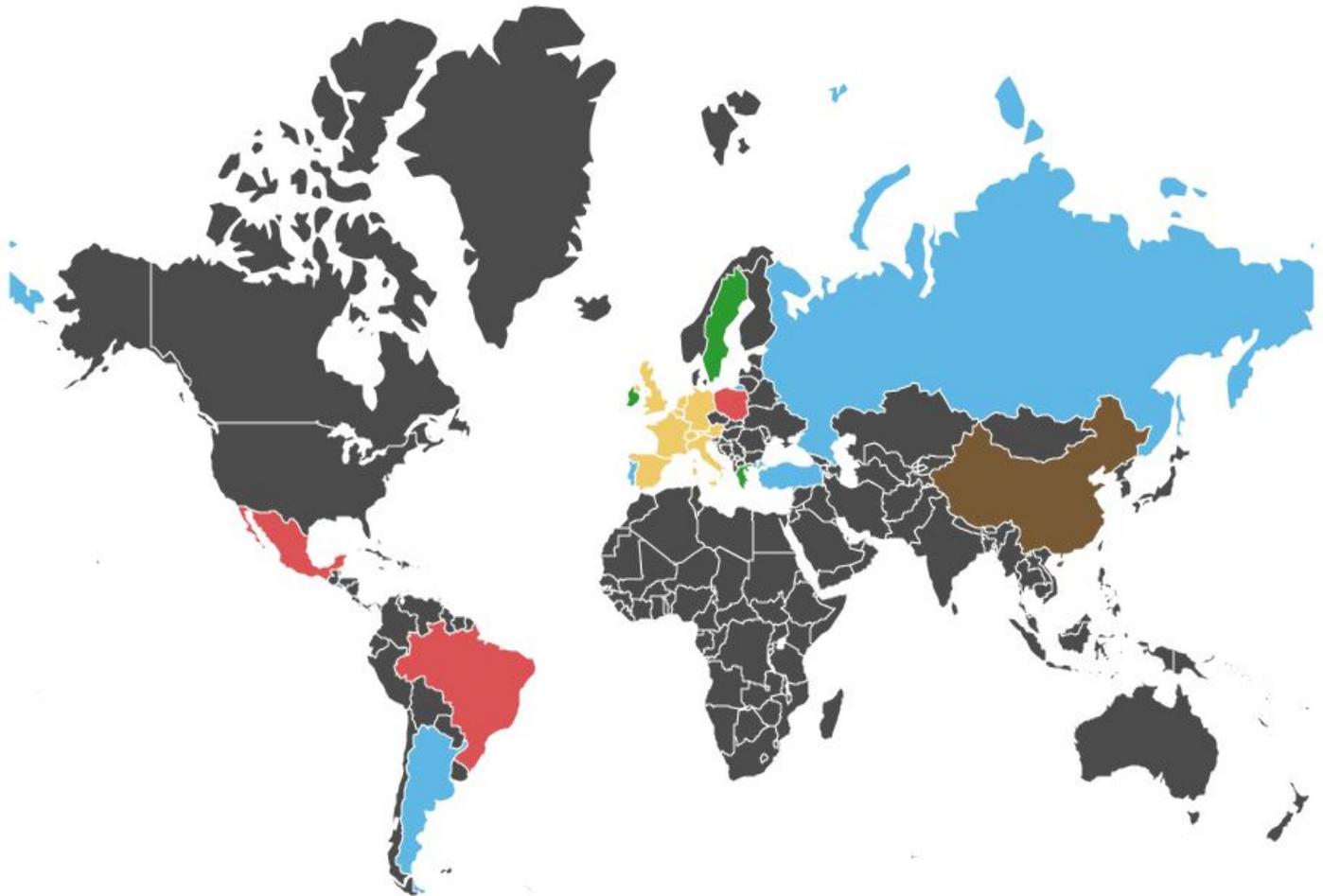
(*) En 2017, il y a seulement 2 mois d'activité pour Opel Vauxhall Finance.

(**) Le résultat de 2017 a été retraité de l'allocation définitive de l'écart de première consolidation Opel Vauxhall Finance (cf. Note 1 A., Note 3 et Note 27.2 des comptes consolidés).

(***) Situation au 1^{er} janvier 2018 après l'allocation définitive de l'écart de première consolidation OVF et le FTA ("First Time Application") de la norme IFRS 9 sur le bilan (cf. Note 1 A., Note 3 et Note 27.1 des comptes consolidés).

(****) Explication au sujet de la norme IFRS 8 dans le paragraphe 1.10 « Analyse des résultats financiers » du présent rapport.

1.6 IMPLANTATIONS & PARTENARIATS



Coopération avec :

- Autres partenaires pour accord commercial ou gestion sous-traitée
- BNPP PF & Santander
- Santander
- Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles et Dongfeng Motor Group
- BNP Paribas Personal Finance

BPF, PARTENAIRE DE RÉFÉRENCE

Présente dans 18 pays, Banque PSA Finance agit en partenaire de référence pour soutenir les ventes des Marques du Groupe PSA et de leur réseau commercial





1.7 STRATEGIE & VISION

La stratégie de Banque PSA Finance (BPF) est d'accompagner le Groupe PSA dans la mise en œuvre et le déploiement de ses plans stratégiques de croissance « Push to Pass » et « PACE ». Une stratégie qui repose sur 4 dimensions :

1. Un business model basé sur le partenariat

Depuis 2015, BPF a mis en place un business model de coopérations afin d'assurer un financement au meilleur prix. Un premier partenariat démarré en 2015 avec le Groupe Santander, dans 11 pays d'Europe et au Brésil au service des activités commerciales des Marques Peugeot, Citroën et DS Automobiles. Un second accord signé en 2017 pour l'acquisition des activités financières d'Opel Vauxhall en JV avec BNP Paribas, pour former Opel Vauxhall Finance (OVF). D'autres accords, capitalistiques ou de service, sont en place en Argentine, en Chine, au Mexique et en Russie.

2. Acteur de la mobilité et facilitateur de paiement

BPF accompagne le Groupe PSA pour qu'il devienne un acteur majeur mondial des nouvelles mobilités pour les consommateurs, en intégrant des solutions de services, d'assurances et de mobilité sur tous les projets et produits pour la clientèle B2B puis B2C. BPF propose des solutions d'e-paiement en s'appuyant sur un partenariat opérationnel avec des acteurs de premier plan afin de payer simplement et rapidement les services et produits commercialisés par le Groupe PSA.

3. Nouvelles frontières

BPF soutient sur le plan international la dynamique de développement du Groupe PSA, notamment vers les marchés émergents les plus dynamiques. BPF peut ainsi être présent sur de nouveaux marchés, en partenariat avec un acteur bancaire ou industriel local pour être rapidement opérationnel tout en limitant les coûts.

4. Transformation digitale

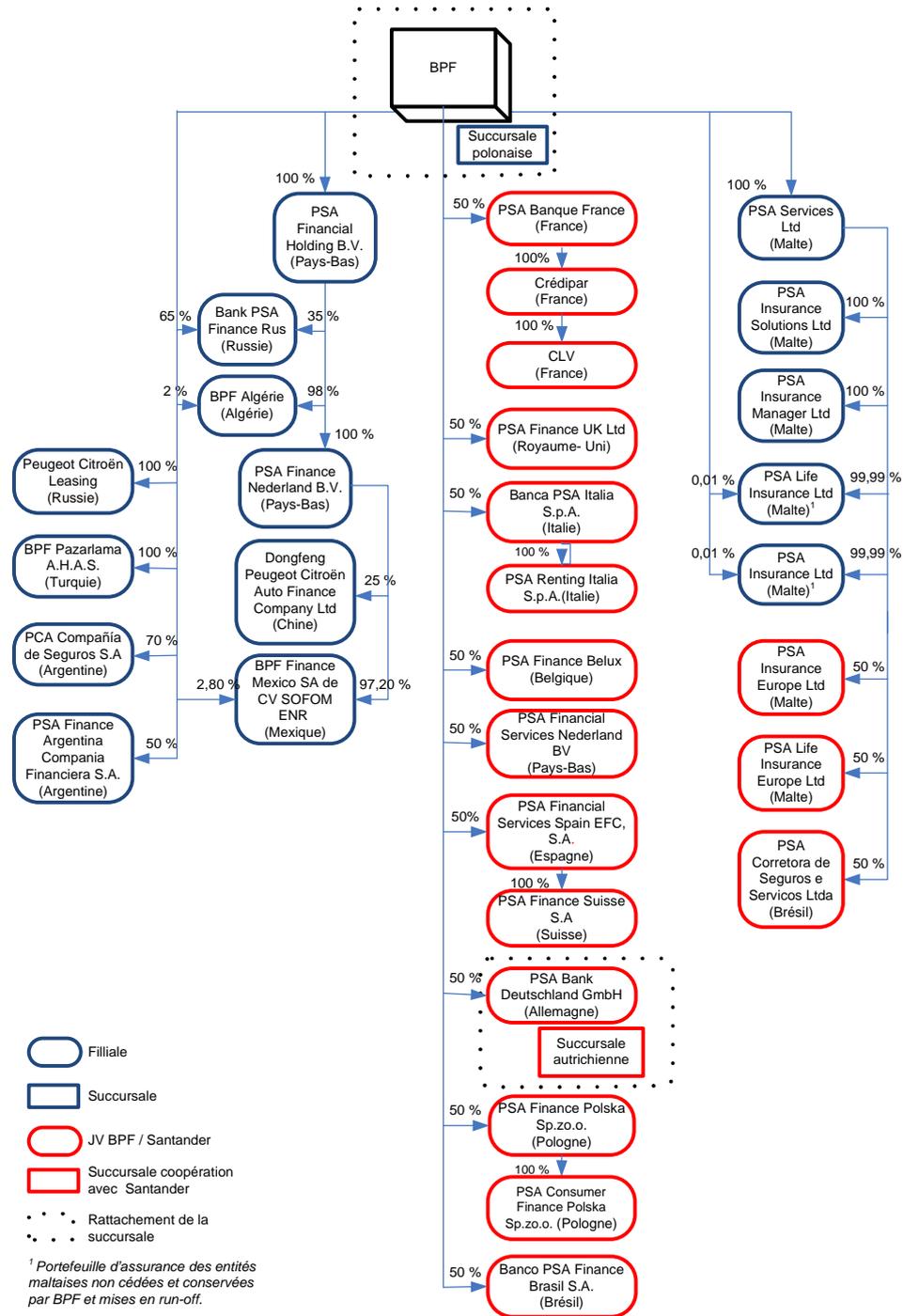
BPF s'inscrit dans la stratégie digitale du plan de croissance du Groupe ayant pour objectif de placer le client au cœur de ses activités. BPF repense les parcours clients en ligne pour permettre aux clients de réaliser ses propres simulations de financement et d'assurances et d'effectuer les démarches « vie de contrat » dans des espaces personnels. Enfin, la e-signature des contrats de financement devient une réalité concrète pour une majorité de clients.



1.8 ORGANIGRAMMES

Les organigrammes suivants ne reprennent que les entités de BPF ayant une activité significative.

Organigramme pour le périmètre Peugeot Citroën DS Finance



1.9 ANALYSE DE L'ACTIVITE DE BANQUE PSA FINANCE

1.9.1 LES VENTES DE VEHICULES PEUGEOT, CITROËN, DS, OPEL ET VAUXHALL

Nouveau record pour le Groupe PSA en 2018 avec 3,9M de véhicules vendus et une hausse des ventes mondiales de 6,8%.

Des volumes en hausse pour la 5e année consécutive, avec un renforcement du pricing power, dans un contexte de vents contraires économiques et géopolitiques.

La Core Model Strategy porte ses fruits : succès des nouveaux lancements et leadership européen sur le marché des Véhicules Utilitaires Légers.

Cette croissance rentable, qui atteint près de 3 878 000 véhicules vendus, a été soutenue par l'offensive produits du Groupe PSA marquée par plus de 70 lancements régionaux en deux ans, le déploiement de la Core Model Strategy orientée clients et l'engagement du réseau commercial.

Les modèles du Groupe PSA se sont classés parmi les finalistes des plus prestigieux concours automobiles chaque année depuis 2014. Ils ont été récompensés en 2018 par les prix « Van of the Year 2019 » d'IVOTY et « Best Buy Car of Europe 2019 » d'AUTOBEST.

La Core Technology du Groupe PSA a elle aussi été distinguée avec le prix du Moteur international de l'Année pour la 4e année consécutive pour le moteur essence 3 cylindres Turbo PureTech.

Les modèles SUV du Groupe PSA sont un succès, porté par les Peugeot 2008, 3008¹, 5008 (marque leader en Europe), les Citroën C3 Aircross², C3-XR, C5 Aircross, DS 7 Crossback, et les Opel/Vauxhall Crossland X, Mokka X et Grandland X.

Le Groupe a annoncé son offensive électrique pour toutes les marques, avec les premiers modèles PHEV³ et EV⁴ disponibles pour les clients dès 2019, en commençant par la marque DS.

En 2018, le Groupe PSA a battu un nouveau record de ventes pour les VUL : 564 147 unités vendues, en hausse de 18,3%. Le Groupe PSA a renouvelé ses gammes fourgons compacts en 2016 puis ses fourgonnettes en 2018 et a renforcé sa position de leader en Europe sur tous les sous-segments : près d'un acheteur de VUL sur quatre porte aujourd'hui son choix sur un modèle du Groupe.

En Europe⁵, le Groupe atteint 17,1% de part de marché, en hausse de 3,8 points, grâce aux marques Peugeot et Citroën, qui affichent les meilleures progressions de ventes en 2018 du top des 10 marques en Europe, avec près de 5 % pour chacune. Le Groupe PSA fait mieux que le marché et s'améliore dans tous les principaux pays : France (+2,6 points), Espagne (+4,2 points), Italie (+3,9 points), Royaume-Uni (+4,8 points) et Allemagne (+3,7 points).

Dans la région Moyen-Orient & Afrique, le Groupe reste offensif dans un contexte régional mouvementé. Malgré de forts vents contraires, dus principalement à la suspension de l'activité en Iran⁶ et à un fléchissement du marché turc, la part de marché du Groupe PSA a progressé au Maroc (+1,7 point), en Tunisie (+1 point) et en Égypte (+3,1 points). Le Groupe reste leader sur le marché des Départements d'Outre-Mer. L'empreinte industrielle régionale est en cours de déploiement, avec comme étape majeure le début de la production sur le site de Kenitra (Maroc) en 2019.

¹ Peugeot 4008 en Chine

² C4 Aircross en Chine

³ PHEV: Plug-in Hybrid Electric Vehicle

⁴ EV : Electric Vehicle

⁵ Chiffres PCDOV

⁶ Iran : les ventes de véhicules fabriqués en Iran ne sont plus comptabilisées dans les ventes mondiales consolidées depuis le 1^{er} mai 2018.



En Chine & Asie du Sud-Est, avec un marché chinois des voitures particulières en recul de -2 %, les ventes du Groupe ont accusé une baisse de 34,2 %. Le Groupe travaille sur plusieurs plans d'actions avec ses partenaires afin de surmonter les difficultés en cours. Il met notamment en œuvre sa stratégie d'électrification avec la marque Fukang, suivie par des modèles électrifiés PCD⁷ à partir de 2019. Les ventes en Asie du Sud-Est ont doublé par rapport à 2017, atteignant 10 882 véhicules. La joint-venture avec Naza (Malaisie) livrera ses premières productions en 2019 avec les Peugeot 3008 et 5008.

En Amérique Latine, la baisse des ventes est due en grande partie au repli sévère du marché argentin (-32% au second semestre) dû au contexte économique, avec un impact défavorable sur le taux de change, et des difficultés sur le marché brésilien. Les ventes restent toutefois bien orientées dans la zone panaméricaine (54 887 véhicules vendus, en hausse de 13,3%), avec notamment le Chili, le Mexique, la Colombie, le Pérou, l'Uruguay et l'Équateur.

Dans la région Inde-Pacifique, la croissance des ventes résulte notamment du bon niveau d'activités du Groupe au Japon (+9,6%). Le projet de production en Inde, développé en partenariat avec le groupe CK Birla, suit son cours comme prévu.

En Eurasie, les ventes progressent en Ukraine (+7%). La bonne dynamique des Peugeot 3008, C4 Berline et des nouveaux VUL produits à Kaluga depuis avril (Peugeot Expert et Citroën Jumpy) est encourageante.

⁷ PCD : Peugeot Citroën DS

1.9.2 ACTIVITE DE FINANCEMENT ET D'EPARGNE VERS LA CLIENTELE FINALE POUR PEUGEOT, CITROËN, DS AUTOMOBILES FINANCE (PCDF) ET OPEL ET VAUXHALL FINANCE (OVF)

Sauf indication contraire, les chiffres de l'activité présentés dans ce rapport de gestion excluent les activités de la Chine.

Les chiffres de la Chine sont présentés séparément.

TAUX DE PENETRATION PAR PAYS (HORS CHINE)

Pays	Financements de véhicules neufs Peugeot Citroën DS Opel Vauxhall (VP + VU) ¹				Taux de pénétration Activités PCDF+OVF (en %)			
	2018 PCDF+OVF	2018 PCDF	2018 OVF	2017 PCDF	2018 PCDF+OVF	2018 PCDF	2018 OVF	2017 PCDF
France	240 655	227 453	13 202	206 951	28,1	29,2	17,0	28,3
Royaume-Uni	115 180	61 957	53 223	67 013	28,6	31,4	25,9	32,4
Allemagne	117 910	63 199	54 711	47 939	30,1	42,1	22,6	32,1
Italie	98 209	69 457	28 752	62 188	30,4	31,2	28,5	29,0
Espagne	85 095	85 095		85 575	35,3	35,3		39,4
Belgique	26 158	22 743	3 415	23 142	19,4	24,2	8,4	24,8
Pays-Bas	18 960	15 866	3 094	12 783	18,8	27,4	7,2	22,4
Autriche	12 029	9 236	2 793	7 973	26,1	37,5	13,0	33,3
Suisse	11 292	6 593	4 699	7 251	32,7	32,0	33,7	34,0
Pologne	11 420	11 420		9 686	30,7	30,7		27,2
Portugal	14 034	14 034		12 051	28,4	28,4		26,8
Europe	750 942	587 053	163 889	542 552	28,7	31,3	22,0	30,2
Brésil	20 796	20 796		25 623	47,4	47,4		52,2
Argentine	17 537	17 537		27 209	19,5	19,5		26,0
Mexique	2 362	2 362		3 168	24,7	24,7		35,7
Amérique Latine	40 695	40 695		56 000	28,4	28,4		34,5
Russie	1 514	1 514		2 332	16,4	16,4		25,1
Turquie	13 028	13 028		17 538	30,5	30,5		27,6
Reste du Monde	14 542	14 542		19 870	28,0	28,0		27,3
Total	806 179	642 290	163 889	618 422	28,7	31,1	22,0	30,4

¹ Véhicules particuliers et utilitaires légers

PRODUCTION DE NOUVEAUX FINANCEMENTS CLIENT FINAL (VEHICULES NEUFS « VN » + VEHICULES D'OCCASION « VO »), PAR PRODUIT

<i>(en nombre de contrats)</i>	2018 PCDF	2018 OVF	2017 PCDF	Variation en % PCDF
Vente à crédit	505 060	185 641	529 403	- 4,6
Activités de location et autres financements	327 246	56 891	284 024	+ 15,2
Total	832 306	242 532	813 427	+ 2,3

<i>(en millions d'euros, hors agios)</i>	2018 PCDF	2018 OVF	2017 PCDF	Variation en % PCDF
Vente à crédit	5 350	2 608	5 216	+ 2,6
Activités de location et autres financements	5 084	861	4 271	+ 19,0
Total	10 434	3 469	9 487	+ 10,0

**PRODUCTION DE NOUVEAUX FINANCEMENTS CLIENT FINAL (VN + VO),
REPARTITION VN / VO**

<i>(en nombre de contrats)</i>	2018 PCDF	2018 OVF	2017 PCDF	Variation en % PCDF
Financement Client Final	832 306	242 532	813 427	+ 2,3
dont VN	642 643	170 882	618 711	+ 3,9
dont VO	189 663	71 650	194 716	- 2,6

<i>(en millions d'euros)</i>	2018 PCDF	2018 OVF	2017 PCDF	Variation en % PCDF
Financement Client Final	10 434	3 469	9 487	+ 10,0
dont VN	8 681	2 648	7 788	+ 11,5
dont VO	1 753	821	1 699	+ 3,2

PRODUCTION DE NOUVEAUX FINANCEMENTS CLIENT FINAL (VN + VO), PAR PAYS

<i>(en nombre de contrats)</i>	2018 PCDF	2018 OVf	2017 PCDF	Variation en % PCDF
France	314 639	16 527	289 006	+ 8,9
Royaume-Uni	96 849	86 042	115 812	- 16,4
Allemagne	75 441	85 734	58 662	+ 28,6
Italie	77 644	31 261	68 917	+ 12,7
Espagne	100 407		100 802	- 0,4
Belgique-Luxembourg	26 107	4 300	25 803	+ 1,2
Portugal	15 599		13 406	+ 16,4
Pays-Bas	19 082	4 891	16 135	+ 18,3
Suisse	9 742	8 132	10 185	- 4,3
Autriche	13 169	5 645	11 635	+ 13,2
Pologne	13 859		11 780	+ 17,6
Europe	762 538	242 532	722 143	+ 5,6
Brésil	26 990		30 388	- 11,2
Argentine	19 785		32 311	- 38,8
Mexique	2 414		3 254	- 25,8
Amérique Latine	49 189		65 953	- 25,4
Russie	1 536		2 431	- 36,8
Turquie	19 043		22 900	- 16,8
Reste du Monde	20 579		25 331	- 18,8
Total	832 306	242 532	813 427	+ 2,3



En fonction des marchés, quatre types d'offres sont proposés par Banque PSA Finance (BPF) pour les clients particuliers (B2C) et pour les utilisateurs professionnels (B2B) :

- Vente à Crédit (VAC)
- Location avec Option d'Achat (LOA)
- Location Longue Durée (LLD)
- Epargne.

En 2018, 806 179 contrats de véhicules neufs ont été réalisés pour les marques Peugeot, Citroën, DS, Opel et Vauxhall.

Le développement des offres fidélisantes (vente à crédit Ballon, LOA, LLD) s'est poursuivi et représente pour Peugeot, Citroën, DS Automobiles 64% de la production de financements de véhicules neufs sur le segment B2C (les particuliers et collaborateurs) pour les pays du « G11 » (France, Grande-Bretagne, Espagne, Allemagne, Italie, Belgique, Pays-Bas, Autriche, Suisse, Pologne, Portugal) et 26% de la production de financements de véhicules d'occasion. Pour Opel/Vauxhall, les offres fidélisantes représentent 71% de la production de financements de véhicules neufs. Ces offres contribuent à renforcer le taux de renouvellement dans les Marques du Groupe.

A. POLITIQUE COMMERCIALE ET PERFORMANCE

En 2018, Banque PSA Finance (BPF) a financé 31,1% des ventes de véhicules neufs du Groupe PSA sur le périmètre Peugeot, Citroën et DS Automobiles (« PCD »), réalisant ainsi sa meilleure performance et 22% sur Opel Vauxhall (« OV »).

La pénétration de BPF a augmenté de 0,7 point sur le périmètre PCD et de 0,1 point sur le périmètre OV grâce à une dynamique commerciale renforcée qui s'appuie sur un renouvellement des actions avec les Marques dans le cadre du plan PACE. OVF a renforcé et complété son offre dédiée au client entreprise avec une offre Leasing Service Packagée.

Dans un contexte d'augmentation de +1,8% des ventes de véhicules neufs des marques Peugeot, Citroën et DS sur le périmètre BPF (hors Chine), les immatriculations PCD sont en augmentation en France (+6%), en Espagne (+11%) et en Italie (+4%) et sont en baisse en Grande Bretagne (-5%). Concernant les marchés en dehors de l'Europe, les volumes sont impactés par la situation économique en Amérique Latine (-11% sur le Brésil, -14% sur l'Argentine) et les

volumes sont en retrait en Chine et en Turquie. A noter une stabilisation en Russie. Les immatriculations d'Opel et de Vauxhall sont de 745 000 unités sur le périmètre BPF hors Espagne.

Dans ce contexte, le volume de financement global VN/VO progresse de 2,3% pour le périmètre PCD.

Concernant PCD, il faut noter que les plans d'actions mis en place pour renforcer les performances VO ont permis une augmentation de la production dans tous les pays, à l'exception de la Grande-Bretagne où la production est plus sélective. Au global, la production VO atteint 189 663 contrats. Pour OV, un renouvellement de l'offre produits et services a permis une progression de la production VO dans tous les pays, à l'exception de la France où un plan d'actions de reconquête a été lancé. La production VO atteint 71 650 contrats pour OVF.

La forte progression des offres fidélisantes a permis une augmentation significative du montant financé unitaire moyen qui est passé de 13 229 € en 2017 à 14 030 € en 2018 pour PCD.

B. FINANCEMENT DES VEHICULES NEUFS

En 2018, BPF a financé 813 525 véhicules neufs, 642 643 pour PCD représentant une progression de 3,9% par rapport à 2017 et 170 882 véhicules neufs pour OV.

Europe

En Europe, le nombre de contrat de financements de véhicules neufs pour les marques Peugeot, Citroën et DS progresse de 8,2%. En termes de volumes, le nombre de contrats atteint 587 053 unités pour PCD et 163 889 unités pour les marques Opel et Vauxhall.

- En France : +10% avec 227 453 contrats pour PCD représentant une pénétration de 29,2% en progression de 0,9 point et 13 202 contrats pour OV représentant une pénétration de 17%. Les principales raisons de cette progression pour PCD sont un renforcement des performances B2C avec une pénétration qui atteint 45% sur ce segment. Concernant OV, la progression de l'offre Leasing a séduit un nombre croissant de clients particuliers.
- En Allemagne, forte hausse des performances : pour PCD, +10 points en pénétration qui atteint 42,1% soit 63 199 contrats. Pour OV, la pénétration est de 22,6% soit 54 711 contrats.

Le renouvellement des actions commerciales, la mise en place des offres Flat Rate avec la marque Peugeot et les fortes performances en B2B (62,9% de pénétration) expliquent la forte progression en Allemagne pour PCD. Pour OV des offres ciblées sur Grandland X et le nouveau Combo Life ont contribué à cette amélioration.

- En Espagne, les performances se situent toujours à des niveaux élevés pour PCD avec 35,3% de pénétration. Le retrait observé par rapport à 2017 est dû à une réorientation des actions commerciales vers des offres favorisant une meilleure rentabilité et une fidélisation

Amérique Latine (PCD uniquement)

En Argentine, le contexte économique caractérisé par une dépréciation de la monnaie, une forte inflation, des taux d'intérêt très élevés a fortement impacté le marché automobile. Face à cette situation très perturbée, la pénétration financement a baissé de 6,5 points pour atteindre 19,5%.

Au Brésil, malgré une situation économique difficile, la pénétration est de 47,4% et le retrait par rapport à 2017 est dû à un marché éligible plus restreint.

En fonction des zones géographiques, les évolutions sont les suivantes :

accrue. Pour OV, la toute nouvelle structure OVF progresse rapidement grâce notamment à la nouvelle offre de crédit ballon FlexiOpel.

- En Grande-Bretagne, dans un marché tendu, la pénétration a baissé pour PCD au premier semestre. Sous l'action des plans d'actions visant notamment à optimiser les performances B2B, les performances progressent au second semestre permettant à la Grande-Bretagne d'atteindre une pénétration de 31,4% au global.

Pour OV, la pénétration est de 25,9% soutenue par une communication centrée sur des offres Ballon.

- En Italie, forte progression des performances avec une pénétration qui atteint 31,2% pour PCD. A noter le poids des offres fidélisantes qui est passé de 21% en 2017 à 49% en 2018. Pour OV, l'année 2018 marque un retour à la performance avec un taux de pénétration de 28,5% à 28 752 contrats.
- En Belgique et Luxembourg, dans un marché très concurrentiel, les performances se stabilisent pour PCD avec une pénétration de 24,2%. Pour OVF, l'élargissement de notre gamme produit à une offre de leasing à particulier « Private lease » dès novembre 2018 a soutenu la production 2018.
- La Pologne (PCD uniquement) enregistre une forte progression de sa pénétration qui atteint 30,7% soit +3,5 points. Le renouvellement des actions avec les Marques, le renforcement des positions dans le domaine du B2B ont été les clefs de l'optimisation de la performance.

Au Mexique, un nouveau partenariat avec Santander qui a été mis en place à compter du 1er septembre, le renouvellement des actions commerciales avec la Marque, une offre produit plus complète et de nouveaux systèmes d'information devraient permettre d'accompagner la croissance des ventes de la marque Peugeot sur ce marché.

Autres pays (PCD uniquement)

Russie : Les ventes de PCD sont stables mais la pénétration est en retrait de 8,7 points pour atteindre 16,4%. L'orientation du marché vers le B2B où le risque est élevé explique cette évolution des performances.

Turquie : Progression de la pénétration qui atteint 30,5% (+2,9 points). Dans ce pays, les encours de crédit sont comptabilisés par le partenaire et BPF perçoit une commission commerciale.

En Chine (PCD uniquement)

La pénétration financement VN de BPF via DPCAFC (captive de financement de DPCA) sur les marques Peugeot et Citroën poursuit sa progression et atteint un niveau record de 50,7% soit +10,0 points par rapport à l'année 2017 témoignant du recours croissant de la clientèle chinoise au crédit automobile et de l'attractivité des offres commerciales de financement mises en place conjointement avec DPCA.

Le nombre de contrats VN atteint 132 765 unités soit -24,3% par rapport à l'année 2017 dans un contexte où les immatriculations des marques Peugeot et Citroën sont en retrait de -39,2%. A noter que les offres fidélisantes telles que le crédit ballon avec option d'achat ou de renouvellement rencontrent un succès croissant (9,4% de la production en 2018 vs 8,7% en 2017). Elles viennent renforcer le développement de

nouveaux canaux et supports de distribution en ligne tant sur les activités VN que VO. DPCAFC enregistre ainsi 26,8% de l'acceptation des contrats de financement VN en 2018 à travers ses applications digitales.

L'encours total de DPCAFC atteint 1 976 millions d'euros soit une baisse de 17,9 % par rapport à 2017 liée à la baisse d'activité de DPCA et ce, en dépit de la forte progression de la pénétration sur client final VN.

Concernant l'activité sur la marque DS (accords entre PSA/BPF, CAPSA et Chang'An Auto Finance Co. d'une part et DPCAFC et CAPSA d'autre part), les performances commerciales sont également en progression avec une pénétration financement VN qui atteint, au global des deux accords, 27,3% en 2018 vs 24,1% en 2017.

ACTIVITE DE FINANCEMENT CLIENT FINAL EN CHINE ET ENCOURS TOTAL EN CHINE

	2018	2 017	Variation
Taux de pénétration financement VN (en %)¹	50,7	40,7	+ 10,0pt
Financements à client final (y compris locations)			
Nombre de véhicules financés (VN et VO)	137 055	182 449	- 24,9
Montant des financements consentis (en millions d'euros, hors agios)	1 298	1 802	- 28,0

¹ Pénétration pour les financements de véhicules neufs de DPCAFC, sur le périmètre Peugeot et Citroën (DS n'est pas inclus).

Encours (en millions d'euros)	31 déc. 2018	31 déc. 2017	Variation en %
Financements à client final	1 733	1 935	- 10,4
Financements Corporate réseau	243	473	- 48,8
Total des encours	1 976	2 408	- 17,9



C. FREE2MOVE LEASE

Afin de développer l'activité de Location Longue Durée B2B, notamment sur les grands comptes, une organisation spécifique est déployée depuis 2016 en Europe entre BPF et PSA et opérant sous le nom commercial de Free2Move Lease (F2ML). En 2018 Free2Move Lease a vu ses volumes progresser de 8,7% en véhicules immatriculés avec 103 300 unités sur le G6 (France, Grande-Bretagne, Allemagne, Espagne, Italie, Belgique), soit une part de marché dans les ventes B2B des marques Peugeot, Citroën et DS de 14,4%.

Le lancement de Free2Move Lease a permis d'élargir la gamme de services aux entreprises avec notamment l'extension de son offre de services connectés (Connect Fleet et Car Sharing) à l'ensemble du périmètre européen.

En 2018, l'activité de F2ML s'est étendue à l'ensemble des pays européens où les marques Peugeot,

Citroën et DS disposent d'une filiale. Pour les marques Opel et Vauxhall, le démarrage des opérations va intervenir sur ces mêmes pays dans le courant du premier semestre 2019.

La vente de nouveaux services, le développement rapide de la gestion pro-active des contrats, les gains d'efficacité sur le processus de retour des véhicules en fin de contrat ainsi que la bonne tenue des marchés VO, notamment britannique et français, ont permis à F2ML de faire la preuve de l'efficacité de son modèle pour PSA et BPF.

En 2019, F2ML souhaite accélérer sa croissance grâce au déploiement de ses opérations avec les marques Opel et Vauxhall et en préparant activement l'arrivée des nouveaux véhicules LEV du Groupe PSA avec le lancement d'offres de services innovantes et propres à ce type de véhicule.

D. FINANCEMENT DES VÉHICULES D'OCCASION

Sur le périmètre PCD, 189 663 contrats de financement VO ont été réalisés en 2018 soit -2,6% par rapport à 2017, baisse provenant principalement de la Grande-Bretagne.

Des plans d'actions ont été lancés dans pratiquement tous les pays d'Europe pour PCD : lancement des offres fidélisantes, refonte des opérations commerciales, redéfinition des rémunérations, etc. ont permis des évolutions significatives dans de nombreux pays. +6% en France, +22% en Italie et +14% en Allemagne où la production avait chuté sur les 4

dernières années. Des progressions sont également enregistrées en Pologne (+16%), en Autriche et au Brésil (+30%). En revanche, la Grande Bretagne a vu sa production baisser en raison d'une réduction de l'activité auprès de certains groupes afin d'optimiser la rentabilité.

Sur le périmètre OV, 71 650 contrats de financement VO ont été réalisés en 2018.

Cette bonne performance VO est obtenue en maintenant une politique axée sur la maîtrise du risque.

E. ACTIVITE EPARGNE GRAND PUBLIC

Pour PCDF, l'activité d'épargne grand public est présente en France et en Allemagne et est détenue à parité entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance. L'offre d'épargne en France et en Allemagne est constituée de livrets d'épargne et de Comptes A Terme (« CAT ») fixe. La proportion des encours, tous pays confondus, est de 85% pour les livrets d'épargne et 15% pour les CAT. En France, les résultats sont très satisfaisants avec une augmentation du volume des dépôts de 1 897 millions d'euros au 31 décembre 2017 à 2 251 millions d'euros au 31 décembre 2018, grâce aux différentes campagnes marketing (online, radio, presse) et un niveau de satisfaction client très élevé, 9/10.

En Allemagne, les dépôts des particuliers ont diminué par rapport au 31 décembre 2017. Les encours représentent 1 056 millions d'euros à fin 2018 (dont 144 millions de comptes à terme fixe).

Concernant OVF, pour diversifier sa stratégie de refinancement, Opel Bank GmbH propose à ses clients en Allemagne des comptes d'épargne par l'intermédiaire d'une plateforme totalement en ligne. La banque propose des dépôts à vue et des comptes à terme (1, 2, 3 ans). Le volume total des dépôts au 31 décembre 2018 est de 1 329 millions d'euros, en diminution par rapport au 31 décembre 2017 dans le cadre de l'optimisation du coût de refinancement par Opel Bank.

ACTIVITE D'EPARGNE

IFRS8

	31 déc. 2018	31 déc. 2017	Variation en %
Encours (Dettes envers la clientèle) (en millions €)	4 638	4 896	- 5,3
dont France ("Distingo", périmètre PCDF)	2 251	1 897	+ 18,7
dont Allemagne (périmètre PCDF)	1 057	1 237	- 14,5
dont Allemagne ("Opel Bank Deposits", périmètre OVF)	1 329	1 762	- 24,6

1.9.3 ACTIVITE DE FINANCEMENT CORPORATE RESEAU

PRODUCTION DE NOUVEAUX FINANCEMENTS SUR LA CLIENTELE CORPORATE RESEAU (HORS CHINE)

	2018 PCDF	2018 OVF	2017 PCDF	Variation en % PCDF
En nombre de véhicules	1 726 495	778 331	1 688 578	+ 2,2
En montant (millions d'euros)	40 692	16 345	38 327	+ 6,2
dont véhicules	38 067	16 335	35 699	+ 6,6
dont pièces de rechange et autres financements	2 625	10	2 628	- 0,1

PRODUCTION DE NOUVEAUX FINANCEMENTS SUR LA CLIENTELE CORPORATE RESEAU EN CHINE

Financements Corporate réseau	2018	2 017	Variation
Nombre de véhicules financés	167 087	244 463	- 31,7
Montant des financements consentis (en millions d'euros, y compris les pièces de rechange)	2 552	4 206	- 39,3

BPF est un partenaire stratégique des réseaux de distribution des 5 Marques du Groupe PSA. Tout en assurant la maîtrise du risque de manière indépendante, BPF propose des solutions de financement qui couvrent l'essentiel des besoins des distributeurs (Véhicules Neufs et de démonstration, Véhicules d'Occasion et pièces de rechange), facilité de trésorerie à court terme voire prêts à moyen et long terme pour le financement d'investissement permettant de pérenniser l'activité.

En 2018, dans les réseaux Peugeot Citroën et DS, 1 726 495 véhicules ont été financés aux concessionnaires, ce qui représente une hausse de +2,2% par rapport à 2017, liée à l'accroissement des ventes des réseaux de

distribution en Europe. Le montant des nouveaux financements octroyés aux concessionnaires des marques PCD augmente de +6,2% notamment grâce à la hausse unitaire des véhicules financés.

OVF soutient la stratégie commerciale des marques Opel Vauxhall et est le partenaire financier des réseaux de distribution Opel Vauxhall, avec une gamme de services et de produits financiers dédiés : solutions de financement des stocks (véhicules neufs, démonstration, véhicules d'occasion et pièces de rechange) et de solutions financières ou de trésorerie / prêts à moyen et long terme.

En avril 2018, Opel-Vauxhall, dans le cadre de son plan stratégique PACE!, a communiqué sur les principales

orientations de sa Stratégie de distribution en Europe visant à renforcer conjointement ses performances commerciales et financières ainsi que celles du réseau.

OVF coordonne étroitement cette transformation avec les Marques.

En Chine, le nombre de véhicules financés et le montant des financements consentis par DPCAFC (captive

de financement de DPCA) sont impactés par la baisse des facturations des marques Peugeot et Citroën (-34,2%).

1.9.4 ACTIVITE D'ASSURANCE ET DE SERVICES

PRODUCTION DE NOUVEAUX CONTRATS D'ASSURANCES ET DE SERVICES

(en nombre de contrats)	2018 PCDF	2018 OVF	2017 PCDF	Variation en % PCDF
Assurances liées aux financements	700 025	108 129	697 843	+ 0,3
Assurance automobile	229 756	41 078	255 277	- 10,0
Services automobiles (Garantie et Maintenance)	748 031	114 552	672 241	+ 11,3
Total	1 677 812	263 759	1 625 361	+ 3,2

TAUX DE PENETRATION SUR FINANCEMENTS

(en %)	2018 PCDF	2018 OVF	2017 PCDF	Variation en pts PCD
Assurances liées aux financements	82,8	44,6	84,4	- 1,6
Assurance automobile	27,2	16,9	30,9	- 3,7
Services automobiles (Garantie et Maintenance)	88,5	47,2	81,3	+ 7,2
Total	198,4	108,7	196,6	+ 1,9

Très tôt, PSA a anticipé la nécessité de construire des offres de mobilité à forte valeur ajoutée pour le client final, les assurances et services garantissant notamment une protection et une mobilité sans-souci. Les spécificités des produits d'assurance et services présentent également deux autres avantages additionnels pour BPF :

- Il permet à BPF de diversifier ses revenus avec des flux récurrents non consommateurs de ressources financières et moins sujets aux cycles propres à l'activité de financement.
- Il permet également de couvrir les prêts accordés par BPF et ainsi réduire son risque d'impayés.

Les spécificités de cette activité ont motivé PSA et BPF à anticiper une évolution du secteur automobile et c'est dans cette perspective que PSA et BPF ont constitué en 2009 la Business Unit Assurance dont la mission est :

- De définir une stratégie pour chaque marque et piloter les sujets assurances face aux évolutions des attentes clients : le véhicule autonome, la télématique embarquée, l'assurance à l'usage, etc.
- De gérer les sociétés d'assurance détenues par PSA en totalité ou en participation en Europe (depuis Malte en Libre Prestation de Services), en Argentine, ou encore au Brésil.
- De piloter la réalisation de cette stratégie au travers de quatre indicateurs qui sont la performance commerciale, la valeur ajoutée dégagée, la conformité réglementaire et la qualité des services rendus.



BPF et les Marques Peugeot, Citroën, DS, Opel et Vauxhall proposent donc au client final toute une offre d'assurances et de services, liés à la personne, au véhicule ou à son financement, commercialisés conjointement ou non avec l'offre de crédit (l'assurance-crédit, l'assurance perte financière, la garantie cosmétique, l'extension de garantie, l'assurance automobile et des contrats d'extension de garantie et de maintenance, l'assurance voyage, etc...).

Avec une pénétration globale de presque 2 contrats par client financé pour PCDF (elle était en 2002 de 1,1 contrat), et de un peu moins de 1 contrat par client financé pour OVF (contre 0,7 l'année précédente ce qui témoigne que les premiers résultats enregistrés sur OVF sont encourageants), ces progressions ne tarissent pas un potentiel de croissance qui demeure encore significatif sur PCDF et OVF et ont amené les Marques, BPF et la Business Unit Assurance à innover et à initier des chantiers comme par exemple :

- Le lancement d'offres basées sur l'usage comme l'assurance Auto « Pay As You Drive » en Italie, en France et au Royaume-Uni.
- Le ré-engineering des contrats d'Extension de Garantie pour les véhicules d'occasion.
- Le développement d'un nouveau canal de vente en ligne où des solutions d'assurance seront proposées (comme par exemple rachat de franchise, assurance pneumatique, etc...).

1.9.5 AUTRES INFORMATIONS

1.9.5.1 SALARIES

Au 31 décembre 2018, l'effectif global de BPF représente en équivalent temps plein (« ETP ») 151 collaborateurs directement salariés des différentes filiales et succursales de BPF.

Pour les autres collaborateurs BPF, filiale à 100% du Groupe PSA, la gestion des collaborateurs est opérée au travers de la politique Ressources Humaines du Groupe, détaillée au sein du Document de Référence du Groupe PSA.

- L'enrichissement de la gamme de produit sur OVF afin d'offrir la palette de solutions et de protection conforme aux fondamentaux de la stratégie et aux attentes des clients d'Opel et de Vauxhall.

Enfin, composante importante d'une offre automobile ou de mobilité, l'Assurance Automobile reste le service qui a un fort potentiel de croissance. En 2018, 11,1% des véhicules Peugeot Citroën et DS et 5,5% des véhicules Opel et Vauxhall vendus le sont avec une Assurance Automobile et l'offre est présente sur l'ensemble des marchés où est présent BPF. L'arrivée du véhicule autonome, du véhicule électrique, le co-voiturage sont autant d'évolutions qui devraient impacter de manière très significative cette offre. L'expérience acquise depuis plusieurs années à installer cette offre dans l'univers des Marques confèrent à PSA et à BPF un avantage certain pour accompagner l'évolution de cette offre.

Après l'atteinte pour la 8ème année consécutive de niveaux records en performances commerciales, la stratégie assurance et service confirme donc sa pertinence et son bien-fondé : l'activité d'assurance est développée sur l'ensemble des marchés où BPF est présent et contribue ainsi significativement à la marge à la production du Groupe PSA. En 2018, la marge assurance BPF totalise 238 millions d'euros et a augmenté de +3,5% pour Peugeot Citroën DS Finance par rapport à 2017.

Les 2 007 salariés (« ETP ») des sociétés communes du partenariat BPF / Santander ne sont pas comptabilisés dans les effectifs de BPF et font l'objet d'une gouvernance RH paritaire BPF / Santander.

Les 1 030 salariés (« ETP ») des sociétés communes du partenariat avec BNPP PF ne sont pas non plus comptabilisés dans les effectifs de BPF et font l'objet d'une gouvernance RH paritaire BPF / BNPP PF.



1.9.5.2 PARC IMMOBILIER

BPF n'est propriétaire d'aucun bien immobilier et son siège social est situé dans des locaux loués par le Groupe PSA. Les locaux des implantations de BPF en

France et à l'étranger font également l'objet de contrat de bail ou de crédit-bail.

1.9.5.3 PROCEDURES JUDICIAIRES ET ENQUÊTES

BPF ainsi que ses filiales respectent les lois et réglementations en vigueur dans les pays où elles sont implantées. L'essentiel des procédures judiciaires est composé des litiges issus des impayés enregistrés sur la clientèle finale et dans une moindre mesure sur les concessionnaires dans le cadre du déroulement normal de ses activités.

L'impact du coût des procédures engagées par ou contre BPF et de leurs conséquences sur les comptes de BPF est pris en compte dans sa politique de provisionnement et font l'objet d'ajustements permanents, revus avec les commissaires aux comptes, pour éviter au global un effet négatif sur sa situation financière.

A noter qu'en mars 2014, la Commission de la concurrence Suisse a ouvert une enquête à l'encontre de différentes captives financières situées en Suisse, dont PSA Finance Suisse S.A. et Opel Finance S.A., visant d'éventuels échanges d'information sur les taux d'intérêts, les conditions contractuelles et les commissions versées aux concessionnaires. L'enquête

devrait déboucher sur une décision dans le courant de l'année 2019.

Dans le cadre d'une enquête diligentée courant mai 2017 à l'encontre de différentes captives financières situées en Italie, dont la société Banca PSA Italia S.p.A. et Opel Finance S.p.A., visant d'éventuels échanges d'informations sensibles entre ces captives, notamment au-travers d'associations professionnelles, l'autorité de la concurrence italienne a, courant octobre 2017, étendu cette enquête à BPF en sa qualité de maison-mère de Banca PSA Italia S.p.A.

L'autorité de la concurrence italienne a rendu sa décision début 2019 condamnant l'ensemble des captives, ainsi que leurs maisons-mères, et les associations professionnelles pour un montant cumulé dépassant 678 M€. BPF, Banca PSA Italia S.p.A. et Opel Finance S.p.A., condamnées respectivement à environ 38,5 M€, 6 M€ et 10 M€ (à noter qu'Opel Finance S.p.A. a été condamnée conjointement et solidairement avec GM qui était, au moment du début de la procédure, sa maison-mère), étudient l'opportunité d'interjeter appel de cette décision.

1.9.6 PERSPECTIVES

BPF continuera à affirmer sa vocation à accomplir avec le meilleur niveau d'excellence opérationnelle son rôle de « Financière Captive » du Groupe PSA, et ainsi contribuer activement à la réalisation des plans de croissance « Push to Pass » et « PACE! » du Groupe PSA. L'objectif est de continuer à soutenir activement les ventes des marques du Groupe PSA avec des offres de financement et de services innovantes et compétitives,

d'une part, et de poursuivre sa transformation au travers notamment d'offres nouvelles de services de mobilité en réponse aux attentes d'un marché en mutation et de plus en plus digitalisé, d'autre part.

Par ailleurs, BPF continuera à accompagner activement le développement du Groupe sur ses nouvelles zones de croissance.

1.10 ANALYSE DES RESULTATS FINANCIERS

Pour les **données financières** (bilan, P&L, encours), le rapport de gestion montre les informations sous deux modes :

- Les informations **au format consolidé** correspondant aux comptes consolidés dans lesquels se trouve Banque PSA Finance (BPF) avec ses filiales consolidées en intégration globale, et sont mises en équivalence les sociétés du périmètre de la coopération entre BPF et Santander, les sociétés du périmètre de la coopération entre BPF et BNP Paribas Personal Finance (BNPP PF) et enfin, la société en Chine Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Co.
 - Les informations **sectorielles au format IFRS 8** couvrent BPF avec ses filiales consolidées en intégration globale et une consolidation à 100% des activités du partenariat avec Santander et des activités du partenariat avec BNPP PF. Les résultats financiers de la Chine restent mis en équivalence. Les informations au format IFRS 8 correspondent à une vision de gestion.
- La note 27 des comptes consolidés montre le passage entre les données consolidées et les données IFRS 8.

RESULTAT NET

(en millions d'euros)	Consolidé ¹			IFRS 8 ¹		
	2018	2017 ²	Variation en %	2018	2017 ²	Variation en %
Produit net bancaire hors PPA OVF ³	2	46	- 95,7	1 494	1 145	+ 30,5
Produit net bancaire incluant le PPA OVF ³	2	46	- 95,7	1 611	1 169	+ 37,8
Charges générales d'exploitation et assimilées ⁴	-25	-28	- 10,7	-658	-449	+ 46,5
Coût du risque	0	-5	- 100,0	-38	-64	- 40,6
Résultat d'exploitation	-23	13	- 276,9	915	656	+ 39,5
Résultat des entités mises en équivalence ⁵	336	249	+ 34,9	13	17	- 23,5
Autre résultat hors exploitation	9	4	+ 125,0	-2	7	- 128,6
Résultat avant impôts	322	266	+ 21,1	926	680	+ 36,2
Impôts sur les bénéfices	-2	-10	- 80,0	-284	-211	+ 34,6
Résultat net	320	256	+ 25,0	642	469	+ 36,9

¹ - Les éléments de passage au compte de résultat du format IFRS 8 au format consolidé se retrouvent dans la note 27.2 des comptes consolidés.

² - Le résultat de 2017 a été retraité de l'allocation définitive de l'écart de première consolidation OVF (cf. Note 1 A. Faits Marquants de la période, Note 3 Modifications des états financiers au 31 décembre 2017 et à partir du 1er janvier 2018 et Note 27.2 Information sectorielle).

³ - Le retournement du Purchase Price Allocation ("PPA") lié à l'acquisition d'OVF en 2017 a un effet positif de 117 millions sur le PNB en 2018, contre 24 millions d'euros en 2017, en IFRS 8. Cet effet est principalement alloué aux activités Client final.

⁴ - Y compris les dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles, et les gains et pertes sur actifs immobilisés.

⁵ - Sociétés communes avec le groupe Santander et BNPP PF mises en équivalence dans les comptes au format consolidé. La Chine dans le cadre du partenariat avec Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles et Dongfeng Motor Group est mise en équivalence depuis 2006, dans les comptes au format consolidé et au format IFRS 8.

1.10.1 PRODUIT NET BANCAIRE

PRODUIT NET BANCAIRE (« PNB ») PAR PORTEFEUILLE

(en millions d'euros)

	Consolidé			IFRS 8		
	2018	2017 ¹	Variation en %	2018	2017 ¹	Variation en %
Client final	11	15	- 26,7	1 088	797	+ 36,5
Corporate réseau	2	2	+ 0,0	266	155	+ 71,6
Assurances et services (y compris coût net de refinancement)	13	35	- 62,9	238	203	+ 17,2
Non répartis et autres²	-24	-6	+ 300,0	19	14	+ 35,7
Total PNB incluant le PPA OVF³	2	46	- 95,7	1 611	1 169	+ 37,8
Total PNB hors PPA OVF³	2	46	- 95,7	1 494	1 145	+ 30,5

¹ - Le résultat de 2017 a été retraité de l'allocation définitive de l'écart de première consolidation OVF (cf. Note 1 A. Faits Marquants de la période, Note 3 Modifications des états financiers au 31 décembre 2017 et à partir du 1er janvier 2018 et Note 27.2 Information sectorielle).

² - Représente principalement l'ajustement du coût de refinancement, reflétant le fait que les charges d'intérêt sont distribuées par segment de clientèle selon les niveaux moyens de refinancement, et avec l'hypothèse que les prêts sont refinancés à 100% par endettement.

³ - Le retournement du Purchase Price Allocation ("PPA") lié à l'acquisition d'OVF en 2017 a un effet positif de 117 millions sur le PNB en 2018, contre 24 millions d'euros en 2017, en IFRS 8. Cet effet est principalement alloué aux activités Client final.

Le produit net bancaire au format consolidé est de 2 millions d'euros au 31 décembre 2018. En 2018, la mise en place de la comptabilité d'hyperinflation en Argentine a eu un impact de -11 millions d'euros sur le PNB.

Le produit net bancaire au format IFRS 8 augmente de +37.8% à 1 611 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 1 169 millions d'euros au 31 décembre 2017. Il intègre une année complète d'activité OVF pour 490 millions d'euros contre seulement 2 mois en 2017 pour 90 millions d'euros. Le produit net

bancaire est principalement constitué des revenus d'intérêts nets sur les crédits et locations aux clients. Une autre partie significative du produit net bancaire provient des assurances et autres services proposés aux clients des marques. La hausse du PNB sur le périmètre PCDF vient principalement de la hausse des encours. En 2018, le PNB IFRS 8 intègre également 117 millions d'euros de retournement du Purchase Price Allocation issu de l'acquisition d'Opel Vauxhall Finance et principalement alloué à l'activité « Client Final ». Hors cet effet, le PNB des activités opérationnelles s'élève à 1 494 millions d'euros.

1.10.2 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION ET ASSIMILEES

Les charges générales d'exploitation et assimilées au format consolidé ont atteint 25 millions d'euros en 2018.

Au format IFRS8, les charges générales d'exploitation sont en hausse à 658 millions d'euros en

2018 contre 449 millions en 2017. L'évolution reste maîtrisée compte tenu de la croissance des activités et de l'intégration d'une année pleine d'Opel Vauxhall Finance (vs 2 mois en 2017).



1.10.3 COUT DU RISQUE

Le coût du risque au format consolidé s'établit à zéro en 2018.

Au format IFRS8, le coût du risque s'établit à 38,5 millions d'euros soit 0,11% des encours nets moyens, contre 64 millions d'euros et 0,27% des encours nets moyens en 2017. Le coût du risque de l'activité OVF est intégré sur l'ensemble de l'exercice contre 2 mois en 2017.

Le coût du risque de l'activité Retail au format IFRS8 (particuliers et petites et moyennes entreprises) s'est établi à 51 millions d'euros soit 0,21% des encours nets moyens. A noter que la provision pour risque de remboursement anticipé en Angleterre a été réintégrée

en diminution des revenus financiers et non plus intégrée en coût du risque comme en 2017.

Ce coût du risque très bas, qui inclut le produit des opérations de cessions de créances réalisées en France et en Allemagne, traduit la politique de gestion prudente du risque menée par l'ensemble des entités ainsi qu'une gestion dynamique des opérations de recouvrement.

Le coût du risque de l'activité Corporate Réseau et hors réseau et assimilé au format IFRS8 se traduit par un produit de 12 millions d'euros soit 0,11% des encours nets moyens. Ce résultat inclut une reprise de provisions sur un concessionnaire français.

1.10.4 RESULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation au format consolidé s'élève à -23 millions d'euros.

Le résultat d'exploitation au format IFRS8 s'élève à 915 millions d'euros, en hausse de +39,5% par rapport à 656 millions d'euros en 2017. Cette variation est essentiellement la résultante de la progression de

l'activité, d'un coût du risque qui reste particulièrement bas sur l'exercice et des charges d'exploitation maîtrisées. Il intègre un exercice complet d'activité OVF pour 225 millions d'euros, dont 122 millions d'euros d'effet positif lié au retournement du PPA (Purchase Price Allocation). Hors cet effet, le résultat opérationnel d'OVF est de 103 million d'euros en 2018.

1.10.5 RESULTAT NET CONSOLIDE

Le résultat net au format consolidé ressort à 320 millions d'euros, en progression de +25%.

1.11 SITUATION FINANCIERE

1.11.1 BILAN

Le bilan ci-dessous intègre une allocation définitive de l'écart de première consolidation aux actifs et passifs et notamment aux prêts et créances sur la

clientèle, liée à l'acquisition des activités financières d'Opel Vauxhall (cf. Note 1.A Faits marquants de la période ou note 27 Information Sectorielle).

BILAN CONSOLIDE

(en millions d'euros)

Actif	Consolidé ¹			IFRS 8 ¹		
	31 déc. 2018	1er janv. 2018 ²	Variation en %	31 déc. 2018	1er janv. 2018 ²	Variation en %
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	364	167	+ 118,0	356	186	+ 91,4
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	282	294	- 4,1	1 617	2 049	- 21,1
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	179	334	- 46,4	37 937	34 197	+ 10,9
Actifs d'impôts différés	5	9	- 44,4	115	158	- 27,2
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2 372	2 149	+ 10,4	102	89	+ 14,6
Autres actifs	209	257	- 18,7	2 013	1 750	+ 15,0
Total de l'actif	3 411	3 210	+ 6,3	42 140	38 429	+ 9,7

Passif	Consolidé ¹			IFRS 8 ¹		
	31 déc. 2018	1er janv. 2018 ²	Variation en %	31 déc. 2018	1er janv. 2018 ²	Variation en %
Dettes envers les établissements de crédit	72	150	- 52,0	19 608	15 191	+ 29,1
Dettes envers la clientèle	3	8	- 62,5	4 978	5 264	- 5,4
Dettes représentées par un titre	249	248	+ 0,4	10 265	11 283	- 9,0
Passifs d'impôts différés	3	3	+ 0,0	343	295	+ 16,3
Autres passifs	206	218	- 5,5	1 798	1 751	+ 2,7
Capitaux propres	2 878	2 583	+ 11,4	5 148	4 645	+ 10,8
Total du passif	3 411	3 210	+ 6,3	42 140	38 429	+ 9,7

¹ Les éléments de passage du bilan au format IFRS 8 au bilan consolidé se retrouvent dans la note 27.1 des comptes consolidés.

² Situation au 1er janvier 2018 après l'allocation définitive de l'écart de première consolidation OVF et le FTA ("First Time Application") de la norme IFRS9 sur le bilan (cf. Note 1.A Faits marquants de la période, Note 3 Modifications des états financiers au 31 décembre 2017 et à partir du 1er janvier 2018 et Note 27.1 Information sectorielle).

1.11.2 ENCOURS DE CREDIT

ENCOURS DE FINANCEMENT PAR SEGMENT DE CLIENTELE

(en millions d'euros)

	Consolidé			IFRS 8		
	31 déc. 2018	1er janv. 2018 ¹	Variation en %	31 déc. 2018	1er janv. 2018 ¹	Variation en %
Corporate réseau	64	64	+ 0,0	11 681	10 914	+ 7,0
Client final	115	270	- 57,4	26 256	23 283	+ 12,8
Total des prêts et créances sur la clientèle	179	334	- 46,4	37 937	34 197	+ 10,9

¹ Situation au 1er janvier 2018 après l'allocation définitive de l'écart de première consolidation OVF et le FTA IFRS9 sur le bilan (cf. Note 1.A Faits Marquants de la période et Note 27 information sectorielle).

ENCOURS DE FINANCEMENT PAR REGION

(en millions d'euros)

	Consolidé			IFRS 8		
	31 déc. 2018	1er janv. 2018 ¹	Variation en %	31 déc. 2018	1er janv. 2018 ¹	Variation en %
Pays du G5 ²	(3)	37	- 108,1	33 185	29 521	+ 12,4
Reste de l'Europe	11	22	- 50,0	4 197	3 974	+ 5,6
Amérique Latine	116	211	- 45,0	500	638	- 21,8
Reste du monde	55	64	- 14,1	55	64	- 14,1
Total	179	334	- 46,7	37 937	34 197	+ 10,9

¹ Situation au 1er janvier 2018 après l'allocation définitive de l'écart de première consolidation OVF et le FTA IFRS9 sur le bilan (cf. Note 1.A Faits marquants de la période et Note 27 information sectorielle).

² Pays du G5 : France, Grande-Bretagne, Allemagne, Italie, Espagne.

1.11.3 DEPRECIATIONS DES ENCOURS DE CREDIT

CREANCES DOUTEUSES OU S3 SUR LE PORTEFEUILLE CLIENT FINAL PERIMETRE PCDF ET OVF FORMAT IFRS8 & FORMAT CONSOLIDE



La part des encours douteux rapportée aux encours totaux reste stable à 0,9%. Ceci est la conséquence d'un risque contrôlé, alors que la norme IFRS9 a eu pour conséquence un élargissement des bases des encours douteux / S3 notamment par l'inclusion des contrats restructurés en période probatoire.

Le taux de couverture des encours douteux, norme IFRS9, s'établit à 63,7%, en baisse par rapport à l'ancienne norme IAS39. Ceci est le résultat dans le calcul des provisions selon la norme IFRS9 d'une meilleure prise en compte de la capacité à recouvrer les créances impayés d'une partie des encours douteux et de l'élargissement de la base provisionnable à des encours moins risqués.

Application de la norme IFRS 9

Des modèles de provisionnement conformes à la norme IFRS9 ont été développés, en coordination avec les partenaires BNPP PF et SCF. Le provisionnement est donc désormais basé sur un modèle de perte de crédit attendue (ECL) prospective (forward looking) et l'ensemble des expositions y compris celles sans impayé est provisionné dès l'origine.

Les expositions sont désormais segmentées en 3 « stages », avec notamment le déclassement en stage 2 lorsque qu'une dégradation significative du risque de crédit a été constatée depuis l'origination.

Les modèles statistiques de risque ont été revus par une entité de validation indépendante, et l'ensemble

du processus a été audité en 2018. Un backtesting des modèles a été réalisé, et sera produit régulièrement afin de s'assurer de leur stabilité et de leur performance.

L'impact en capitaux propres d'IFRS 9 au 1er janvier 2018 chez BPF pour l'ensemble de ses filiales intégrées globalement est une augmentation des fonds propres de 3 millions d'euros (net après impôt). Sur le périmètre des participations mises en équivalence, l'impact est une augmentation des fonds propres IFRS8 de 22 millions d'euros (net après impôt), soit 11 millions d'euros en quote-part BPF.

1.11.4 POLITIQUE DE REFINANCEMENT

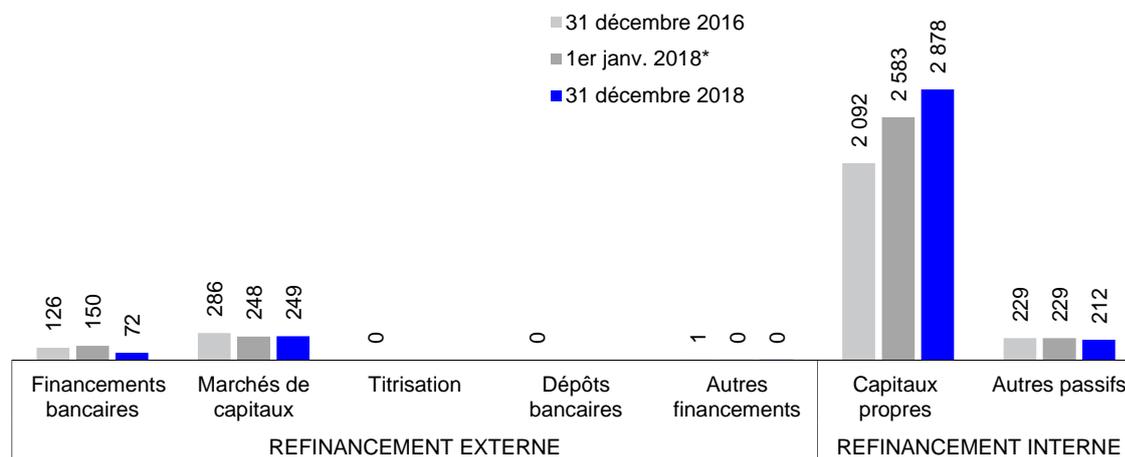
MODES DE FINANCEMENT PAR SOURCE

(en millions d'euros)	31 décembre 2018	1er janv. 2018*	31 décembre 2016
Financements bancaires	72	150	126
Obligations + BMTN	26	35	24
EMTN	218	208	257
Autres	5	5	5
Capitaux longs	249	248	286
CD			
BT			
Autres			
Capitaux courts	0	0	0
Marchés de capitaux	249	248	286
Titrisation			
Dépôts bancaires			
Autres financements	0	0	1
Total refinancement externe	321	398	414
Capitaux propres	2 878	2 583	2 092
Autres passifs	212	229	229
Total Bilan	3 411	3 210	2 735

* Situation au 1er janvier 2018 après l'allocation définitive de l'écart de première consolidation OVF et le FTA de la norme IFRS 9 sur le bilan (cf. Note 1.A Faits marquants de la période, Note 3 Modifications des états financiers au 31 décembre 2017 et à partir du 1er janvier 2018 et Note 27.1 Information sectorielle).

SOURCES DE FINANCEMENT (EN MILLIONS D'EUROS)

(HORS LIGNES DE CREDIT BANCAIRES CONFIRMÉES NON TIRÉES)



Pour les activités en partenariat avec Santander Consumer Finance et BNPP PF en Europe, et avec Santander au Brésil, le partenaire est en charge du refinancement.

Pour le financement des activités hors périmètre de ces partenariats, BPF s'appuie sur une structure de

capital et un ratio de fonds propres conforme aux exigences réglementaires. Le refinancement est assuré avec la plus large diversification des sources de liquidité possible, en assurant une adéquation entre les échéances des ressources de financement et celles de ses encours de crédit.



1.11.5 SECURITE DE LIQUIDITE

BPF recherche constamment le compromis optimal entre la sécurité en termes de liquidité, qui demeure la priorité, et une optimisation de ses coûts de financement.

Au 31 décembre 2018, la réserve de liquidité (liquidités placées disponibles) représentait 466 millions d'euros (cf. note 22.2 des comptes consolidés) dont un total d'actifs liquides de grande qualité « high quality liquid assets » de 50 millions d'euros, avant pondération pour le calcul du « Liquidity Coverage Ratio » (LCR). Le LCR de BPF au 31 décembre 2018 est de 332%.

Par ailleurs, au 31 décembre 2018, BPF détient des facilités de crédit engagées inutilisées à hauteur de 200 millions d'euros (cf. note 22.2 des comptes consolidés).

Ces facilités bancaires ne portent pas de covenants ou de restrictions excédant les pratiques de marchés, avec toutefois les trois éléments notables suivants pouvant entraîner leur annulation :

- la perte de la détention directe ou indirecte par PSA de la majorité des actions BPF ;
- la perte par BPF de son statut bancaire ;
- le non-respect d'un ratio de fonds propre Common Equity Tier One pour un minimum de 11%.

1.11.6 NOTATIONS DE CREDITS

Compte tenu de la mise en place progressive des joint-ventures avec Santander Consumer Finance, et du renforcement induit du financement des activités, BPF a

décidé depuis début 2016 de ne plus solliciter de rating auprès des agences de notations.

1.12 FONDS PROPRES, RISQUES, PILIER 3

1.12.1 GESTION DU CAPITAL

Au 31 décembre 2018, les capitaux propres consolidés part du Groupe s'élevèrent à 2 878 millions d'euros, en augmentation de 295 millions par rapport aux 2 583 millions au 1^{er} janvier 2018 après l'allocation définitive de l'écart de première consolidation OVF et après la prise en compte du FTA ("First Time Application") de la norme IFRS9 sur le bilan. La variation de 295 millions

s'explique principalement par l'intégration du résultat net consolidé de l'année 2018 à hauteur de 320 millions d'euros et par les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres à hauteur de -32 millions d'euros en 2018 (voir la partie 2.4 des comptes consolidés « Tableau de variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires »).

1.12.1.1 FONDS PROPRES DE LA BANQUE

Le périmètre prudentiel utilisé pour calculer le ratio de solvabilité est identique au périmètre de consolidation tel que décrit dans la note annexe 1.C relative aux états financiers consolidés, à l'exception des sociétés d'assurances détenues à 100% par BPF, qui sont mises en

équivalence dans le périmètre prudentiel, et en intégration globale dans le périmètre comptable (PSA services Ltd, PSA Insurance Ltd, PSA Life Insurance Ltd, PSA Insurance Manager Ltd, PSA Insurance Solutions Ltd et PCA Compania de Seguros S.A.).

TABLEAU DE PASSAGE DU BILAN COMPTABLE CONSOLIDE AU BILAN PRUDENTIEL

(en millions d'euros)

	Bilan Consolidé	Retraitements prudentiels ¹	Bilan Prudentiel
Actifs au 31 déc. 2018	3 411	-105	3 305
Caisse, banques centrales, CCP	56	0	56
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	364	-103	261
Instruments dérivés de couverture	4	0	4
Actifs financiers à la juste valeur par OCI	0	0	0
Prêts et créances sur les établissements de crédit	282	-51	230
Prêts et créances sur la clientèle	179	4	183
Actifs d'impôts	13	-1	12
Comptes de régularisation et actifs divers	5	-4	1
Participations dans les entreprises mises en équivalence	78	0	78
Immobilisations	2 374	55	2 429
Ecarts d'acquisition	56	-6	51
Passifs au 31 déc. 2018	3 411	-105	3 305
Instruments dérivés de couverture	1	0	1
Dettes envers les établissements de crédit	72	0	72
Dettes envers la clientèle	3	4	8
Dettes représentées par un titre	249	0	249
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	4	0	4
Passifs d'impôts	6	-2	3
Comptes de régularisation et passifs divers	53	-9	44
Provisions techniques des contrats d'assurance	83	-83	0
Provisions	61	-14	47
Capitaux propres	2 878	-1	2 877

1 - Retraitement des filiales exclues du périmètre prudentiel (Sociétés d'assurances mises en équivalence).

En principe, les établissements assujettis doivent faire l'objet d'une double surveillance, sur base consolidée et sur base individuelle. Toutefois, l'article 7 du CRR prévoit des possibilités d'exemption de la surveillance sur base individuelle et, le passage à CRD4 n'a pas remis en cause les exemptions individuelles accordées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution avant le 1er janvier 2014. Banque PSA Finance, qui bénéficiait d'ores et déjà d'une exemption au suivi sur base individuelle, est donc uniquement assujettie à un suivi du ratio de solvabilité au niveau consolidé du groupe.

On notera par ailleurs qu'il n'existe pas d'obstacle au transfert de fonds propres entre les filiales détenues à 100% par Banque PSA Finance. S'agissant des co-entreprises avec les groupes Santander et BNP Paribas, l'accord des deux actionnaires est nécessaire.

Les fonds propres prudentiels sont répartis en trois catégories (les fonds propres de base de catégorie 1, les fonds propres additionnels de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2), composées d'instruments de capital et de dettes, sur lesquels sont effectués des ajustements réglementaires. Banque PSA Finance ne dispose que d'instruments de fonds propres de base de catégorie 1, constitués des éléments suivants :

- Montant du capital social et des primes d'émission afférentes ;
- Résultats non distribués ;
- Report à nouveau ;

- Eléments du résultat comptabilisés directement en capitaux propres ;
- Autres réserves.

Les déductions et ajustements réglementaires effectués sur ces fonds propres portent sur les éléments suivants :

- Intérêts minoritaires ;
- Montants estimés des prévisions de dividendes ;
- Ecarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles ;
- Positions de titrisation exclues du calcul des actifs pondérés et soumises à une pondération de risque de 1250% ;
- Gains et pertes générés par la couverture des flux de trésorerie ;
- Prêts subordonnés émis ;
- Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles après déduction des passifs d'impôt associés ;
- Titres de participations des entités mises en équivalence ou non consolidées. Une part de ces titres de participation, en deçà des seuils, peut être imputée au calcul des exigences de fonds propres, la part restante venant en déduction des fonds propres prudentiels.

Les fonds propres prudentiels de BPF s'élèvent à 236 millions d'euros à fin 2018, contre 254 millions d'euros à fin 2017.

TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES COMPTABLES AUX FONDS PROPRES

(en millions d'euros)	31 déc. 2018	31 déc. 2017
Capitaux Propres Comptables	2 877	2 547
Ajustement relatif à la différence entre le périmètre consolidé comptable et réglementaire	0	0
Capitaux Propres Prudentiels	2 877	2 547
Titres de Participation des entités non consolidées ou mises en équivalence	-2 365	-2 114
Projet de distribution de dividendes	-97	0
Intérêts minoritaires	-10	-16
Écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles	-51	-52
Positions de titrisation	0	-13
Impôts différés actifs sur report déficitaire	0	-1
Réserve de couverture de flux de trésorerie	0	3
Montants négatifs résultant du calcul des montants de pertes attendues ¹	0	0
Prêts subordonnés aux entités mises en équivalence	-117	-100
Autres déductions prudentielles	0	0
Fonds Propres Prudentiels Catégorie 1	236	254

1 - Depuis décembre 2016, Banque PSA Finance applique un traitement standard pour le calcul des exigences en fonds propres.

1.12.1.2 EXIGENCE DE FONDS PROPRES

La mise en œuvre de la coopération de Banque PSA Finance avec le groupe Santander a conduit les entités incluses dans ce périmètre, à l'exception de la France, à repasser dans un traitement standard pour le calcul des exigences en fonds propres. La co-entreprise française a obtenu de la BCE, courant 2017, l'autorisation permanente d'utiliser l'approche notation interne pour ses portefeuilles Retail (méthode avancée) et Corporate (méthode Fondation).

BPF et Santander Consumer Finance ont pour objectif de réutiliser certains des modèles de notation interne développés par BPF. Au préalable ces modèles feront l'objet de travaux pour intégrer les standards méthodologiques du Groupe Santander ainsi qu'une validation indépendante. Une fois ces étapes franchies, une demande d'homologation sera faite auprès des autorités de supervision compétentes.

Les outils pour le recueil et l'historisation des données nécessaires à la modélisation et aux calculs du

risque de crédit préexistants à la mise en place des co-entreprises ont été maintenus permettant la poursuite d'un suivi homogène de l'ensemble des paramètres de risque de la Banque.

A noter que depuis décembre 2016, suite à la mise en œuvre de la coopération et ainsi la réduction de son périmètre prudentiel, Banque PSA Finance n'utilise plus l'approche notation interne pour la détermination de ces actifs pondérés. Le montant de la participation de BPF dans les co-entreprises vient, conformément à la CRR et en deçà de seuils, en déduction des fonds propres pruden- tiels venant au numérateur du calcul du ratio de solvabilité.

Dans le cadre de l'application de la réglementation Bâle III, BPF confirme une position financière robuste. Au 31 décembre 2018, le ratio de solvabilité Bâle III au titre du pilier I atteignait ainsi 30,8% contre 34,7% au 31 décembre 2017. Les fonds propres pruden- tiels Bâle III ressortaient à 236 millions d'euros, et les exigences de fonds propres s'établissaient à 62 millions d'euros.

EXIGENCE DE FONDS PROPRES ET ENCOURS PONDERES DU GROUPE

(en millions d'euros)	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	Actifs pondérés	Exigences de Fonds Propres	Actifs pondérés	Exigences de Fonds Propres
Risque de crédit	732	59	656	52
Méthode standard	732	59	656	52
Souverains	9	1	7	1
Etablissements	32	3	43	3
Entreprises	370	30	174	14
Clientèle de détail	94	8	205	16
Autres actifs pondérés	227	18	228	18
Méthode de Notation Interne Fondation (IRBF)	0	0	0	0
Entreprises	0	0	0	0
Méthode de Notation Interne Avancée (IRBA)	0	0	0	0
Clientèle de détail	0	0	0	0
Risque opérationnel (méthode standard)	35	3	77	6
Risque de marché	0	0	0	0
Totaux	767	62	733	58
Total Fonds propres pruden- tiels		236		254
Ratio de Solvabilité		30,8%		34,7%

Ratio de Levier

Le ratio de levier, correspondant au rapport non pondéré des expositions brutes sur les fonds propres durs (Tier1), vise notamment à encadrer le recours excessif au hors-bilan dans l'activité bancaire. L'Union européenne impose une exigence minimale de 3%. Un dispositif de suivi, de contrôle et d'alerte a été mis en place afin de gérer tout risque de levier excessif.

Le ratio de levier est calculé selon les modalités du règlement (UE) n° 575/2013 article 429, et reste

stable entre 2017 et 2018 pour Banque PSA Finance puisqu'il s'élève à 29,3% au 31 décembre 2018 contre 29,8% au 31 décembre 2017.

A noter que l'exemption au suivi sur base individuelle reçue au titre du ratio de solvabilité est étendue au ratio de levier dans le régime CRD IV. Les obligations relatives au ratio de levier sont donc effectuées sur base consolidée uniquement.

RATIO DE LEVIER ET DETAIL DES EXPOSITIONS DE LEVIER

<i>(en millions d'euros)</i>	31 déc. 2018	31 déc. 2017
Fonds propres prudentiels Catégorie 1	236	254
Total de l'actif selon les états financiers consolidés	3 411	3 174
Ajustement relatif à la différence entre le périmètre consolidé comptable et réglementaire	-105	-107
Déductions prudentielles sur les Fonds propres CET1	-2 534	-2 277
Exclusion des Instruments dérivés de couverture non pris en compte dans le calcul des expositions Bilan	-4	-2
Total Expositions au Bilan	768	788
Application de la majoration sur dérivés mark-to-market	11	11
Coût de remplacement des transactions sur dérivés après compensation des appels de marge	3	0
Total Exposition sur les dérivés	14	11
Expositions relatives aux engagements donnés	54	77
Application des facteurs de conversion réglementaire	-30	-21
Total Exposition sur éléments de Hors Bilan	24	56
Total Exposition de levier	806	855
RATIO DE LEVIER	29,3%	29,8%

1.12.2 SYNTHÈSE SUR LES ACTIFS GREVÉS

BPF ne dispose pas d'actif grevé au 31 décembre 2018.



1.12.3 FACTEURS DE RISQUE ET GESTION DES RISQUES

L'identification, la mesure, la maîtrise et la surveillance des risques de BPF font partie intégrante de la Gestion des Risques dont le responsable est membre du Comité de direction de la banque. Il rend également régulièrement compte de ses missions au Comité d'Audit et des Risques, au Comité Management des Risques et autant que de besoin aux Comités des opérations ad hoc au sein de la banque.

La gouvernance des risques couvre notamment :

- le recensement des risques liés à l'activité déployée par la banque et l'évaluation de leur criticité potentielle compte tenu des politiques de gestion retenues, ainsi que du contexte conjoncturel,
- la fixation du niveau de risque souhaitable et le pilotage de ces risques, formalisé et suivi dans le Tableau de Bord d'Appétit au Risque de BPF qui est adopté par la Direction Générale et approuvé par le Conseil d'Administration,
- la validation des méthodes ou modèles de mesure,

- la mise en œuvre de stress-tests et/ou de dispositifs d'atténuation des risques périodiques tels que demandés ou recommandés par la réglementation (ICAAP, ILAAP, PUL, Plan Préventif de Rétablissement, ...) qui sont approuvés ou portés à la connaissance du Conseil d'Administration de la Banque selon les cas.

Ces différents éléments sont présentés, analysés, décidés au sein de Comités : le Comité Management des Risques (bimestriel), le Comité ALCO (mensuel), le Comité Modèles (bimestriel) et le Comité d'Audit et des Risques (quadrimestriel). Les membres de l'organe exécutif et de l'organe délibérant sont soit parties prenantes à ces Comités, soit informés de leur teneur.

Le pilotage des Risques au sein des Coopérations avec Santander et BNPP PF est assuré par des Comités paritaires Global Risk Committee, et est décliné au sein de chaque JV/ entité locale dans des Comités Risques locaux.

BPF a recensé quatorze facteurs de risque auxquels elle est soumise.

1.12.3.1 RISQUE D'ACTIVITE

Facteurs de risque

Six facteurs principaux ont un impact sur le niveau d'activité de BPF et sont évalués régulièrement :

- les facteurs externes concourant à l'achat de véhicules ;
- la politique des pouvoirs publics en matière d'incitation à l'acquisition de véhicules neufs ;
- des évolutions réglementaires ou fiscales qui pourraient conduire à modifier l'activité ou à en

altérer la rentabilité, notamment celles concernant les véhicules à faibles émissions ;

- le volume de ventes des marques du Groupe PSA et leur politique marketing ;
- le positionnement concurrentiel de BPF tant en terme de produit que de prix ;
- le risque pays dont la gestion vise à rechercher autant que faire se peut un financement local.

Mesure, Maîtrise et Surveillance de ces risques

Ces facteurs de risque sont évalués au moins une fois par an dans le cadre des processus d'élaboration du budget et du plan à moyen terme. Les prévisions budgétaires sont revues quatre fois au cours de l'année

considérée. Le risque d'activité est également couvert par la démarche des stress scénarios, notamment ICAAP, ILAAP et Plan Préventif de Rétablissement.

1.12.3.2 RISQUE DE CREDIT

Facteurs de risque

Il est lié à l'incapacité d'un client à faire face au paiement de ses obligations, y compris lorsque BPF reprend le bien financé.

En ce qui concerne les opérations sur les activités PCDF, contractuellement BPF ne supporte pas de risque de valeur résiduelle, sauf au Royaume-Uni où la réglementation offre la possibilité aux clients particuliers (ventes à crédit) de demander le rachat de leur véhicule par le prêteur dans certaines conditions.

En ce qui concerne les opérations sur les activités OVF, le risque de valeur résiduelle que supporte BPF est

limité dans l'ensemble des pays y compris en Allemagne et au Royaume Uni. Ce risque fait l'objet d'un contrôle rapproché.

Indépendamment de la politique de sélection des risques qui est prudente, le niveau du risque de crédit est influencé par la conjoncture économique dans les différents pays dans lesquels BPF intervient et ce au niveau des défauts ainsi qu'au niveau de la valeur de marché des véhicules repris.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

Opérations sur les activités de financement des marques du Groupe PSA

La mesure du risque est appréhendée à l'octroi et chaque mois pour les financements en portefeuille.

A l'octroi, la mesure du risque est fondée sur des modèles de notations internes ou, dans un nombre de cas très limités, externes. La sélection de la clientèle s'opère à partir de modèles de grading (Corporate) ou d'outils décisionnels (Retail).

Dans le cadre du partenariat avec Santander Consumer Finance (SCF) en Europe pour les activités de financement des marques Peugeot, Citroën et DS, les modèles internes font l'objet de revues régulières par les différentes équipes risques de SCF pour s'assurer de la stabilité de leur performance dans le temps.

Dans le cadre du partenariat avec BNPP Personal Finance (BNPP PF) en Europe pour les activités de financement des marques Opel et Vauxhall les modèles internes ont été revus et adaptés à la marge.

Les systèmes décisionnels sont paramétrés selon les caractéristiques propres à chaque pays afin d'en optimiser l'efficacité.

Pour le retail, les décisions d'octroi sont soit automatiques soit nécessitent des analyses complémentaires demandées dans le cadre des systèmes expert d'analyse du risque ou réalisées à l'initiative de l'analyste.

Pour les portefeuilles Corporate, les décisions d'octroi reposent sur la décision de Comités de crédit locaux ou centraux, et pour les encours les plus élevés, sur la décision soit des Comités du Groupe Santander pour les filiales de PCDF soit des Comités de BNPP PF pour les filiales d'OVF.

En ce qui concerne la mesure comptable du risque de crédit, en application des référentiels IFRS, les encours retail en défaut et les encours sains avec impayés sont dépréciés à partir de taux de dépréciation qui sont calculés deux fois par an à partir d'un modèle d'estimation des recouvrements futurs actualisés.

Les encours douteux des portefeuilles Corporate réseau et Corporate hors réseau et assimilés sont dépréciés sur la base d'une analyse individuelle en tenant compte de la valorisation des garanties éventuellement détenues.

La maîtrise du risque est notamment fondée sur une offre produit, proposée par les filiales et validée dans différents comités ad hoc qui fixent notamment la nature juridique du produit, sa durée maximale, le niveau d'apport minimum et le niveau des éventuels paliers et valeurs résiduelles ainsi que les garanties conditionnant l'octroi.

A cela s'ajoute pour les portefeuilles Corporate réseau et Corporate hors réseau et assimilés :

- la fixation de lignes de crédit, révocables sans condition, et des durées de validité associées ;
- des dispositifs collectifs de garantie ou des prises de garanties au moment de l'entrée en relation, lors du renouvellement des lignes ou en cas de dégradation du niveau de risque entre deux renouvellements de lignes, les garanties peuvent être personnelles, porter sur des biens identifiés ou être données par des assureurs crédit ou sous forme de garanties bancaires ;
- un suivi quotidien des éventuels incidents de paiement ;

- un dispositif gradué d'alerte allant de la mise sous surveillance à la mise en défaut y compris sous forme de défaut conditionnel c'est-à-dire même si aucun défaut selon la définition bâloise du défaut n'a été constaté ;
- des audits de stock dont la fréquence dépend du profil de risque du concessionnaire ainsi que la conservation des documents d'immatriculation et enfin, des contrats de financement qui prévoient qu'à tout moment selon les dispositions en vigueur dans le pays, les véhicules financés peuvent être gagés.

La surveillance du risque de l'activité retail réalisée mensuellement concerne notamment :

Les expositions de BPF au risque de crédit, traitées à 100% en méthode standard depuis le 1er juillet 2016, s'appuient sur la valeur comptable des actifs financiers auxquels s'ajoutent les éléments de hors bilan, les engagements de financement et de garantie donnés,

- l'évolution de la qualité de la demande de financement et de la qualité de la production de financements ;
- les indicateurs relatifs au comportement de paiement par technique, segment de clientèle, année de production, etc. ;
- les indicateurs Bâlois de mesure du risque des contrats en portefeuille.

Le Comité Management des Risques, le Comité Modèles et le Comité d'Audit et des Risques sont les instances principales de surveillance des risques de crédit de BPF. Le Comité Modèles est également l'instance où sont validés les modèles de mesure des risques.

et les lignes autorisées non tirées. Ces actifs sont retraités des dépréciations, ainsi que des actifs non soumis à un risque de crédit et des éléments directement déduits des fonds propres.

VENTILATION GEOGRAPHIQUE DES EXPOSITION BRUTES DU GROUPE BPF AU 31 DECEMBRE 2018

(en millions d'euros)	Banque et Administration	Entreprises	Dont SME	Retail	Dont SME	Autres catégories	Total Expositions Brutes	Répartition en %
France	429	52	0	0	0	112	593	66%
Europe (hors France)	62	5	1	4	0	0	71	8%
Amérique Latine	12	41	0	101	0	2	156	17%
Reste du monde	4	56	35	22	0	1	84	9%
Total général	506	154	35	128	0	116	904	100%
Répartition en %	56%	17%	4%	14%	0%	13%	100%	

VENTILATION PAR ECHEANCE RESIDUELLE DES EXPOSITIONS BILAN DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2018

(en millions d'euros)	Banque et Administration	Entreprises	Retail	Autres catégories	Total Expositions Bilan
Durée résiduelle inférieure à 3 mois	169	305	19	2 587	3 081
de 3 mois à 1 an	0	14	52	0	66
de 1 an à 5 ans	0	2	39	0	41
Supérieure à 5 ans	0	0	0	117	117
Total général	169	321	110	2 704	3 305

VENTILATION DES EXPOSITIONS NETTES DU GROUPE PAR CATEGORIE D'EXPOSITION AU 31 DECEMBRE 2018

<i>(en millions d'euros)</i>	Expositions brutes	Dont Expositions en défaut	Ajustement pour risque général	Ajustements pour risque spécifique	Expositions nettes de provisions
Banque et Administration	506	0	0	0	506
Entreprises	154	1	1	1	152
Retail	128	3	1	2	125
Autres catégories	116	0	0	0	116
Total général	904	4	1	2	900

VENTILATION GEOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS NETTES DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2018

<i>(en millions d'euros)</i>	Expositions brutes	Dont Expositions en défaut	Ajustement pour risque général	Ajustements pour risque spécifique	Expositions nettes des provisions
France	593	0	0	0	593
Europe (hors France)	71	1	0	1	70
Amérique Latine	156	1	1	1	155
Reste du monde	84	2	1	1	82
Total général	904	4	1	2	900

DETAIL DES AJUSTEMENTS POUR RISQUE DE CREDIT AU 31 DECEMBRE 2018

<i>(en millions d'euros)</i>	Banque et Administration	Entreprises	Retail	Autres catégories	Total général
Expositions brutes	506	154	128	116	904
Exposition Bilan	503	103	128	116	849
Exposition Hors Bilan	4	51	0	0	54
Provisions	0	-1	-2	0	-4
Suretés réelles	-48	-5	0	0	-53
CCF moyen du Hors Bilan	100%	38%	100%	NC	42%
Valeur exposée au risque	506	122	128	116	872
RWA	290	120	94	227	732
RW Moyen	57%	99%	74%	196%	84%

BPF ayant une exposition au risque de contrepartie sur instruments dérivés non significative, aucun calcul de CVA (« Credit Value Adjustment ») n'est effectué.

1.12.3.3 RISQUES FINANCIERS ET RISQUE DE MARCHÉ

L'ensemble des principes évoqués par la suite concerne les entités contrôlées directement par BPF. La gestion des risques des sociétés communes entre BPF et Santander et entre BPF et BNP PF est réalisée pays par

pays par chaque société commune sous la supervision des actionnaires, selon la gouvernance mise en place lors de la création du partenariat avec le groupe Santander et avec le groupe BNPP.

Risque de liquidité

Facteurs de risque

Le risque de liquidité auquel BPF est soumis dépend de :

- la situation des marchés financiers (« Market Risk ») ;
- la capacité des banques partenaires (en Europe, Santander Consumer Finance pour les activités Peugeot, Citroën, DS

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

La mesure du risque de liquidité se décompose en deux volets :

- L'adossement de la plupart des filiales ou co-entreprises de Banque PSA Finance à un partenaire de premier rang assurant le refinancement : Santander Consumer Finance pour les activités Peugeot Citroën DS en Europe, BNPP PF pour les activités Opel Vauxhall en Europe, Santander au Brésil, BBVA en Argentine, etc.
- Une politique définie à chaque fois avec la banque partenaire mais qui en général est fondée sur une structure de fonds propres adéquate et une diversification des sources de financements externes (selon les co-entreprises : titrisations, collecte de dépôts, émissions obligataires, etc.). La définition d'indicateurs de risque de

et BNPP PF pour Opel et Vauxhall, en Argentine BBVA, etc.) à honorer leur engagement de refinancer les co-entreprises respectives.

liquidité et de seuils associés, en complément des ratios réglementaires selon les juridictions applicables (LCR ou équivalents locaux hors d'Europe), permettant de caractériser le niveau de risque de liquidité de BPF à l'instant « t » et dans un proche avenir.

La surveillance du risque est fondée sur le calcul, selon les cas, chaque jour ou chaque mois, des indicateurs de risque ainsi que sur la tenue de Comités ALCO mensuels au sein de chaque co-entreprise et à l'échelle de BPF qui suivent la mise en œuvre de la politique générale définie, le niveau de risque actuel et anticipé, le respect des limites et les éventuelles mesures à prendre pour encore mieux mesurer, maîtriser ou surveiller le risque de liquidité et d'un Comité Management des Risques de BPF.

Risque de taux d'intérêt

Facteurs de risque

La politique de BPF vise à mesurer, encadrer par des limites dans le cadre de stress scenario et réduire si nécessaire l'effet de variation des taux d'intérêts par l'utilisation d'instruments financiers appropriés permettant

d'assurer l'adéquation de la structure de taux à l'actif et au passif de son bilan. La gestion du risque de taux consiste à respecter cette politique et à s'en assurer de façon très régulière.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

Il est procédé au moins une fois par mois au calcul des positions de taux résiduelles, à des calculs de sensibilité et à des stress scénarios.

Au 31 décembre 2018, la sensibilité à une hausse de 2% de l'ensemble de la courbe des taux

représenterait un résultat négatif de 4,2 millions d'euros. Au cours de l'année 2018, le résultat dégagé par cette simulation a oscillé entre -0,5 millions d'euros et -4,2 millions d'euros.



La maîtrise du risque de taux se décompose en plusieurs volets :

- une définition de la politique générale ;
- des indicateurs de risque de taux et de seuils associés permettant de caractériser le niveau de risque ;
- la simulation de stress scénarios et la définition de seuils tolérables encadrant leur impact financier ;
- l'utilisation d'instruments dérivés.

La surveillance du risque est fondée sur des indicateurs et des reportings établis à fréquence

mensuelle concernant la mise en œuvre de la politique retenue et le coût d'une déformation de la courbe des taux d'intérêt y compris en situation de stress. Le Comité ALM (Asset Liability Management) mensuel et le Comité Management des Risques de BPF suivent la mise en œuvre de la politique générale, le niveau de risque actuel et anticipé, le respect des limites et les éventuelles mesures à prendre pour encore mieux mesurer, maîtriser ou surveiller le risque de taux.

Risque de contrepartie

Facteurs de risque

BPF est exposée au risque de contrepartie à deux titres : indirectement, pour les opérations de marché réalisées par les co-entreprises pour couvrir le risque de

taux et dans de très rares cas, le risque de change opérationnel.

Mesure, Maîtrise et Surveillance du Risque

Les opérations de placement sont effectuées soit sous la forme d'OPCVM ou de dépôts bancaires auprès de banques de premier rang.

Les contrats de produits dérivés conclus par les co-entreprises de BPF sont traités avec des contreparties bancaires de catégorie « Investment Grade » dans le cadre de conventions ISDA ou nationales et font l'objet d'appels

de marge ou de compensations quotidiennes en chambre de compensation.

Les utilisations des limites de BPF sont mesurées et vérifiées quotidiennement et les éventuels dépassements sont communiqués chaque jour. Un récapitulatif des éventuels dépassements de limites est présenté chaque mois lors du Comité ALCO de BPF ainsi que lors des Comités Management des Risques.

Risque de change

Facteurs de risque

BPF est soumis à deux natures de risque de change :

- le risque de change structurel (au 31 décembre 2018, la position de change structurelle s'élève à 296 millions d'euros) ;
- le risque de change opérationnel (au 31 décembre 2018, la position de change opérationnelle s'élève à - 0,9 millions d'euros).

Mesure, Maîtrise et Surveillance du Risque

Les positions structurelles et les résultats futurs ne font pas l'objet d'une couverture car, la durée de l'activité de la filiale ou de la succursale étant indéterminée par définition, toute couverture représenterait une position nette ouverte sur le long terme.

En ce qui concerne les positions opérationnelles, la politique fixée vise à les réduire au maximum afin d'immuniser le résultat de la Banque en cas de variations des taux de change. En pratique, seules des positions

résiduelles limitées, dument cernées peuvent ne pas être couvertes.

La surveillance du risque prend la forme d'un reporting mensuel mettant en évidence les positions de change structurelles et opérationnelles et d'un suivi du risque de change opérationnel de BPF lors de chaque Comité ALM mensuel, Comité d'Audit et des Risques et Comité Management des Risques de BPF.



Risques de marché

BPF a pour politique de ne pas être en situation de Risques de marché au sens de la réglementation bancaire. Les opérations sur instruments dérivés, de taux ou de change, qui sont conclus ont pour vocation de couvrir des

éléments du bilan qui par ailleurs, n'ont pas pour vocation d'être cédés à court terme. BPF s'assure régulièrement du respect de cette règle interne et du bon adossement des couvertures aux éléments couverts.

1.12.3.4 RISQUES LIES AUX OPERATIONS DE TITRISATION

Depuis septembre 2018, Banque PSA Finance ne détient plus aucun titre subordonné de créances titrisées

et n'est donc plus exposé au risque lié aux opérations de titrisation.

1.12.3.5 RISQUE DE CONCENTRATION

Facteurs de risque

BPF est soumise à plusieurs natures de risque de concentration, principalement :

- le risque de concentration individuel des opérations de crédit ;
- le risque de concentration des refinancements bancaires.

Mesure, Maîtrise et Surveillance du Risque

Des limites de risque ont été fixées pour les risques de concentration individuelle et de concentration des établissements de crédit accordant des lignes bancaires à BPF.

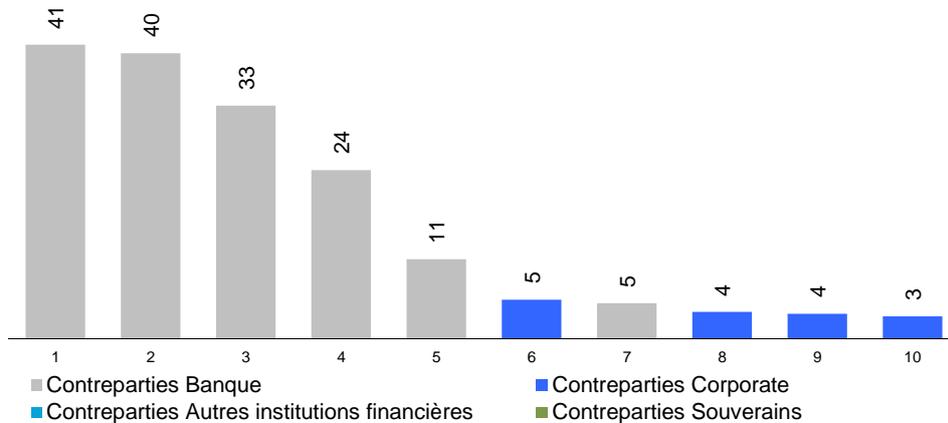
Les limites de risque de concentration sont présentées à fréquence bimensuelle au Comité Management des Risques de Banques PSA Finance.

Au 31 décembre 2018, les engagements de BPF envers le Groupe PSA s'élèvent à 20,1 millions d'euros soit 8,5% des fonds propres prudentiels.

A cette même date les 10 principaux engagements de BPF, hors ceux sur le Groupe PSA, représentent un montant total de 169,7 millions d'euros soit 71,8% des fonds propres prudentiels. Par catégorie de contrepartie, ces 10 principaux engagements se décomposent de la façon suivante :

- Banques : 153,7 millions d'euros / 65,1% des fonds propres prudentiels ;
- Corporate réseau (hors PSA) : 16,0 millions d'euros / 6,8% des fonds propres prudentiels ;
- Contreparties Autres institutions : 0 million d'euros ;
- Contreparties Souverains : 0 million d'euros.

LES 10 PRINCIPALES EXPOSITIONS PONDEREES EN MATIERE DE RISQUE DE CREDIT (MONTANTS EXPRIMES EN MILLIONS D'EUROS, HORS GROUPE PSA)



1.12.3.6 RISQUE OPERATIONNEL

Définition du risque et facteurs de risque

BPF définit le risque opérationnel comme « le risque résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des procédures, au personnel de la Banque et

aux systèmes internes ou à des événements extérieurs, y compris des événements à faible probabilité d'occurrence mais à fort risque de perte ».

Identification et évaluation du risque, maîtrise et surveillance du risque

BPF et les JVs sont exposées à un risque d'incident sur les sept familles bâloises de risque opérationnel :

- fraude interne ;
- fraude externe ;
- pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail ;
- clients, produits et pratiques commerciales ;
- dommages aux actifs corporels ;
- dysfonctionnements de l'activité et des systèmes ;
- exécution, livraison et gestion des processus.

BPF est principalement exposée à des risques opérationnels de fraude externe en relation avec le risque de crédit, des dysfonctionnements de systèmes, et dans une moindre mesure à des risques sur ses activités externalisées auprès de prestataires ou de partenaires.

L'identification des risques opérationnels, le recensement des incidents opérationnels qui est opéré conformément aux obligations liées à l'approche standard adoptée par BPF pour la mesure de ses exigences en fonds propres au titre du risque opérationnel, et enfin l'évaluation de l'exposition réelle aux risques opérationnels au moyen de contrôles de second niveau

s'articulent autour d'une cartographie des risques couvrant l'ensemble des activités de BPF et des coentreprises créées avec Santander Consumer Finance.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels est très largement commun à BPF et aux JVs créés avec SCF. Il est toutefois soumis à une gouvernance propre de part et d'autre qui est en particulier assurée par un Comité de management des risques et un Comité d'audit et des risques côté BPF, et par un Global Risk Committee dans le cadre de la coopération avec SCF.

La maîtrise des risques s'exerce par des dispositifs de maîtrise et d'atténuation du risque qui sont intégrés aux procédures ou instructions de travail et font l'objet de contrôles de premier niveau par les opérationnels et de second niveau par les fonctions de contrôle permanent.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels de l'activité OVF repose sur des fondamentaux semblables, mais il mobilise des outils (cartographies, systèmes d'information) propres au périmètre concerné. En matière de risques opérationnels sur le périmètre OVF, la gouvernance relève du Global Risk and Collection Committee.

1.12.3.7 RISQUE DE NON-CONFORMITE

Définition et facteurs de risque

Le risque de non-conformité est le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législatives ou réglementaires, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de

l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant.

Les facteurs de risque sont liés à une interprétation incorrecte des textes ou à une déclinaison insuffisante de ceux-ci au niveau des modes opératoires, procédures ou instructions internes.

Mesure, Maîtrise et Surveillance du Risque

La mesure du risque est réalisée en amont via un dispositif de veille réglementaire qui recense et analyse les évolutions de textes ainsi que les lignes directrices et les sanctions émanant des autorités. A l'issue de ces analyses, les impacts sur le périmètre d'activité de la banque, ses processus, son organisation, ses systèmes d'information, et plus généralement sur son modèle économique sont évalués et des plans d'action mis en œuvre.

La maîtrise du risque de non-conformité s'effectue notamment via des procédures, instructions et modes opératoires, la formation des collaborateurs et la mise à disposition d'outils informatiques adaptés, notamment pour la détection des personnes politiquement exposées ou faisant l'objet d'une mesure de gel des avoirs.

La surveillance du risque de non-conformité est effectuée en priorité localement. Chaque unité évalue

trimestriellement l'efficacité de ses mesures préventives et de contrôle ainsi que son niveau de risque résiduel au moyen d'un certificat de conformité présenté à la direction de l'unité et communiqué au siège. Des analyses contradictoires menées au siège en corroborent le niveau de risque, et une vision consolidée est présentée aux Comités Conformité centraux organisés de façon trimestrielle. Dans le cadre du partenariat avec Santander, le risque de non-conformité des entités communes est surveillé mensuellement lors de Comités du Partenariat.

Un dispositif de surveillance est en cours de déploiement pour les activités en partenariat avec BNPP PF. Ce dispositif sera également adossé à un corpus de procédures et modes opératoires ainsi qu'une évaluation périodique du dispositif soumise au comité de conformité dédié à ce partenariat.

1.12.3.8 RISQUE DE REPUTATION

Définition du risque de réputation et facteurs de risque

Pour BPF le risque de réputation se décompose en:

- un risque spécifique, correspondant au « Risque de réputation et d'image auprès notamment des clients finaux, clients réseaux, tiers bancaires et autorités de tutelle (hors risque d'image interne) » ;
- une répercussion éventuelle d'un incident opérationnel.

Mesure, Maîtrise et Surveillance du risque de réputation

Le risque d'image et de réputation est dans une large mesure lié à des risques déjà identifiés, couverts par des dispositifs de contrôle interne : il en est notamment ainsi pour les risques de fraude interne ou externe ou pour le risque de non-conformité.

La prévention de ces risques s'effectue au travers de plusieurs dispositifs tels que :

- le respect du secret bancaire et l'obligation de réserve professionnelle ;
- le respect de la réglementation de protection des données personnelles (RGPD) ;

- la validation par les services juridiques des modèles de courriers adressés aux clients et des messages publicitaires ;
- le suivi Qualité des relations avec la clientèle ;
- la validation des nouveaux produits par les entités juridiques, fiscales et conformité ;
- le dispositif d'alerte professionnelle.

Les certificats trimestriels de contrôle de conformité prévoient un chapitre dédié au risque de réputation.

1.12.3.9 RISQUE DES ACTIVITES D'ASSURANCES ET DE SERVICES

PSA Insurance et PSA Insurance Europe exercent une activité d'assureur à travers quatre compagnies d'assurance, dont deux « vie » et deux « non vie », qui

proposent des contrats d'assurance vendus avec les contrats de financement.

Facteurs de risque

L'activité Assureur de PSA Insurance et PSA Insurance Europe supporte quatre risques :

- Les risques opérationnels et réglementaires, par exemple les risques liés aux actes de proposition d'offres d'assurance et actes de vente de produits d'assurance ;
- le risque de souscription et de sous-provisionnement ;
- les risques financiers de marché associés aux placements réalisés incluant notamment le risque de contrepartie ;
- les risques stratégiques.

Mesure, Maîtrise et Surveillance des risques des activités des sociétés d'assurance

Les politiques de souscription, de vente de produits d'assurance et de gestion des sinistres sont encadrées par des limites de risques et sont suivies dans des reportings présentés chaque trimestre en Comité Technique. Des stress scénarios ont été élaborés et différentes méthodes statistiques de contrôles sont utilisées. Les méthodes de provisionnement adoptées sont celles préconisées par la réglementation des assurances et sont revues par un actuaire externe. Cette revue se matérialise par un rapport de certification des provisions techniques.

Sur l'ensemble de la gamme produit, la sinistralité et toutes mesures (modification de garantie, règles de souscription) pouvant impacter la charge sinistrable sont revues et validées par le Comité Technique tenu trimestriellement. Pour les produits pesant un certain poids dans la production, une surveillance de portefeuille

est également réalisée et ses conclusions partagées et discutées lors du Comité Technique.

Les règles de distribution d'assurances dans chaque pays sont vérifiées et leur implémentation est obligatoire avant le lancement de tout nouveau produit. Des contrôles réguliers sont réalisés par le responsable conformité de chaque entité. Le Pôle assurance, assisté par un réseau d'avocats locaux, effectue une veille juridique, afin de resserrer au plus près la surveillance et amplifier la vigilance sur le sujet.

Enfin, les risques liés à la réglementation et aux méthodes de présentation de l'offre et aux souscriptions sont revus lors des réunions du Comité Marketing et Commerce Assurance (« Insurance Marketing & Commercial Committee », « IMCC », en anglais) tenues mensuellement et sont discutés avec les Responsables Assurance de chaque filiale et succursale de BPF.



Les conclusions de tous ces contrôles sont systématiquement présentées, analysées et discutées lors de chaque Conseil d'Administration des entités constituant le Pôle Assurance.

Les risques financiers de marché sont encadrés par une politique d'investissement comprenant :

- des règles d'allocation des actifs détenus (types d'actifs, zones géographiques, secteurs d'activité, poids relatif maximal au sein de l'ensemble des actifs financiers détenus) et de gestion du risque de change ;
- des placements à court et moyen terme principalement sous forme de « UCITS » de droit français, espagnol et luxembourgeois et de titrisation ;
- une durée maximale des placements n'excédant pas cinq ans ;
- une sélection des contreparties se limitant aux seules contreparties « investment grade » ;

- des stress scénarios.

Les règles Solvency 2 sont entrées en vigueur en 2016. Les ratios prudentiels de solvabilité font l'objet d'un suivi mensuel permettant de vérifier le respect des ratios de solvabilité des sociétés. Les procédures locales des sociétés vont au-delà des exigences du régulateur MFSA qui prévoient un suivi et un reporting trimestriel. Les ratios sont présentés et analysés à chaque Comité d'Investissement et à chaque Comité Solvabilité II (responsable du suivi de la solvabilité) et au Conseil d'Administration.

Les risques stratégiques sont présentés lors des différents comités mentionnés ci-dessus lors desquels sont discutés les facteurs macro et micro affectant les risques stratégiques des compagnies.

Les risques opérationnels et réglementaires sont discutés lors du comité de conformité et de contrôle.

1.12.3.10 CORRELATION ENTRE BPF ET SON ACTIONNAIRE

Définition du risque de corrélation et facteurs de risque

BPF appartient à 100% au Groupe PSA et du fait de la nature captive de son activité, son volume d'activité et sa rentabilité peuvent être partiellement influencés par un certain nombre de facteurs prenant naissance au niveau du Groupe PSA :

- des facteurs économiques et financiers : la performance commerciale, les résultats financiers, les perspectives de rentabilité du Groupe PSA ;

- des facteurs stratégiques : développement produit et implantations géographiques ;
- des facteurs liés à la réputation et à l'image de marque du Groupe PSA.

Toutefois, le fait qu'une part significative de l'activité soit logée au sein de JVs à 50%/50% contribue à diminuer cette sensibilité, notamment sur l'aspect refinancement.

Mesure, Maîtrise et Surveillance de la corrélation entre BPF et son actionnaire

Les différents facteurs de risque ont été hiérarchisés et ont été appréhendés dans le cadre des stress scénarios.

Compte tenu de la mise en place des joint-ventures avec Santander et BNPP PF et du renforcement induit du financement des activités, BPF a décidé début 2016 de ne plus solliciter de rating auprès des agences de notations. De fait, le risque de corrélation avec la notation du Groupe PSA n'existe plus.

En relation avec ses Autorités de contrôle, BPF a mis en place en 2016, et complété en 2017 et 2018, un « Plan de Rétablissement » prévoyant des stress scénarios théoriques comportant des hypothèses sévères sur le constructeur automobile. Ces travaux ont permis de souligner la solidité du business model de la banque, notamment grâce à sa politique de matching en matière de maturités actif - passif.



1.13 CONTROLE INTERNE

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des établissements de crédit, le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par BPF s'articule autour de la fonction de contrôle périodique,

de fonctions de contrôle permanent dédiées et d'un premier niveau de contrôle ayant pour cadre les unités opérationnelles.

1.13.1 LE DISPOSITIF DU CONTROLE PERMANENT

1.13.1.1 LES CONTROLES DE PREMIER NIVEAU, SOCLE DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

Ces contrôles se situent au sein des structures opérationnelles. Les contrôles y sont exercés par l'ensemble des salariés dans le cadre de leurs activités quotidiennes, en application de procédures intégrant les divers contrôles à effectuer, ou par des agents réalisant

des tâches de supervision au sein même de ces structures. Les contrôles de premier niveau font l'objet d'une surveillance par les fonctions de contrôle permanent dédiées.

1.13.1.2 LE CONTROLE PERMANENT

Sur le périmètre contrôlé par BPF (essentiellement constitué des sociétés sur lesquelles BPF détient directement ou indirectement un contrôle majoritaire)

BPF a défini dans une charte les principes fondamentaux d'organisation et de fonctionnement de son dispositif de contrôle interne. La charte de contrôle interne de la Banque fixe les organisations, les moyens, les champs d'action et les missions, ainsi que les modalités de fonctionnement du dispositif de contrôle de la Banque.

Les fonctions de contrôle permanent dédiées, qui couvrent les sociétés financières, les entités Assurance et les structures centrales, y compris celui des prestations assurées par le Groupe PSA pour le compte de BPF, sont organisées autour des trois pôles suivants :

- contrôle de la conformité ;
- contrôle financier et comptable ;
- contrôle des activités opérationnelles et informatiques.

La fonction conformité assure la prévention, le contrôle et la surveillance permanente des risques de non-conformité. Elle veille notamment au respect des obligations relatives à la protection des données, à la lutte contre le blanchiment des capitaux, et à la conformité des produits nouveaux ou modifiés de façon significative. Elle met en œuvre les outils et formations appropriés. Elle est enfin responsable de la veille réglementaire.

Les missions des deux départements assurant le contrôle des risques financiers et comptables d'une part, et des risques liés aux activités opérationnelles et informatiques d'autre part, portent sur :

- l'évaluation récurrente du niveau de maîtrise des risques opérationnels assuré par les dispositifs de contrôle mis en œuvre dans les structures centrales et les filiales de la Banque, ainsi que chez les prestataires
- l'exercice de contrôles spécifiques de deuxième niveau dans l'ensemble des structures de la Banque, l'animation d'un dispositif de certification des contrôles de premier niveau, par lequel les responsables opérationnels attestent de l'exécution et du résultat de contrôles clés sur les risques majeurs puis sont challengés par les fonctions de contrôle des risques opérationnels ;
- la formalisation et le suivi des recommandations ;
- la collecte et l'analyse des pertes et incidents opérationnels, enregistrés dans un outil de suivi dédié.

Ces deux départements, ainsi que la fonction Conformité, s'appuient sur une cartographie des risques recensant l'ensemble des risques opérationnels et de conformité auxquels la Banque est exposée et permettant de surveiller la robustesse du dispositif de contrôle de BPF, en mettant en regard les risques identifiés, les pertes liées à ces risques, les dispositifs de contrôle de premier niveau et le résultat des contrôles de deuxième niveau.



Sur le périmètre du partenariat avec Santander

Les fondamentaux décrits précédemment (trois niveaux de contrôle, approche par les risques cartographiés, mise en œuvre de certificats, émission de recommandations...) s'appliquent également sur le périmètre du partenariat.

En outre, l'adaptation du dispositif de contrôle de la conformité a donné lieu :

- à l'élaboration de procédures communes : « Code of conduct », « Whistleblowing policy », « Monitoring Inspections and other communications with supervisory authorities SCF-PSA JVs » (laquelle définit comment les coentreprises doivent gérer leurs interactions avec les régulateurs et superviseurs) ;
- et à l'élargissement aux nouvelles JV du dispositif de certification interne de contrôle de conformité mise en place fin 2014.

Le dispositif mis en place dans le cadre du partenariat est supervisé par un Comité de conformité du partenariat mensuel (ne se substituant pas au Comité de conformité propre à BPF).

Sur le périmètre du partenariat avec BNPP PF

Le contrôle interne des entités OVF repose, à l'instar de ce qui a été décrit précédemment pour BPF, sur trois lignes de défense, dont :

- une seconde ligne de défense mobilisant des contrôleurs dédiés présents localement dans les entités OVF et dont les travaux sont suivis par les corps de contrôle centraux de BNP PF et de BPF ;
- une troisième ligne de défense assurée par l'audit de BNP PF, le cas échéant en coopération par l'Inspection Générale de BNPP, et dont les résultats sont partagés avec BPF.

S'agissant des fonctions de contrôle des risques liés aux activités financières et comptables d'une part, et des activités opérationnelles et informatiques d'autre part, un document intitulé « Internal control and operational risks functions reference model » approuvé par le Global Risk Committee (GRC) de la coopération définit notamment :

- la gouvernance (celle-ci est assurée d'une part au niveau central par le Global Risk Committee, qui exerce un rôle de supervision de l'ensemble du dispositif et, d'autre part, au niveau local par les Comités des risques locaux de chacune des JV) ;
- l'organisation cible ;
- les responsabilités des fonctions « Internal control » et « operational risks » au niveau central (BPF et SCF) et local (JV). Les activités opérationnelles des JV sont contrôlées par les corps de contrôle de second niveau de ces dernières, dans le cadre méthodologique défini par - et sous la surveillance de - la fonction contrôle permanent de BPF.

Ce dispositif est supervisé par les instances dédiées suivantes, créées dans le cadre du partenariat :

- un « Audit committee » ;
- un « Risk and collection committee » qui est notamment en charge du management des risques opérationnels et des politiques, contrôles et suivis des mesures correctives y afférentes ;
- un « Compliance committee ».

1.13.2 LE DISPOSITIF DE CONTROLE PERIODIQUE

Le contrôle périodique, contrôle de troisième niveau, vérifie la conformité des opérations, le niveau de risque, le respect des procédures et l'efficacité du contrôle permanent.

Il est exercé par les équipes d'audit sous forme de missions ponctuelles conduites selon un plan triennal couvrant l'ensemble des organisations et entités de la Banque, y compris la sous-traitance.

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014, relatif au contrôle interne des établissements de crédit, le Comité d'audit de BPF a été remplacé en 2015 par un Comité d'audit et des risques. Ce Comité d'audit et des risques qui se réunit au moins 4 fois par an a repris notamment toutes les prérogatives du Comité d'audit et est composé des mêmes membres.



1.13.3 LA SURVEILLANCE DU DISPOSITIF PAR LES ORGANES DELIBERANT ET EXECUTIF

Le dispositif de contrôle interne est suivi par les organes délibérant et exécutif, notamment par la tenue de Comités.

Le Conseil d'Administration veille à la maîtrise des principaux risques encourus par la Banque et s'assure de la fiabilité du dispositif de contrôle interne. Par l'intermédiaire du Comité d'audit et des risques, il examine les principaux enseignements issus de la surveillance des risques et des travaux des contrôles périodiques et permanents. Le comité d'audit et des risques se réunit au moins quatre fois par an.

Le comité d'audit et des risques de la Banque priorise ses missions en fonction des risques identifiés. Parmi ses prérogatives se trouvent la planification, supervision et revue des audits internes, et la revue du plan d'audit des commissaires aux comptes. Il est aussi responsable de la résolution des faiblesses potentielles identifiées lors des contrôles.

Le comité d'audit et des risques s'assure également du respect de la conformité aux exigences réglementaires

et de la mise en place des mesures de conformité à ces normes. Enfin, le comité d'audit et des risques passe en revue les comptes consolidés de la Banque ainsi que les états financiers respectifs des filiales du Groupe à la lumière des méthodes comptables utilisées.

Le cas échéant, le comité peut demander à consulter le Président de BPF, les Directeurs Généraux ainsi que les commissaires aux comptes ou toute autre personne utile à l'exercice de sa fonction. Des réunions régulières entre le Président du comité d'audit et des risques et les représentants des contrôles périodiques et permanents et de la gestion des risques sont organisées, sans la présence de la direction de BPF.

L'organe exécutif est responsable de la définition et de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne. Il en surveille le bon fonctionnement et veille à l'adéquation des missions et des moyens. Il exerce sa mission dans ce domaine en particulier en s'appuyant sur les comptes rendus de la réunion du contrôle interne, instance centrale d'animation opérationnelle du contrôle interne.

1.13.4 LA BASE ORGANISATIONNELLE DU CONTROLE INTERNE DE LA BANQUE

Les processus de contrôle s'appuient sur un ensemble de contrôles réguliers qui s'exercent au moyen de délégations applicables aux entités opérationnelles ainsi qu'aux directions centrales. Ces délégations concernent notamment les opérations bancaires et financières, les accords de crédit, les conditions appliquées à la clientèle, les nouveaux produits et les engagements de dépenses.

Dans le cadre du comité d'audit et des risques trimestriel ou dans le cadre de comités opérationnels, réunis régulièrement au niveau des directions centrales ou des sociétés de financement, les principales orientations de la Banque sont précisées et mises en œuvre. Ces comités spécifiques concernent notamment les risques de crédit, où sont examinées les évolutions des impayés et des pertes, analysées les performances

des outils de sélection du risque pour les portefeuilles retail et entreprise (flottes et réseaux de distribution).

Au cours de ces comités, sont également présentés pour décision :

- les marges relatives à l'activité de financement ;
- les produits et processus, y compris les risques associés ;
- les dossiers de financement des réseaux et des flottes d'entreprises examinés soit au niveau d'un comité de crédit Groupe, soit au niveau du comité de crédit local selon les délégations en vigueur ;
- le suivi et l'examen des résultats de la politique mise en œuvre dans le cadre du refinancement, et de la gestion des risques de liquidité, taux et change de la Banque ;
- le suivi de la politique de sécurité en matière informatique ;
- les travaux de la conformité.



1.14 ACTIONNARIAT

1.14.1 CAPITAL

BPF est une Société Anonyme de droit français. Son siège social est situé au 68, avenue Gabriel Péri, 92230 Gennevilliers, en France. BPF est un établissement de crédit agréé sous la supervision des régulateurs bancaires européen, la Banque Centrale Européenne, et français, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ; le Groupe mène ses opérations à travers le monde par l'intermédiaire de succursales et filiales. Ces dernières sont également détentrices de licences dédiées à leurs activités lorsque celles-ci le nécessitent.

Le capital social de BPF s'élève à 199 619 936 euros. Il est réparti entre 12 476 246 actions entièrement libérées de 16 euros de nominal chacune.

La totalité du capital de BPF est détenue majoritairement par la société Peugeot S.A. (soit 9 348 180 actions représentant 74,93% du capital) et par deux filiales détenues à 100% par Peugeot S.A., à savoir la société Automobiles Peugeot SA (qui détient 2 002 862 actions soit 16,05% du capital de BPF) et par la société Automobiles Citroën SA (qui détient 1 125 203 actions soit 9,02% du capital de BPF). 1 action est également détenue individuellement par 1 membre du Conseil d'Administration.

1.14.2 CONVENTIONS INTRA-GROUPE

BPF est engagée avec le Groupe PSA ("PSA") qui réalise des prestations de services de soutien au groupe BPF, au titre d'un contrat de service portant notamment sur la gestion du refinancement, de la trésorerie, du risque de contrepartie, et du risque de change. PSA fournit également une assistance en termes de mise à disposition d'effectifs sur ses métiers centraux, ainsi que de prestations de services informatiques et de gestion des achats externes. Par ailleurs, BPF et ses sociétés affiliées

bénéficient de licences d'utilisation de marques leur permettant d'offrir aux clients leurs produits et/ou services sous les marques de PSA.

PSA est rémunérée via une commission de service, à laquelle s'ajoutent des honoraires pour transactions ou opérations spécifiques. Les montants totaux pris en charge par le Groupe BPF à ce titre en 2018 se sont élevés à 96 millions d'euros.

1.14.3 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 AVRIL 2019

L'Assemblée Générale constaterait que le bénéfice distribuable s'élèverait à la somme de 1 173 867 958,50 euros, constitué par le bénéfice de l'exercice 2018 à hauteur de 84 561 593,04 euros, majoré du report à nouveau bénéficiaire de l'exercice précédent de 1 089 306 365,46 euros.

L'Assemblée Générale déciderait d'affecter comme suit ce bénéfice distribuable :

- aux actions : 96 566 144,04 euros ;
- au report à nouveau : 1 077 301 814,46 euros.

Un dividende de 7,74 € par action devrait être payé après l'Assemblée Générale du 26 avril 2019.

L'Assemblée Générale prendrait note qu'au titre des exercices 2015, 2016 et 2017, les dividendes versés ont été respectivement de 37,80 €, 0 € et 0 € par action.

1.14.4 INFORMATION SUR LES ORGANES DE DIRECTION GENERALE ET D'ADMINISTRATION

1.14.4.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

BPF est une Société Anonyme dont les statuts ont fixé la composition du Conseil d'Administration à 3 membres au moins et 12 au plus, dont un tiers au maximum peut être âgé de plus de 65 ans (71 ans étant la limite maximale). Le Conseil d'administration est actuellement constitué de 7 administrateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires. En respect avec la loi française, les administrateurs peuvent être remerciés à tout moment. Chacun d'entre eux est nommé pour une période de six années. Seuls deux administrateurs non-salariés du Groupe PSA reçoivent des jetons de présence,

les autres administrateurs assumant leur mandat à titre gracieux.

Le Conseil d'administration détermine la stratégie de BPF et s'assure de sa mise en œuvre effective par les organes de direction. Les règles internes au Conseil d'administration stipulent qu'il doit évaluer de manière régulière la stratégie de BPF et prendre des décisions sur les changements de cap touchant essentiellement son refinancement, la structure de direction et les transactions majeures, en particulier les partenariats, acquisitions et cessions pouvant avoir un impact sur son bilan et ses résultats ou le profil de risque de la Banque.

Liste des mandats exercés sur l'exercice 2018 et liste des mandats ayant pris fin sur l'exercice 2018, par les Administrateurs de Banque PSA Finance et les Représentants Permanents d'Administrateurs

Olivier BOURGES

Président du Conseil d'Administration et Administrateur

Depuis le 29 septembre 2016

Echéance du mandat : 2020

Né le 24 décembre 1966

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2018

Membre du Conseil de Surveillance

- PSA (Wuhan) Management Company Co. Ltd. (Chine)

Administrateur

- PCMA Holding B.V. (Pays-Bas)

Membre du Conseil de Surveillance et Administrateur

- Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles Company Ltd (Chine)

Mandats ayant pris fin au cours de l'exercice 2018

Membre du Conseil de Surveillance

- GEFCO

Président du Conseil d'Administration et Administrateur

- SAIPA Citroën Company (Iran)

Administrateur

- Automobiles Peugeot
- Iran Khodro Automobiles Peugeot

Président de la Commission de l'Audit et Administrateur

- Peugeot Citroën Automoviles Espana S.A. (Espagne)

Représentant permanent de Peugeot S.A.

- Conseil d'administration d'Automobiles Citroën

Gérant

- DJ56

Rémy BAYLE**Directeur Général et Administrateur**

Début de mandat : 23 avril 2015

Echéance du mandat : 2021

Né le 26 décembre 1961

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2018**Président du Conseil d'Administration et Administrateur**

- Compagnie pour la location de véhicules - CLV
- PSA Banque France (ex SOFIB)

Vice-Président et Administrateur

- Opel Bank S.A. (France)

Carlos TAVARES**Administrateur**

Début de mandat : 2 avril 2014

Echéance du mandat: 2021

Né le 14 août 1958

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2018**Président du Directoire**

- Peugeot S.A.

Président du Conseil d'Administration et Administrateur

- PSA Automobiles S.A.

Président et Membre du Conseil de Surveillance

- Opel Automobile GmbH (Allemagne)

Administrateur

- Airbus Holding
- Total S.A.

Mandats ayant pris fin au cours de l'exercice 2018**Administrateur**

- Faurecia

Michel PHILIPPIN**Administrateur et Président du Comité d'Audit et des risques**

Début de mandat : 17 avril 2018

Echéance du mandat : 2019

Né le 26 juin 1948

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2018

- ONG 1001 Fontaines

Mandats ayant pris fin au cours de l'exercice 2018

- Centre des professions Financières

Laurent GARIN**Administrateur et Membre du Comité d'Audit et des risques**

Début de mandat : 17 avril 2018

Echéance du mandat : 2024

Né le 7 avril 1955

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2018**Aucun autre mandat.**

Peugeot S.A.**Administrateur**

Début de mandat : 15 décembre 1982

Echéance du mandat : 2024

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2018**Administrateur**

- Automobiles Citroën
- Automobiles Peugeot
- GIE PSA Trésorerie
- ANSA

Membre fondateur

- GIE PSA Peugeot Citroën

Philippe DE ROVIRA

**Représentant permanent de Peugeot S.A.
et Membre du Comité d'Audit et des Risques**

Début de mandat : 16 juillet 2018

Echéance du mandat : 2024

Né le 8 juin 1973

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2018**Administrateur**

- Automobiles Citroën
- Faurecia
- PSA International S.A. (Suisse)

Représentant permanent de Peugeot S.A.

- Conseil d'administration d'Automobiles Peugeot

Président et Membre du Conseil de Surveillance

- Autobiz

Automobiles Peugeot**Administrateur**

Début de mandat : 15 décembre 1982

Echéance du mandat : 2022

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2018**Administrateur**

- GLM1
- SOPRIAM (Maroc)
- SOMACA (Maroc)
- Société Tunisienne Automobile Financière Immobilière et Maritime
- Peugeot Citroën Production Algérie SPA

Gérant associé

- Peugeot Média Production SNC

Mandat expiré au cours de l'exercice 2018**Administrateur**

- Peugeot Algérie

Jean-Philippe IMPARATO

Représentant permanent d'Automobiles Peugeot

Depuis le 29 septembre 2016

Né le 27 août 1966

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2018**Président Directeur Général et Administrateur**

- Automobiles Peugeot

Président et Administrateur

- Peugeot Distribution Service - PDS
- Peugeot Automobili Italia S.P.A.
- Peugeot Citroën Retail Italia S.P.A.

Membre du Conseil de Surveillance

- Citroën Nederland B.V.
- Peugeot Motocycles

Administrateur

- PSAG Automoviles Comercial Espana S.A.
- Peugeot Citroën Retail UK Limited
- Dongfeng Peugeot Citroën Automobile Sales Company Ltd
- Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles Company Ltd
- Peugeot Motor Company PLC
- PSAR Portugal S.A.

Jean-Baptiste CHASSELOUP de CHATILLON

Les mandats BPF ont pris fin en 2018 (démission) :
Représentant permanent de Peugeot S.A. et Membre du
Comité d'Audit et des risques

Début de mandat : 29 septembre 2016

Fin du mandat : 16 juillet 2018

Né le 19 mars 1965

Mandats ayant pris fin au cours de l'exercice 2018

Membre du Directoire

- Peugeot S.A.

Vice-Président et Administrateur

- PSA International S.A. (Suisse)

Vice-Président et Membre du Conseil de Surveillance

- Gefco

Administrateur

- Automobiles Citroën
- Faurecia
- Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles Company Ltd (Chine)
- Changan PSA Automobiles Company, Ltd (Chine)
- PSA Management Company Ltd (Chine)
- Iran Khodro Automobiles Peugeot (Iran)
- SAIPA Citroën Company (Iran)

Représentant permanent de Peugeot S.A.

- Conseil d'administration d'Automobiles Peugeot

Président

- CarOnWay
- Mister AUTO

François PIERSON

Les mandats BPF ont pris fin en février 2018 (démission) :
Administrateur et Membre du Comité d'Audit et des
risques

Début de mandat : 9 juillet 2012

Fin du mandat : 23 février 2018

Né le 29 mai 1947

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2018

Président Directeur Général

- AGIPI (Association)

Président du Conseil d'Administration

- Inter Partner Assistance SA (Belgique)
- AGIPI Retraite (Association)

Administrateur

- UCAR (SA)
- ASAF (Association)
- UFPS (Association)
- APRS (Association)
- BEM Dakar (Ecole de Commerce)
- AXA Assurance Maroc (SA)
- AXA Holding Maroc (SA)
- AXA Cameroun (SA)
- AXA Côte d'Ivoire (SA)
- AXA Gabon (SA)
- AXA Sénégal (SA)
- AXA Assurances Algérie Dommage (SPA)
- AXA Assurance Algérie Vie (SPA)

Mandats ayant pris fin au cours de l'exercice 2018

Administrateur

- AXA Aurora Vida (SA, Espagne)
- AXA Seguros Generales (SA, Espagne)
- AXA Vida (SA Espagne)

Arnaud de LAMOTHE

Directeur Général Délégué

Début de mandat : 1er février 2017

Echéance du mandat : 2021

Durée du mandat alignée sur celle du Directeur Général
Né le 24 septembre 1966

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2018

Président et Administrateur

- Bank PSA Finance Rus (Russie)
- Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - CREDIPAR
- PSA Financial Services Spain EFC SA

Membre du Conseil de Surveillance

- PSA Bank Deutschland GmbH (Allemagne)

Administrateur

- Opel Bank S.A.
- PSA Banque France (ex SOFIB)
- Banca PSA Italia S.p.A.
- Peugeot Citroën Leasing (Russie)
- PSA Finance UK Ltd (Royaume-Uni)

1.14.4.2 COMITES

A. LE COMITE D'AUDIT ET DES RISQUES

Au 1^{er} janvier 2019, le comité d'audit et des risques est constitué des membres suivants :

Nom	Fonction au sein du groupe PSA
Michel PHILIPPIN, Président	Administrateur de Banque PSA Finance
Laurent GARIN	Administrateur de Banque PSA Finance
Philippe DE ROVIRA	Représentant permanent de PEUGEOT SA au Conseil d'Administration de Banque PSA Finance et Directeur Financier du Groupe PSA

B. LE COMITE EXECUTIF

Au 1^{er} janvier 2019, le comité exécutif est constitué des membres suivants :

Nom	Fonction
Rémy BAYLE	Directeur Général Banque PSA Finance
Arnaud de LAMOTHE	Directeur Général Délégué, Responsable Europe, Eurasie, Moyen-Orient Afrique, Commerce et Marketing
Jean-François MADY	Responsable Chine et ASEAN
Laurent AUBINEAU	Directeur Général Délégué de PSA BANQUE France
Jean-Louis GRUMET	Secrétaire Général et Responsable du Contrôle Permanent
Hans OSTLING	Responsable Audit
Paul-Philippe UHEL	Responsable Ressources Humaines & Excellence System
Frédéric LEGRAND	Responsable Projets Digitaux
Alexandre SOREL	Directeur Général Opel Bank S.A.
Magalie DURRECHE	Responsable Finances et Comptabilité
Philippe TERDJMAN	Responsable Marketing & Innovation
Patrice VOLOVIK	Responsable Gestion des Risques
Edouard de LAMARZELLE	Responsable Assurances
Alain BADOUX	Responsable systèmes d'Information Banque et Services



1.14.4.3 POLITIQUE DE DIVERSITE APPLICABLE A LA SELECTION DES MEMBRES DE L'ORGANE DE DIRECTION

Pour BPF, la diversité de l'ensemble de ses salariés constitue une source de valeur ajoutée et de performance. En valorisant la représentation en son sein des différentes catégories socio-démographiques (sexes, âge, origine ethnique, handicap, etc.) et en garantissant l'égalité des chances BPF fait de ses différences un atout.

Au travers des différents accords signés avec les partenaires sociaux, BPF s'assure de l'égalité de traitement entre l'ensemble de ses collaborateurs à

quelque niveau que ce soit, en se fondant sur des critères objectifs comme la compétence et les résultats, et combat certains préjugés afin de prévenir les discriminations, directes ou indirectes, conscientes ou inconscientes, notamment relevant des origines réelles ou supposées des personnes. En fondant ses pratiques sur des critères objectifs de compétences et de résultats, BPF souhaite favoriser l'engagement et la motivation de chaque salarié.

**SOMMAIRE DES COMPTES
CONSOLIDÉS AU
31 DECEMBRE 2018**

2.1	Bilan consolidé	62
2.2	Compte de résultat consolidé	63
2.3	Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	64
2.4	Tableau de variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires	65
2.5	Tableau des flux de trésorerie consolidés	66
2.6	Notes aux états financiers consolidés	67
2.7	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	118

2.1 Bilan consolidé

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2018	31.12.2017 retraité
Actif			
Caisse, banques centrales	4	56	98
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.2, 5	364	165
Instruments dérivés de couverture	6	4	2
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.2	-	-
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>	3.2	-	2
Titres au coût amorti	3.2	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	7	282	294
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	3.2, 8, 25	179	331
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-	-
<i>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</i>	3.2	-	-
Actifs d'impôts courants	26.1	13	15
Actifs d'impôts différés	26.1	5	9
Comptes de régularisation et actifs divers	9	78	84
Participations dans les entreprises mises en équivalence	3, 10	2 372	2 138
Immobilisations corporelles		2	3
Immobilisations incorporelles	11	56	54
Ecarts d'acquisition	12	-	1
Total de l'actif		3 411	3 196

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2018	31.12.2017 retraité
Passif			
Banques centrales		-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Instruments dérivés de couverture		1	1
Dettes envers les établissements de crédit	13	72	150
Dettes envers la clientèle	14	3	8
Dettes représentées par un titre	15	249	248
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		4	9
Passifs d'impôts courants	26.1	2	8
Passifs d'impôts différés	26.1	3	3
Comptes de régularisation et passifs divers	16	55	81
Provisions techniques des contrats d'assurance	17.1	83	81
Provisions	18	61	38
Dettes subordonnées		-	-
Capitaux propres	3	2 878	2 569
- Capitaux propres part du groupe		2 867	2 553
- Capital et réserves liées		1 160	1 160
- Réserves consolidées		1 898	1 559
- dont résultat net - part du groupe		322	241
- Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(191)	(166)
- dont résultat net - part du groupe (part des éléments recyclés par résultat)		-	9
- Intérêts minoritaires		11	16
Total du passif		3 411	3 196

2.2 Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31.12.2018	31.12.2017 retraité
Intérêts nets sur opérations financières avec la clientèle		26	56
- Intérêts et produits au coût amorti	23	46	72
- Variation de juste valeur des crédits couverts en risque de taux		-	-
- Intérêts des instruments financiers de couverture		-	-
- Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture		-	-
- Intérêts et charges assimilées		(1)	(1)
- Autres produits et charges		(19)	(15)
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.2	-	-
- Intérêts et dividendes sur titres de placements		-	-
- Variation de juste valeur des titres avec option juste valeur		-	-
- Gains / pertes sur opérations des portefeuilles de placement		-	-
- Frais d'acquisition		-	-
- Dividendes et produits nets sur titres de participation		-	-
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.2	-	-
Gains ou pertes nets sur titres au coût amorti	3.2	-	-
Coût net de refinancement		(28)	(45)
- Intérêts et produits sur opérations interbancaires		1	1
- Intérêts sur emprunts auprès des établissements de crédits		(19)	(27)
- Intérêts sur dettes représentées par un titre		(20)	(21)
- Intérêts sur comptes d'épargne sur livret		-	-
- Charges sur engagements de financement reçus		(1)	(1)
- Variation de juste valeur du refinancement couvert en risque de taux		4	6
- Intérêts des instruments financiers de couverture		12	9
- Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture		(5)	(12)
- Variation de juste valeur du refinancement avec option juste valeur		-	-
- Frais d'émission		-	-
Gains et pertes nets sur opérations de trading		-	-
- Opérations de taux		-	-
- Opérations de change		-	-
Gains et pertes nets liés à l'hyperinflation		(9)	-
Gains et pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	3.2	-	-
Marge sur prestations de services d'assurance	17.2	12	31
- Primes acquises		43	78
- Charges de prestations		(31)	(47)
Marge sur autres prestations de services		1	4
- Produits		1	4
- Charges		-	-
Produit Net Bancaire		2	46
Charges générales d'exploitation	24	(12)	(15)
- Personnel		(6)	(7)
- Autres charges générales d'exploitation		(6)	(8)
Dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations	11	(13)	(13)
Gains ou pertes sur titres de participation et autres actifs immobilisés		-	-
Résultat brut d'exploitation		(23)	18
Coût du risque de crédit	25	-	(5)
Résultat d'exploitation		(23)	13
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	3, 10	336	249
Variation de valeur des écarts d'acquisition		(1)	-
Charges des engagements sociaux		-	-
Produits des engagements sociaux		-	-
Autres éléments hors exploitation		10	4
Résultat avant impôt		322	266
Impôt sur les bénéfices	26.2	(2)	(10)
Résultat net		320	256
- dont part du groupe		322	250
- dont intérêts minoritaires		(2)	6
Résultat net – part du groupe - par action (en euros)		25,8	20,1

2.3 Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	31.12.2018			31.12.2017 retraité		
	Avant impôts	Impôts	Après impôts	Avant impôts	Impôts	Après impôts
<i>(en millions d'euros)</i>						
Résultat net	322	(2)	320	266	(10)	256
- dont intérêts minoritaires			(2)			6
Éléments recyclables par résultat						
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	3	(1)	2	-	-	-
- dont évaluation reprise en résultat net	-	-	-	-	-	-
- dont évaluation directe par capitaux propres	3	(1)	2	-	-	-
Ecart de conversion	(25)	-	(25)	(17)	-	(17)
OCI des coentreprises	(5)	(1)	(6)	(22)	-	(22)
Total des éléments recyclables par résultat	(27)	(2)	(29)	(39)	-	(39)
- dont intérêts minoritaires			(7)			(5)
Éléments non recyclables par résultat						
Ecarts actuariels sur engagements de retraite	-	-	-	-	-	-
OCI des coentreprises	(4)	1	(3)	(5)	1	(4)
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(31)	(1)	(32)	(44)	1	(43)
- dont intérêts minoritaires			(7)			(5)
Total Résultat et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	291	(3)	288	222	(9)	213
- dont part du groupe			297			212
- dont intérêts minoritaires			(9)			1

2.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires

(en millions d'euros)	Capital et réserves liées (1)			Ecart d'évaluation - Part du groupe					Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital	Primes d'émission, d'apport et de fusion et boni de liquidation	Réserve légale et autres réserves	Réserves consolidées	Réévaluation des instruments dérivés de couverture	Ecart actuariels sur engagements de retraite	Ecart de conversion	OCI des coentreprises			
Au 31 décembre 2016	177	340	318	1 373	(2)	-	(122)	(13)	2 071	21	2 092
Augmentation de capital	22	248							270		270
Distribution de dividendes par :											
- Banque PSA Finance				-					-		-
- les autres sociétés				-					-	(6)	(6)
Résultat net				218	-	-	9	-	227	6	233
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				-	-	-	(12)	(25)	(37)	(5)	(42)
Autre (2)		55		(55)	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2017 publié	199	643	318	1 536	(2)	-	(125)	(38)	2 531	16	2 547
Effets révisés de l'acquisition des activités de financement automobile d'Opel/Vauxhall (3)				23				(1)	22	-	22
Au 31 décembre 2017 retraité	199	643	318	1 559	(2)	-	(125)	(39)	2 553	16	2 569
Impact de l'application de l'IFRS 9 à l'ouverture (4)				14					14	-	14
Au 1er janvier 2018	199	643	318	1 573	(2)	-	(125)	(39)	2 567	16	2 583
Distribution de dividendes par :											
- Banque PSA Finance				-					-		-
- les autres sociétés				-					-		-
Résultat net (5)				322	-	-	-	-	322	(2)	320
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				-	1	-	(17)	(9)	(25)	(7)	(32)
Variations liées à l'hyperinflation (5)				4	-	-	-	-	4	4	8
Autre				(1)	-	-	-	-	(1)	-	(1)
Au 31 décembre 2018	199	643	318	1 898	(1)	-	(142)	(48)	2 867	11	2 878

En juillet 2017, une augmentation de capital de Banque PSA Finance de 22 millions d'euros a été réalisée par émission de 1 388 246 actions nouvelles de 16 euros chacune, assortie d'une prime d'émission de 248 millions d'euros.

Le capital social de 199 millions d'euros, intégralement libéré, est composé de 12 476 246 actions émises.

(1) Comprend le capital, les primes et les réserves de la société mère.

(2) Le boni de liquidation de la société PSA Finance S.C.S., liquidée en juin 2014 sans impact sur les comptes consolidés du groupe Banque PSA Finance, figurait en "Réserves consolidées" dans les états financiers publiés jusqu'en juin 2017, pour un montant de 55 millions d'euros. Ce montant est désormais présenté en "Capital et réserves liées : Primes d'émission, d'apport et de fusion et boni de liquidation".

(3) En application de la norme IFRS 3 révisée (cf. Note 3.1).

(4) cf. Note 3.2.

(5) L'application d'IAS 29 entraîne un effet négatif de -11 millions d'euros sur le résultat net, dont -8 millions d'euros entièrement compensés par la variation positive des capitaux propres sur la période (+4 millions d'euros part du groupe et +4 millions d'euros part des minoritaires).

Conformément à l'amendement IAS 1 - Informations sur le capital, les informations requises sont données dans le paragraphe "Capital" du rapport de gestion.

2.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	31.12.2017 Proforma (1)
Résultat avant impôt	322	266
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	13	12
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	27	1
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(336)	(249)
Perte nette/gain net des activités d'investissement	(9)	(5)
(Produits)/charges des activités de financement	-	-
Autres mouvements	6	16
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat avant impôt et des autres ajustements	(299)	(225)
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	6	(51)
Flux liés aux opérations avec la clientèle	21	(65)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	38	(17)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(12)	24
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	95	141
Impôt sur les bénéfices versé	(5)	(6)
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	143	26
Total flux net de trésorerie de l'activité opérationnelle (A)	166	67
Flux liés aux participations	(3)	(521)
- Décaissements liés aux acquisitions de filiales, nets de la trésorerie acquise	(10)	-
- Encaissements liés aux cessions de filiales, nets de la trésorerie cédée	7	4
- Décaissements liés aux acquisitions de titres de sociétés mises en équivalence	-	(489)
- Encaissements liés aux cessions de titres de sociétés mises en équivalence	-	-
- Autres flux liés aux participations	-	(36)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(15)	(16)
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(15)	(16)
- Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Effet des variations de périmètre	-	2
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	(18)	(535)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-	264
- Décaissements liés aux dividendes payés	-	-
- au groupe PSA	-	-
- aux minoritaires	-	(6)
- Encaissements liés aux émissions d'instruments de capital	-	270
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-	-
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-	264
Effets de la variation des taux de change (D)	-	(2)
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	148	(206)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	314	520
Caisse, Banques centrales (actif & passif)	98	58
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	216	462
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	462	314
Caisse, Banques centrales (actif & passif)	56	98
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	406	216

(1) L'évolution de la présentation du Tableau des flux de trésorerie est détaillée en note 3.3

2.6 Notes aux états financiers consolidés

Notes annexes

Note 1	Faits marquants de la période et structure du Groupe	68
Note 2	Principes comptables	71
Note 3	Modifications des états financiers au 31 décembre 2017 et à partir du 1er janvier 2018	80
Note 4	Caisse, banques centrales	86
Note 5	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	86
Note 6	Instruments dérivés de couverture - actifs	87
Note 7	Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	88
Note 8	Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	88
Note 9	Comptes de régularisation et actifs divers	91
Note 10	Participations dans les entreprises mises en équivalence	92
Note 11	Immobilisations incorporelles	99
Note 12	Ecarts d'acquisition	99
Note 13	Dettes envers les établissements de crédit	100
Note 14	Dettes envers la clientèle	101
Note 15	Dettes représentées par un titre	102
Note 16	Comptes de régularisation et passifs divers	103
Note 17	Activités d'assurance	103
Note 18	Provisions	104
Note 19	Instruments financiers à terme	104
Note 20	Echéanciers et risques de liquidité	105
Note 21	Juste valeur des actifs et passifs financiers	105
Note 22	Autres engagements	106
Note 23	Intérêts et produits au coût amorti	107
Note 24	Charges générales d'exploitation	107
Note 25	Coût du risque de crédit	108
Note 26	Impôt sur les bénéfices	109
Note 27	Information sectorielle	111
Note 28	Informations relatives aux implantations	114
Note 29	Informations sur les Filiales détenues par des minoritaires significatifs	116
Note 30	Honoraires des Commissaires aux Comptes	117
Note 31	Evénements postérieurs à la clôture	117

Note 1 Faits marquants de la période et structure du Groupe

A. Faits marquants de la période

Allocation définitive de l'écart de première consolidation consécutif au rachat des activités de financement automobile d'Opel/Vauxhall en partenariat avec BNP Paribas Personal Finance.

Le 1er novembre 2017, Banque PSA Finance, filiale à 100% du Groupe PSA, et BNP Paribas Personal Finance, filiale à 100% de BNP Paribas, ont finalisé l'acquisition conjointe, annoncée le 6 mars 2017, de l'intégralité des activités européennes de GM Financial, regroupant les marques existantes Opel Bank, Opel Financial Services et Vauxhall Finance.

Opel Bank SA, qui constitue la maison-mère du périmètre ainsi acquis est détenue à parts égales par BNP Paribas Personal Finance et Banque PSA Finance. Elle est mise en équivalence par Groupe PSA et Banque PSA Finance et consolidée en intégration globale par BNP Paribas et BNP Paribas Personal Finance. BPF exerce une influence notable car le Groupe ne dispose que de 50% des droits de vote sans exercer de contrôle exclusif. Le contrôle exclusif du partenaire résulte notamment de son contrôle sur la politique de refinancement ainsi que sur la mesure et le contrôle du risque de crédit.

En date de closing et pour l'acquisition de sa quote-part de 50%, BPF a payé un prix de 488,8 M€. Ce prix est inférieur à la quote-part de situation nette de l'acquéseur, et, depuis le 30 juin 2018, les travaux de recensement et d'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs sont finalisés. En application de la norme IFRS 3 révisée, le groupe a procédé à l'allocation définitive de cet écart de première consolidation dans les comptes retraités au 31 décembre 2017.

Hyperinflation en Argentine.

Depuis cette année, l'Argentine est considérée comme un pays en hyperinflation. Par conséquent, les états financiers 2018 de Banque PSA Finance intègrent les effets de la correction de l'inflation tels que prévus par IAS29. La réévaluation des capitaux propres de la période génère une perte nette de 8 millions d'euros sur le résultat net de Banque PSA Finance.

B. Evolution du périmètre

Partenariats avec Santander CF

Cession de PSA Renting Italia S.p.A. à Banca PSA Italia S.p.A. : la filiale PSA Renting Italia S.p.A., détenue à 100% par Banque PSA Finance et intégrée globalement au 31 décembre 2017, est devenue le 1er janvier 2018 filiale à 100% de Banca PSA Italia S.p.A., coentreprise en partenariat avec Santander CF. En conséquence, la filiale PSA Renting Italia S.p.A. est consolidée par mise en équivalence en 2018.

En février 2018, la société en partenariat PSA Finance Suisse S.A. a procédé au rachat anticipé des créances de financement automobile du FCT Auto ABS Swiss Lease 2013 GmbH. Il a été procédé en conséquence à la liquidation anticipée du fonds. Le FCT étant consolidé par mise en équivalence, cette opération est neutre dans les comptes consolidés du groupe Banque PSA Finance.

En février 2018, la société en partenariat Banca Italia S.p.A. a cédé 742 millions d'euros de créances de financement

automobile au FCT Auto ABS Italienne 2018-1 S.r.l. Le fonds a émis des obligations de classe A (675 millions d'euros) et de classe B (67 millions d'euros). Banca Italia S.p.A. conserve l'essentiel des résultats opérationnels attachés aux créances cédées au fonds. En conséquence ce dernier est consolidé depuis février 2018, par mise en équivalence.

En mars 2018, la société en partenariat Banca Italia S.p.A. a procédé au rachat anticipé des créances de financement automobile du FCT ABS Italian Loans Master S.r.l.. Il a été procédé en conséquence à la liquidation anticipée du fonds. Le FCT étant consolidé par mise en équivalence, cette opération est neutre dans les comptes consolidés du groupe Banque PSA Finance.

En juin 2018, la société en partenariat PSA Financial Services Spain E.F.C. S.A. a procédé au rachat anticipé des créances de financement automobile du FCT Auto ABS - Compartiment 2012-3. Il a été procédé en conséquence à la liquidation anticipée du fonds. Le FCT étant consolidé par mise en équivalence, cette opération est neutre dans les comptes consolidés du groupe Banque PSA Finance.

En août 2018, la société en partenariat PSA Bank Deutschland GmbH a procédé au rachat anticipé des créances de financement automobile du FCT Auto ABS German Loans Master. Il a été procédé en conséquence à la liquidation anticipée du fonds. Le FCT étant consolidé par mise en équivalence, cette opération est neutre dans les comptes consolidés du groupe Banque PSA Finance.

En septembre 2018, la société en partenariat PSA Financial Services Spain E.F.C. S.A. a cédé 620 millions d'euros de créances de financement automobile au FCT Auto ABS Spanish loans 2018, FT. Le fonds a émis des obligations de classe A (572 millions d'euros) et de classe B (48 millions d'euros). PSA Financial Services Spain E.F.C. S.A. conserve l'essentiel des résultats opérationnels attachés aux créances cédées au fonds. En conséquence ce dernier est consolidé depuis septembre 2018, par mise en équivalence.

En octobre 2018, la société en partenariat PSA Bank Deutschland GmbH a cédé 669 millions d'euros de créances de financement automobile au FCT Auto ABS German loans 2018. Le fonds a émis des obligations de classe A (600 millions d'euros) et de classe B (67 millions d'euros). PSA Bank Deutschland GmbH conserve l'essentiel des résultats opérationnels attachés aux créances cédées au fonds. En conséquence ce dernier est consolidé depuis octobre 2018, par mise en équivalence.

En novembre 2018, la société en partenariat Crédipar a cédé 600 millions d'euros de créances de financement automobile au FCT Auto ABS French leases 2018 – Fonds E. Le fonds a émis des obligations de classe A (450 millions d'euros), de classe B (60 millions d'euros) et de classe C (90 millions d'euros). Crédipar conserve l'essentiel des résultats opérationnels attachés aux créances cédées au fonds. En conséquence ce dernier est consolidé depuis novembre 2018, par mise en équivalence.

Partenariats avec BNP Paribas PF

La structure juridique du groupe Opel Bank S.A. a été rationalisée à partir de juin 2018 :

En juin 2018, l'entité Opel Finance Germany Holdings GmbH a absorbé l'entité non consolidée MLG Germany GmbH.

En juillet 2018, l'entité OPVF Europe Holdco Limited a racheté les titres Vauxhall Finance plc à OPVF Holdings U.K. Limited, entité qui est actuellement en cours de liquidation.

En septembre et octobre 2018, l'entité Opel Bank GmbH a absorbé les entités non consolidées Opel Financial Insurance Services GmbH et Opel Financial Services GmbH.

En octobre 2018, l'entité Opel Bank GmbH a absorbé l'entité Opel Finance Germany Holdings GmbH.

En novembre 2018 Opel Bank S.A a absorbé l'entité OPVF Europe Holdco Limited.

En décembre 2018, Opel Bank GmbH a procédé à la succursalisation de la filiale espagnole non consolidée Opel Finance SA Unipersonal. La nouvelle entité, Opel Bank GmbH, succursale en Espagne, est consolidée par mise en équivalence.

En conséquence, Opel Bank S.A. détient dorénavant directement toutes ses filiales, hormis Opel Leasing GmbH, filiale à 100% de Opel Bank GmbH, et Opel Real Estate GmbH & Co. KG, filiale non consolidée, détenue à 94% par Opel Leasing GmbH et à 6% par Opel Bank S.A.

Ces opérations n'ont pas eu d'incidence significative dans les comptes consolidés du groupe Banque PSA Finance.

C. Liste des sociétés consolidées

Sociétés	Participation de Banque PSA Finance				31.12.2018		31.12.2017	
	Code ISO pays	Indirecte		Détenue par	Méthode de consolidation	% intérêts	Méthode de consolidation	% intérêts
		Directe %	%					
Succursales								
Succursale en Pologne	PL	-	-		IG	100	IG	100
Filiales								
Financement des ventes en Europe								
Financement des ventes hors Europe								
PSA Finance Argentina Compania Financiera S.A.	AR	50	-		IG	50	IG	50
BPF Algérie	DZ	2	98	PSA Financial Holding B.V.	IG	100	IG	100
Banque PSA Finance Mexico SA de CV SOFOM ENR	MX	2,80	97,20	PSA Finance Nederland B.V.	IG	100	IG	100
Bank PSA Finance Rus	RU	65	35	PSA Financial Holding B.V.	IG	100	IG	100
BPF Pazarlama A.H.A.S.	TR	100	-		IG	100	IG	100
Peugeot Citroën Leasing Russie	RU	100	-		IG	100	IG	100
Assurance								
PSA Services Ltd	MT	100	-		IG	100	IG	100
PSA Insurance Ltd	MT	0,01	99,99	PSA Services Ltd	IG	100	IG	100
PSA Life Insurance Ltd	MT	0,01	99,99	PSA Services Ltd	IG	100	IG	100
PSA Insurance Manager Ltd	MT	-	100	PSA Services Ltd	IG	100	IG	100
PSA Insurance Solutions Ltd	MT	-	100	PSA Services Ltd	IG	100	IG	100
PCA Compañía de Seguros S.A	AR	70	-		IG	70	IG	70
Autres sociétés								
Economy Drive Cars Ltd	GB	100	-		IG	100	IG	100
Vernon Wholesale Investments Company Ltd	GB	-	100	Economy Drive Cars Ltd	IG	100	IG	100
PSA Factor Italia S.p.A.	IT	94,54	-		IG	94,54	IG	94,54
PSA Finance Nederland B.V.	NL	-	100	PSA Financial Holding B.V.	IG	100	IG	100
PSA Financial Holding B.V.	NL	100	-		IG	100	IG	100
Coentreprises (1)								
Partenariats en Europe :								
- avec Santander CF								
PSA Finance Belux	BE	50	-		MEE	50	MEE	50
PSA Finance Suisse S.A.	CH	-	50	PSA Financial Services Spain E.F.C. S.A.	MEE	50	MEE	50
PSA Bank Deutschland GmbH	DE	50	-		MEE	50	MEE	50
PSA Bank Österreich GmbH, succursale en Autriche	AT	-	-		MEE	50	MEE	50
PSA Financial Services Spain E.F.C. S.A.	ES	50	-		MEE	50	MEE	50
PSA Banque France	FR	50	-		MEE	50	MEE	50
Crédipar	FR	-	50	PSA Banque France	MEE	50	MEE	50
CLV	FR	-	50	Crédipar	MEE	50	MEE	50
PSA Finance UK Ltd	GB	50	-		MEE	50	MEE	50
Banca PSA Italia S.p.A.	IT	50	-		MEE	50	MEE	50
PSA Renting Italia S.p.A.	IT	-	50	Banca PSA Italia S.p.A.	MEE	50	IG	100
PSA Insurance Europe Ltd	MT	-	50	PSA Services Ltd	MEE	50	MEE	50
PSA Life Insurance Europe Ltd	MT	-	50	PSA Services Ltd	MEE	50	MEE	50
PSA Financial Services Nederland B.V.	NL	50	-		MEE	50	MEE	50
PSA Finance Polska Sp.zo.o.	PL	50	-		MEE	50	MEE	50
PSA Consumer Finance Polska Sp. z o.o	PL	-	50	PSA Finance Polska Sp.zo.o.	MEE	50	MEE	50
- avec BNP Paribas PF								
Opel Finance BVBA	BE	-	50	Opel Bank S.A	MEE	50	MEE	50
Opel Finance SA	CH	-	50	Opel Bank S.A	MEE	50	MEE	50
Opel Finance Germany Holdings GmbH	DE	-	-		-	-	MEE	50
Opel Bank GmbH (2)	DE	-	50	Opel Bank S.A	MEE	50	MEE	50
Opel Bank GmbH, succursale en Espagne	ES	-	-		MEE	50	-	-
Opel Bank GmbH, succursale en Grèce	GR	-	-		MEE	50	MEE	50
Opel Bank GmbH, succursale en Irlande	IE	-	-		MEE	50	MEE	50
Opel Leasing GmbH	DE	-	50	Opel Bank GmbH	MEE	50	MEE	50
Opel Leasing GmbH, succursale en Autriche	AT	-	-		MEE	50	MEE	50
Opel Bank S.A	FR	50	-		MEE	50	MEE	50
OPVF Europe Holdco Limited	GB	-	-		-	-	MEE	50
OPVF Holdings U.K. Limited	GB	-	50	Opel Bank S.A	-	-	MEE	50
Vauxhall Finance plc (3)	GB	-	50	Opel Bank S.A	MEE	50	MEE	50
Opel Finance SpA	IT	-	50	Opel Bank S.A	MEE	50	MEE	50
Opel Finance International B.V.	NL	-	50	Opel Bank S.A	MEE	50	MEE	50
Opel Finance N.V.	NL	-	50	Opel Bank S.A	MEE	50	MEE	50
Opel Finance AB	SE	-	50	Opel Bank S.A	MEE	50	MEE	50
Partenariat au Brésil, avec Santander								
Banco PSA Finance Brasil S.A.	BR	50	-		MEE	50	MEE	50
PSA Corretora de Seguros e Serviços Ltda	BR	-	50	PSA Services Ltd	MEE	50	MEE	50
Partenariat en Chine, avec Dongfeng Peugeot Citroën								
Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Company Ltd	CN	-	25	PSA Finance Nederland B.V.	MEE	25	MEE	25
Entités ad hoc (1)								
Auto ABS Swiss Leases 2013 GmbH	CH	-	-		-	-	MEE	50
FTA Auto ABS 2012-3	ES	-	-		-	-	MEE	50
FT Auto ABS Spanish Loans 2016	ES	-	-		MEE	50	MEE	50
FT Auto ABS Spanish Loans 2018	ES	-	-		MEE	50	-	-
FCT Auto ABS DFP Master Compartment France 2013	FR	-	-		MEE	50	MEE	50
FCT Auto ABS French Loans Master	FR	-	-		MEE	50	MEE	50
FCT Auto ABS German Loans Master	FR	-	-		-	-	MEE	50
FCT Auto ABS French Leases Master	FR	-	-		MEE	50	MEE	50
FCT Auto ABS LT Leases Master	FR	-	-		MEE	50	MEE	50
FCT Auto ABS German Loans 2018	FR	-	-		MEE	50	-	-
FCT Auto ABS French Leases 2018 - Fonds E	FR	-	-		MEE	50	-	-
Auto ABS UK Loans plc	GB	-	-		MEE	50	MEE	50
FCT Auto ABS UK Loans 2017 plc	GB	-	-		MEE	50	MEE	50
Auto ABS Italian Loans Master S.r.l.	IT	-	-		-	-	MEE	50
Auto ABS Italian 2018.1 S.r.l.	IT	-	-		MEE	50	-	-

(1) cf. Note 10.2 Informations détaillées sur les Partenariats - Coentreprises.

(2) Dont l'entité ad hoc Ecarat 9 SA.

(3) Dont les entités ad hoc Ecarat 6 plc, Ecarat 7 plc, Ecarat 8 plc et Ecarat 9 plc.

En application du Règlement européen CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales à partir du 1^{er} janvier 2005, le groupe Banque PSA Finance a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union Européenne et d'application obligatoire à cette date.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) et SIC (Standing Interpretations Committee).

Au 31 décembre 2018, la présentation des comptes consolidés du groupe Banque PSA Finance est effectuée selon les préconisations de l'ANC (Autorité des Normes Comptables) formalisées dans le cadre de la recommandation N°2017- 02 du 2 juin 2017 relative au format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire selon les normes comptables internationales à partir du 1^{er} janvier 2018.

Les normes et interprétations appliquées sont identiques à celles appliquées au 31 décembre 2017, complétées par les normes et interprétations dont l'application est obligatoire pour la première fois en 2018.

Nouveaux textes IFRS et interprétations IFRIC d'application obligatoire à l'exercice ouvert le 1er janvier 2018

Les nouveaux textes d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2018 et appliqués par le groupe Banque PSA Finance sont les suivants :

- **IFRS 9 – Instruments financiers**, qui a remplacé IAS 39 – Instruments financiers. Cette norme, publiée par l'IASB en juillet 2014, a été adoptée par l'Union Européenne le 22 novembre 2016.

La norme IFRS 9 regroupe les 3 phases :

- classification et l'évaluation des instruments financiers,
- dépréciation des actifs financiers et
- couverture des instruments financiers.

Les améliorations apportées par IFRS 9 incluent :

- une approche logique et unique pour la classification et l'évaluation des actifs financiers qui reflète le modèle économique dans le cadre duquel ils sont gérés, ainsi que leurs flux de trésorerie contractuels,
- un modèle unique de dépréciation, prospectif, fondé sur les « pertes attendues »,
- une approche sensiblement réformée de la comptabilité de couverture.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 9, Banque PSA Finance a choisi de ne pas retraiter les chiffres des périodes antérieures.

En conséquence, Banque PSA Finance a comptabilisé toute différence entre la valeur comptable précédente (2017) et la valeur comptable au début de l'exercice auquel appartient la date de première application (2018) dans le solde d'ouverture des capitaux propres de ce même exercice 2018.

Les modalités d'application de la norme IFRS 9 chez Banque PSA Finance se détaillent comme suit:

Phase 1 - Classification et l'évaluation des instruments financiers

Sur la base des analyses effectuées sur la phase 1 - Classification et évaluation, il ressort que des instruments financiers qui étaient comptabilisés au coût amorti (les financements et créances de location) et à la juste valeur par résultat sous IAS 39 continuent respectivement à remplir les conditions pour une comptabilisation au coût amorti et à la juste valeur par résultat sous IFRS 9 et ne génèrent donc pas d'impact sur les comptes de Banque PSA Finance au 31 décembre 2018.

Les actifs financiers dont la détention est en vue de percevoir des flux de trésorerie contractuels, sont évalués au coût amorti.

En cas de détention d'actifs financiers s'inscrivant dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par leur vente, ces actifs sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Au 31 décembre 2018 Banque PSA Finance ne dispose pas d'actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les actifs financiers ayant un tout autre modèle économique sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Phase 2 - Dépréciation des actifs financiers

Banque PSA Finance s'appuie pour le calcul des pertes attendues sous IFRS 9 sur la méthodologie de calcul des différents paramètres de risques (données utilisées, segmentation des portefeuilles, évaluation individuelle ou collective, choix de modélisation – notamment probabilité de défaut (PD) lifetime, exposition courante des contrats au moment de la tombée en défaut (EAD) lifetime, etc.) ainsi que sur l'intégration des données prospectives : définition des scénarios macroéconomiques et modalités de prise en compte dans les pertes de crédit attendues.

Par ailleurs, la norme IFRS 9 distingue les actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur mis en place (purchased or originated credit impaired ou POCI). Ces actifs correspondent à des instruments financiers acquis ou créés en étant déjà dépréciés au titre du risque de crédit lors de leur comptabilisation initiale. Les POCI sont dépréciés sur la base des pertes attendues à maturité, lors de l'arrêt comptable qui suit immédiatement la date de première comptabilisation.

Phase 3 - Couverture des instruments financiers

Conformément à la décision du Groupe PSA, Banque PSA Finance applique la phase 3 - Couverture des instruments financiers de la norme IFRS 9 à partir du 1^{er} janvier 2018.

Les opérations documentées en comptabilité de couverture sous IAS 39 restent documentées de la même façon en couverture sous IFRS 9 à partir du 1^{er} janvier 2018 et cela sans impact pour les comptes de BPF au 31 décembre 2018.

Par ailleurs, la norme IFRS 9 ne traite pas explicitement de la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers. Les dispositions prévues dans IAS 39 pour ces couvertures de portefeuille, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, continuent de s'appliquer.

- IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients.

Cette norme a été publiée dans sa version définitive par l'IASB en mai 2014. Au niveau de l'Union Européenne, IFRS 15 a été homologuée le 22 septembre 2016.

La norme IFRS 15 pose les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires relatif aux contrats conclus avec des clients. Sont exclus les contrats qui relèvent de normes spécifiques : les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers. Par conséquent, la majorité des revenus de Banque PSA Finance sont exclus du périmètre de cette nouvelle norme. S'agissant des autres cas, il n'y a pas de modification significative concernant les modalités de comptabilisation actuelles (commissions d'apporteurs notamment) pour Banque PSA Finance.

- Amendements à IFRS 4 - Application d'IFRS 9 Instruments financiers et d'IFRS 4 Contrats d'assurance

Ces amendements visent à remédier aux conséquences comptables temporaires du décalage entre la date d'entrée en vigueur de la norme IFRS 9 (soit le 1er janvier 2018) et celle de la nouvelle norme sur les contrats d'assurance IFRS 17 remplaçant la norme actuelle IFRS 4 (soit le 1er janvier 2021). Cette possibilité est conditionnée notamment à l'absence de cessions internes d'instruments financiers entre les entités d'assurance et les autres entités du conglomerat (hormis les instruments financiers qui sont évalués à la valeur de marché par résultat).

Conformément aux dispositions de ces amendements, les entités d'assurance appliqueront la norme IFRS 9 à partir du 1er janvier 2021 et cela sans impact significatif sur les comptes de Banque PSA Finance.

Tous les autres nouveaux textes n'ont pas d'impact significatif au niveau du groupe Banque PSA Finance.

Nouveaux textes IFRS et interprétations IFRIC non applicables obligatoirement en Union Européenne à l'exercice ouvert le 1er janvier 2018

L'impact potentiel des textes publiés par l'IASB ou l'IFRIC ainsi que des projets comptables de l'IASB ou l'IFRIC d'application obligatoire en Union Européenne aux exercices ouverts après le 1er janvier 2018, non encore adoptés par l'Union Européenne est en cours d'analyse, et notamment :

- IFRS 16 – Contrats de location

Pendant plus de 10 ans, l'IASB a travaillé sur la refonte de la norme IAS 17 qui régit la comptabilisation des actifs loués, tant en crédit-bail / location financière, qu'en location opérationnelle, dans une optique de convergence avec le FASB. Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié le texte définitif de la norme IFRS 16. Cette norme a été adoptée par l'Union Européenne le 9 novembre dernier et entre en vigueur à compter du 1er janvier 2019.

IFRS 16 ne génère pas d'impact significatif pour Banque PSA Finance en tant que bailleur ; car le texte de la norme converge en effet avec les dispositions actuelles d'IAS 17.

Néanmoins, les impacts d'IFRS 16 concernent principalement les contrats de location des biens mobiliers et immobiliers dont les joint-ventures du groupe Banque PSA Finance sont preneurs.

BPF, y compris sur le périmètre des sociétés en partenariats avec SCF et BNP PF, a pris la décision d'appliquer la méthode rétrospective simplifiée permettant de ne pas retraiter l'information comparative.

Les options suivantes, proposées par IFRS 16, ont été retenues par le groupe BPF:

Définition d'un contrat de location : application d'IFRS 16 uniquement aux contrats qualifiés de contrats de location selon IAS 17, sans réexamen de leur qualification à la lumière de la nouvelle définition.

Exemptions à la comptabilisation obligatoire au bilan des contrats de location qui portent sur :

- les contrats de courte durée, c'est-à-dire de douze mois au plus, options de renouvellement économiquement incitatives comprises ;
- les contrats portant sur des actifs de faible valeur.

Application rétrospective simplifiée :

Conformément à la décision du Groupe PSA, BPF a choisi la comptabilisation, à la date de première application, d'un actif au titre du droit d'utilisation pour les contrats de location antérieurement classés en tant que contrats de location simple en application d'IAS 17, et évaluation de l'actif au titre du droit d'utilisation au montant de l'obligation locative, ajusté du montant des loyers payés d'avance ou à payer qui étaient comptabilisés dans l'état de la situation financière relatif à ce contrat de location immédiatement avant la date de première application.

En conséquence, la première application d'IFRS 16 ne générera pas d'un impact significatif dans les comptes du Groupe BPF.

- IFRIC 23 - Incertitude relative aux traitements fiscaux

IFRIC 23 clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation, lorsqu'une incertitude existe sur le traitement de l'impôt sur le résultat.

IFRIC 23 est applicable à partir du 1er janvier 2019. Banque PSA Finance ne s'attend pas à des impacts significatifs de ce texte.

- IFRS 17 - Contrats d'assurance

A l'issue de près de vingt ans de travaux, la norme IFRS 17 sur les contrats d'assurance a été publiée le 18 mai 2017 par l'IASB. Sous réserve d'adoption par l'Union Européenne, elle entrera en vigueur en 2021, en lieu et place de l'actuelle norme IFRS 4. Si la rédaction de la norme est désormais achevée, le travail d'interprétation ne fait que débuter, sous l'égide du Transition Resource Group (TRG) constitué à cette fin par l'IASB.

Cette nouvelle norme comptable fonde la valorisation des contrats d'assurance sur une évaluation prospective des engagements des assureurs. Une telle approche suppose un recours accru à des modèles complexes, alimentés par des hypothèses nombreuses, et pourrait nécessiter des changements importants des modèles, outils et processus existants.

Les travaux d'analyse des impacts pour Banque PSA Finance sont actuellement en cours.

Les autres textes sont sans impact significatif sur le groupe Banque PSA Finance.

Format des états financiers

En l'absence de modèle de présentation imposé par le référentiel IFRS, la présentation des états de synthèse du groupe Banque PSA Finance est largement inspirée de la Recommandation N°2017- 02 du 2 juin 2017 relative au format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire selon les normes comptables internationales à partir du 1er janvier 2018. Les états de synthèse du groupe Banque PSA Finance sont présentés sous une forme comparative avec l'exercice précédent.

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la société Banque PSA Finance et des sociétés françaises et étrangères composant le groupe Banque PSA Finance, selon les principes de consolidation exposés dans « Méthodes de consolidation » au paragraphe A ci-après.

Les comptes individuels sociaux de Banque PSA Finance et de ses filiales sont établis selon les règles comptables en vigueur dans leur pays d'activité et sont, pour des raisons d'homogénéité, retraités avant d'être consolidés.

Les principes comptables utilisés sont décrits aux paragraphes B à I ci-dessous.

Les entreprises liées correspondent aux entités ayant entre elles les liens suivants : contrôle exclusif, contrôle conjoint et influence notable conformément à la définition précisée par IAS 24 R.

Les comptes consolidés annuels du groupe Banque PSA Finance ainsi que les notes annexes afférentes ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 22 février 2019.

A. Principes de consolidation

A.1 Méthodes de consolidation

Les sociétés sur lesquelles Banque PSA Finance détient directement ou indirectement un contrôle majoritaire sont consolidées par intégration globale. C'est le cas également pour les sociétés détenues conjointement à 50%, pour lesquelles la prise de décisions financières et opérationnelles est du ressort ultime de Banque PSA Finance.

Les comptes réciproques ainsi que les résultats de cessions entre les sociétés du Groupe ont été éliminés.

Les sociétés dans lesquelles Banque PSA Finance détient directement ou indirectement une participation comprise entre 20 et 50% du capital et exerce une influence notable, sont mises en équivalence.

A.2 Conversion des états financiers libellés en devises

A la clôture de l'exercice, les bilans des sociétés étrangères sont convertis aux cours de clôture communiqués par la Banque Centrale Européenne (BCE). Les éléments des comptes de résultat des sociétés étrangères sont convertis, mois par mois, au cours moyen de chaque mois, à l'exception de l'Argentine. Pour ce pays, dont l'économie est désormais considérée en hyperinflation (cf. paragraphe I - Information financière dans les économies hyperinflationnistes), les éléments du compte de résultat sont convertis au taux de clôture.

Les pertes ou profits résultant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères sont comptabilisés directement dans l'écart de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés.

A.3 Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères. En application de cette norme d'une part, et de la réglementation qui s'impose aux banques françaises d'autre part, les opérations libellées en monnaies étrangères sont comptabilisées dans leur devise d'origine. A chaque arrêté comptable, les éléments du bilan en devises étrangères sont réévalués en juste valeur au cours de clôture de la BCE. Les écarts de réévaluation correspondants sont enregistrés au compte de résultat, sur la ligne « Opérations de change ».

Les opérations en devises sont systématiquement couvertes par la mise en place d'instruments dérivés de couverture de change, comptabilisés au bilan à leur juste valeur à chaque fin de période. L'impact en résultat, qui compense celui des opérations décrites précédemment, est constaté sur la ligne « Opérations de change ». En conséquence, le résultat de change est structurellement non significatif.

A.4 Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers en accord avec les principes comptables IAS / IFRS, requiert de la part de la Direction, la prise en compte d'estimations et d'hypothèses pour la détermination des montants comptabilisés de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que de certaines informations données en Notes annexes sur les actifs et passifs éventuels. Les estimations et hypothèses retenues sont celles que la Direction considère comme étant les plus pertinentes et réalisables, compte tenu de l'environnement du Groupe et des retours d'expérience disponibles.

Compte tenu du caractère incertain inhérent à ces modes de valorisation, les montants réels définitifs peuvent s'avérer différents de ceux précédemment estimés.

L'utilisation d'estimations et d'hypothèses font l'objet de revues périodiques ; les modifications apportées sont immédiatement comptabilisées, conformément à la norme IAS 8 – Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs.

L'utilisation d'estimations et d'hypothèses revêt une importance particulière sur les thèmes suivants :

- identification d'indices de perte de valeur des titres mis en équivalence basée généralement sur la valeur d'utilité issue des Plans Moyen Terme préparés dans le cadre de la gouvernance des partenariats (Santander et BNPP) ;
- évaluation des titres de participation mis en équivalence ;
- juste valeur des actifs et passifs à la juste valeur par résultat ;
- valeur recouvrable des prêts et créances sur la clientèle ;
- écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ;
- actifs d'impôts différés ;
- valeur d'utilité des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilisation ;
- provisions ;
- engagements de retraites.

A.5 Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

Evaluation et comptabilisation des dérivés, comptabilisation de couverture IFRS 9

La comptabilisation en juste valeur des instruments dérivés, des actifs ou de certains passifs financiers à la juste valeur par résultat, ainsi que la traduction comptable de la méthode de couverture prévue par la norme IFRS 9, nécessitent d'effectuer des retraitements dans les comptes consolidés, dont les principes sont détaillés dans le paragraphe C Actifs et passifs financiers ci-après. Les principes d'évaluation à la juste valeur sont appliqués conformément à la norme IFRS 13.

Imposition différée

Certains retraitements apportés aux comptes sociaux pour les mettre en harmonie avec les principes comptables retenus pour la consolidation, ainsi que certains reports d'imposition dans le temps qui existent dans les comptes sociaux ou qui sont liés aux écritures de consolidation,

peuvent dégager des différences temporaires entre la base imposable fiscalement et le résultat retraité. Conformément à la norme IAS 12 – Impôts sur le résultat, ces différences donnent lieu, sous réserve de perspectives réelles d'utilisation dans un horizon raisonnable, à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés et sont déterminées en application de la méthode du report variable. Les déficits fiscaux donnent lieu, sous la même réserve, à constatation d'un actif d'impôts différés sur déficits.

Il n'est pas prévu de distribution donnant lieu à un impôt non récupérable, donc aucun impôt différé n'est constaté à ce titre.

B. Immobilisations

B.1 Immobilisations corporelles

Selon la norme IAS 16 – Immobilisations corporelles, les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles autres que les terrains sont amorties linéairement sur les durées d'utilité estimées, dont les principales sont les suivantes :

- Constructions 10 à 60 ans
- Matériel de transport 4 ans
- Autres immobilisations corporelles 3 à 10 ans

L'amortissement est calculé sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. Sauf cas particuliers, les valeurs résiduelles sont nulles.

La durée d'utilité de ces actifs est revue, et fait l'objet d'un ajustement si nécessaire, à chaque date d'arrêté comptable.

B.2 Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 – Immobilisations incorporelles, les coûts de développement des logiciels informatiques à usage interne, pour la part relative aux coûts internes ou externes affectés directement à la création ou à l'amélioration des performances, sont portés à l'actif du bilan lorsqu'il est probable que ces dépenses généreront des avantages économiques futurs. Les immobilisations incorporelles ainsi créées, sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation, avec un maximum de 12 ans. Les autres coûts d'acquisition et de développement des logiciels sont immédiatement portés en charges.

B.3 Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition de titres de sociétés consolidées et la part du Groupe dans la juste valeur de leurs actifs nets à la date des prises de participation.

Conformément à la norme IFRS 3 – Regroupements d'entreprises, la valeur des écarts d'acquisition est examinée au moins une fois par an, ainsi qu'à l'apparition de tout indice révélateur de perte de valeur (cf. Note 12).

B.4 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 – Dépréciation d'actifs, la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie, catégorie limitée dans le cas du Groupe aux écarts d'acquisition, et seulement dans le cas où l'actif en question est significatif.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) et les écarts d'acquisition sont affectés à l'UGT concernée. Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie, largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs nets de trésorerie actualisés. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée pour la différence et imputée en priorité sur les écarts d'acquisition.

C. Actifs et passifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IFRS 9 adoptée par la Commission Européenne en novembre 2016, par le biais du Règlement (UE) 2016/2067.

Conformément à la possibilité offerte par la norme IFRS 9, le groupe Banque PSA Finance a choisi comme élément déclencheur de la comptabilisation au bilan la date de transaction. En conséquence, lorsqu'un délai sépare la date de transaction (i.e. engagement) de la date de règlement, l'achat ou la vente de titres fait l'objet d'une comptabilisation au bilan (cf. fin des paragraphes C.2 et C7.2 ci-après).

Depuis 2013, Banque PSA Finance comptabilise des dépôts à vue de la clientèle en « Dettes envers la clientèle ».

C.1 Instruments dérivés – méthode de couverture

C.1.1 Principes d'enregistrement des dérivés et des couvertures

Tous les instruments dérivés sont enregistrés au bilan à leur juste valeur. Sauf exception relative à la couverture, détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie:

- une couverture de juste valeur permet de couvrir le risque de variation de valeur de tout élément d'actif ou de passif, du fait de l'évolution des taux ou du change ;
- une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachées à des actifs ou des passifs existants ou futurs.

La comptabilité de couverture est applicable dans les conditions restrictives suivantes :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place,
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine,
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée également a posteriori, à chaque date d'arrêté comptable.

L'application de la comptabilité de couverture a pour conséquence :

- dans le cadre d'une stratégie de couverture de juste valeur, la partie couverte des éléments d'actifs ou de passifs est corrigée à concurrence de la variation de sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat, où elle est neutralisée pour la part efficace de la couverture par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture. Dans les états

financiers, ces corrections de valeur des actifs et passifs financiers couverts sont positionnées dans les postes « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux », respectivement à l'actif pour les encours de crédit couverts, au passif pour les dettes couvertes.

- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la part efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie en capitaux propres. Les montants enregistrés en capitaux propres sont ultérieurement repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation en résultat des éléments couverts.

La part inefficace de la variation de valeur des instruments de couverture, quelle que soit la stratégie retenue, est systématiquement enregistrée au compte de résultat.

C.1.2 Présentation des dérivés dans les états financiers

Au bilan :

- la juste valeur des dérivés est présentée pour son montant net d'intérêts courus non échus ;
- la juste valeur positive des dérivés utilisés à des fins de couverture est présentée à l'actif dans le poste « Instruments dérivés de couverture », le même poste au passif enregistre la juste valeur négative des dérivés de couverture ;
- les dérivés non utilisés à des fins de couverture sont présentés dans les postes « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » en cas de juste valeur positive ; en cas de juste valeur négative, ils sont présentés en « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Dans le compte de résultat :

- l'effet en résultat des variations de valeur des dérivés de couverture, utilisés en stratégie de couverture de juste valeur, est présenté dans la même catégorie que celui des éléments couverts ;
- la part inefficace des variations de juste valeur des dérivés de couverture de flux futurs de trésorerie est également enregistrée dans le poste « Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture » ;
- l'effet en résultat des variations de valeur des dérivés non utilisés à des fins de couverture, est positionné en « Trading », exception faite :
 - des dérivés utilisés en couverture économique des placements de la trésorerie, dont la variation de valeur est enregistrée dans le poste « Variation de juste valeur des titres avec option juste valeur » ;
 - des dérivés utilisés en couverture économique de certaines dettes comptabilisées en juste valeur par résultat, dont la variation de valeur est enregistrée dans le poste « Variation de juste valeur du refinancement avec option juste valeur ».

La norme IFRS 13 implique de présenter les techniques d'évaluation des actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur, ainsi que les hiérarchies de celles-ci (niveaux 1, 2 ou 3).

Les techniques d'évaluation doivent maximiser l'utilisation de données observables sur le marché. Ces techniques sont classées selon une hiérarchie à trois niveaux (par ordre décroissant de priorité) qui reprend celle d'IFRS 7 pour les instruments financiers :

- **niveau 1** : prix coté (sans ajustement) sur un marché actif pour un instrument identique ;

Un marché actif est un marché sur lequel ont lieu des transactions sur l'actif ou le passif selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur le prix.

- **niveau 2** : évaluation utilisant uniquement des données observables sur un marché actif pour un instrument similaire ;

- **niveau 3** : évaluation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable.

Les évaluations dans le bilan sont de niveaux 1 ou 2, signalées dans les notes annexes concernées. Seule la note spécifique sur la « Juste valeur des actifs et passifs financiers » utilise des techniques d'évaluation de niveau 3, dont la description détaillée est donnée dans la Note 21.

C.2 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat correspondent notamment aux placements des liquidités.

Ces titres sont évalués selon l'option de juste valeur : les variations de juste valeur des titres sont comptabilisées en résultat et corrigées par les variations de juste valeur des swaps couvrant économiquement ces titres, le cas échéant. Une partie des liquidités est également constituée de parts d'OPCVM : elles ne sont pas consolidables au regard des critères de contrôle ou de détention de la majorité des risques et avantages (cf. IFRS 10 – Etats financiers consolidés et l'amendement IAS 27 – Etats financiers individuels).

Sont également enregistrés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » :

- les valeurs positives des autres instruments dérivés non utilisés à des fins de couverture au sens de la norme IFRS 9 ;
- les titres à recevoir, dès la date de transaction.

C.3 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Ce poste intègre les dettes financières ayant fait l'objet d'une option pour une comptabilisation à la juste valeur par résultat. Cette option est exercée ponctuellement dans le but d'améliorer la présentation des états financiers en permettant de rendre symétriques les variations de valeur de dérivés couvrant économiquement le risque de taux de ces dettes, et la variation de valeur de ces mêmes dettes. Les variations de valeur de ces dettes intègrent alors celles du spread émetteur de Banque PSA Finance. Au 31 décembre 2018, il n'y a pas de dette en option juste valeur.

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat enregistrent également les valeurs négatives des dérivés non utilisés à des fins de couverture au sens de la norme IFRS 9, ce qui est le cas notamment des swaps de taux couvrant économiquement les actifs ou les passifs financiers à la juste valeur par résultat.

C.4 Prêts et créances sur la clientèle

Les différentes catégories de clientèle sont présentées dans le paragraphe F « Information sectorielle » ci-après.

Les encours de crédit à la clientèle sont répartis par type de financement :

- **Les financements regroupant les natures de crédit suivantes**, telles que définies par la réglementation bancaire française :

- Vente à crédit,
- Location avec option d'achat,
- Location longue durée.

Les financements ci-dessus mentionnés sont essentiellement à destination des segments de clientèle suivants :

- **Client final :**

- o **Retail** (particuliers, petites entreprises ou entreprises de taille plus importante,

ne répondant pas aux critères des portefeuilles Corporate, Souverains, Banques et Administrations locales),

- o **Corporate et assimilés** (qui regroupent les portefeuilles Corporate hors réseau, Souverains, Banques et Administrations locales),
- et accessoirement à destination du segment **Corporate réseau**.

- **Les financements de stocks de véhicules ou de pièces de rechange**, tels que définis par la réglementation bancaire française.

Les financements ci-dessus mentionnés sont essentiellement à destination du segment **Corporate réseau**.

- **Les autres créances** (crédits à l'équipement, crédits revolving, etc...) et comptes ordinaires de la clientèle.

C.4.1 Valorisation des encours au coût amorti

Les encours de crédit figurant au bilan correspondent à l'engagement financier net de Banque PSA Finance. Ainsi, le capital restant dû des créances sur la clientèle, majoré des créances rattachées et hors effet de l'application de la comptabilité de couverture (cf. paragraphe C.6.3 ci-après), intègre également :

- les commissions versées aux prescripteurs ainsi que les charges administratives directes externes engagées pour mettre en place ces crédits, qui augmentent les encours de crédit ;
- les participations reçues des marques ainsi que les frais de dossier restant à étaler, qui viennent minorer les encours de crédit ;
- les dépôts de garantie reçus lors de la mise en place de contrats de crédit bail, qui viennent minorer les encours de crédit.

Cette valorisation des encours au coût amorti représente la meilleure estimation de l'exposition maximale au risque de contrepartie sur ce poste.

Les produits d'intérêts comptabilisés correspondent au rendement actuariel tiré des flux de trésorerie à recouvrer, évalués au taux d'intérêt effectif (TIE).

C.4.2 Crédit-bail et location longue durée

Conformément aux normes IAS 17 – Contrats de location et IFRS 9, dès lors que Banque PSA Finance ne détient pas les risques et avantages liés à la propriété du véhicule, les contrats de location loués à la clientèle sont comptabilisés en substance comme des crédits.

Les loyers et amortissements relatifs à ces immobilisations sont ainsi retraités afin de présenter l'ensemble de ces opérations comme des encours de crédit.

C.4.3 Couverture du risque de taux des encours de crédit

Les encours de crédit font majoritairement l'objet de couvertures les immunisant contre le risque de taux. L'application de la comptabilité de couverture, dans le cadre d'une stratégie de couverture de juste valeur, entraîne la correction de la valeur de la partie couverte des encours, par contrepartie du résultat (cf. paragraphe C.1.1 Principes d'enregistrement des couvertures ci-avant).

C.4.4 Dépréciations sur les encours de crédit

Les dépréciations sont isolées dans des postes spécifiques.

Les différentes catégories de clientèle sont présentées dans le paragraphe F « Information sectorielle » ci-après.

Conformément à la norme IFRS 9, les encours de crédit font désormais l'objet d'une dépréciation pour pertes de crédit attendues (Expected Credit Losses) dès la date de première comptabilisation.

Les instruments financiers concernés sont classés en trois catégories (stages) dépendant de l'évolution de la dégradation du risque de crédit observée depuis leur comptabilisation initiale.

Banque PSA Finance apprécie, pour chaque instrument financier, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêté selon la méthodologie décrite dans la première partie de la présente note. L'analyse de l'évolution du risque de crédit conduit Banque PSA Finance à classer ses opérations par niveau de risque.

Une dépréciation est enregistrée sur les encours de chacun de ces stages suivant les modalités présentées ci-dessous :

Stage 1 :

Il s'agit des encours sains pour lesquels il n'y a pas d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. La dépréciation ou la provision pour risque de crédit est comptabilisée, pour ces encours, à hauteur des pertes attendues à un an. Les produits d'intérêts relatifs à ces encours sont reconnus en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliquée à la valeur comptable brute de l'instrument avant dépréciation.

Stage 2 :

Les encours sains, pour lesquels est constatée une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, sont transférés en statut 2. La dépréciation ou la provision pour risque de crédit est alors déterminée sur la base des pertes attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument (pertes attendues à maturité). Les produits d'intérêts se rapportant à ces encours sont reconnus en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliquée à la valeur comptable brute de l'instrument avant dépréciation.

Stage 3 :

Les encours dits « dépréciés » au sens de la norme IFRS 9 sont classés en stage 3. Il s'agit des encours pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement qui caractérise un risque de contrepartie et qui intervient après la comptabilisation initiale de l'instrument concerné. Cette catégorie recouvre les créances pour lesquelles a été identifié un événement de défaut tel que défini à l'article 178 du règlement européen du 26 juin 2013 relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit. La dépréciation ou la provision pour risque de crédit est calculée à hauteur des pertes attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument (pertes attendues à maturité) sur la base du montant recouvrable de la créance, c'est-à-dire, la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties. Les produits d'intérêts sont alors reconnus en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliquée à la valeur nette comptable de l'instrument après dépréciation.

Passages en pertes :

Les procédures de Banque PSA Finance prévoient le passage en pertes des créances Retail présentant 48 mois,

36 mois ou 24 mois d'impayés, en fonction du type de financement et du pays concernés, ainsi que des créances Corporate dès lors qu'un crédit est considéré comme irrécouvrable. La perte est constatée dès les comptes sociaux. La dépréciation antérieurement comptabilisée est reprise en résultat et tout montant recouvré ultérieurement est crédité en « Coût du risque » au compte de résultat.

C.7 Dettes financières

La comptabilisation initiale des dettes traduit la ressource financière nette perçue. Ainsi, outre le principal des dettes contractées, majoré des intérêts courus, y sont intégrés :

- les frais d'émission, de courtage ou de montage,
- les différentes formes de primes d'émission ou de remboursement.

Les charges d'intérêts comptabilisées correspondent au coût actuariel tiré des flux de trésorerie à rembourser, évalués au taux d'intérêt effectif (TIE).

C.7.1 Couverture du risque de taux des dettes financières

Les dettes financières couvertes par des swaps de taux d'intérêt font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur. La valeur de ces dettes est corrigée de la variation de valeur de leur partie couverte, par contrepartie du compte de résultat, neutralisant ainsi les variations de juste valeur des instruments de couverture, dans la mesure de leur efficacité (cf. paragraphe C.1.1 Principes d'enregistrement des couvertures, ci-avant).

C.7.2 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre regroupent les bons de caisse, les emprunts obligataires, les titres du marché interbancaire et les titres de créances négociables, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Sont également enregistrés en « Dettes représentées par un titre » les titres à livrer, dès la date de transaction.

D. Provisions techniques des contrats d'assurance

Les provisions techniques correspondent aux engagements des sociétés d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats. Conformément à la norme IFRS 4 – Contrats d'assurance, les provisions techniques des contrats d'assurance vie et d'assurance non vie sont calculées selon les mêmes méthodes que celles définies par la réglementation locale.

Les provisions techniques des contrats d'assurance, vie et non vie, sont principalement constituées des provisions pour primes non acquises (PPNA : quote-part des primes émises correspondant aux périodes suivantes) et des provisions pour sinistres à payer (PSAP), qui concernent les risques survenus déclarés d'une part, et les risques survenus connus tardivement (risques IBNR : Incurred But Not Reported) d'autre part. Dans le cas de la PSAP pour risques survenus connus tardivement, la provision est calculée sur la base de statistiques.

E. Provisions

Conformément à la norme IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à la clôture à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Dans le cas de restructuration, une obligation est constituée

dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Les effets d'actualisation sont comptabilisés uniquement lorsqu'ils sont significatifs.

F. Information sectorielle

En application d'IFRS 8, le groupe Banque PSA Finance a identifié les quatre segments suivants, en convergence avec le dispositif prudentiel (portefeuilles dits « Bâle II ») :

- Client final :

- **Retail** : ce segment fait essentiellement référence à la clientèle des particuliers et des petites et moyennes entreprises.

- **Corporate et assimilés** : ce segment fait référence à toute :

- société appartenant à un groupe multinational ou dont l'encours global dépasse un seuil fixé par pays (Corporate hors réseau),

- clientèle émanant directement d'une structure étatique ou gouvernementale (Souverains),

- entreprise bancaire ou entreprise d'investissement soumise à un dispositif de surveillance et de réglementation par les autorités de tutelle bancaire (Banques),

- administration régionale ou locale (Administrations locales).

- **Corporate réseau** : ce segment fait référence aux réseaux propres ou indépendants des marques Peugeot, Citroën, DS et Opel/Vauxhall, aux importateurs de véhicules neufs Peugeot, Citroën, DS et Opel/Vauxhall de certains pays, ainsi qu'à certains marchands de véhicules d'occasion.

- **Assurance et services** : ce segment fait référence :

- aux prestations de services d'assurance réalisées par les captives d'assurance, à leur holding maltaise, ainsi qu'à l'activité de propre assureur en Belgique et aux Pays-Bas ;

- aux autres prestations de services commercialisées par les sociétés de financement.

Une ventilation par segment des principaux postes du bilan et du compte de résultat est donnée dans la Note Information sectorielle.

G. Engagements de retraite

Les salariés du Groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes aux législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient, des suppléments de retraite et des indemnités de départ à la retraite. Le Groupe offre ces avantages à travers soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations ; la charge qui correspond à ces cotisations versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Conformément à la norme IAS 19 – Avantages du personnel, dans le cadre des régimes de prestations définies, les

engagements de retraite et assimilés sont évalués par des actuaires indépendants, suivant la méthode des unités de crédit projetés. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune de ces unités est évaluée pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de départ à la retraite,
- un taux d'actualisation financière,
- un taux d'inflation,
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de rotation du personnel.

Pour les principaux régimes, ces évaluations sont effectuées deux fois par an pour les clôtures semestrielles et annuelles, et tous les trois ans pour les autres régimes, sauf lorsque des modifications d'hypothèses ou de fortes modifications de données démographiques nécessitent des chiffrages à une fréquence plus rapprochée.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Ces écarts actuariels sont comptabilisés en « Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres », qui sont non recyclables dans le compte de résultat.

En cas de modification des avantages accordés par un régime, les effets des changements de régimes de retraite postérieurs au 1er janvier 2012 sont intégralement comptabilisés dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle ils sont intervenus, en « Résultat d'exploitation ».

Ainsi, pour chaque plan à prestations définies, le groupe comptabilise une provision égale aux engagements, nets de la juste valeur des actifs financiers du régime.

Les fonds externes étant appelés à couvrir la totalité des engagements de retraite, il se peut que les actifs financiers excèdent les engagements comptabilisés et génèrent un actif en « Actifs divers ».

En outre, en cas d'obligation minimum de financement imposée par la loi ou par un règlement de plan de retraite, lorsque le groupe n'a pas un droit inconditionnel à remboursement sur les fonds au sens de l'interprétation IFRIC 14, le plafonnement de l'actif s'en trouve affecté. Que le plan soit en déficit ou en surplus, une provision complémentaire est comptabilisée au titre de la quote-part non disponible de la valeur actualisée des contributions minima afférentes à des services passés qui, une fois payées, après avoir comblé le déficit constaté au sens de la norme IAS 19, donneraient lieu à un surplus excédant le plafond déterminé conformément à cette norme.

Ainsi, la charge nette de l'exercice des retraites à prestations définies correspond à la somme :

- du coût des services rendus et passés (en Résultat d'exploitation, en « Charges générales d'exploitation – Personnel »),
- de la charge de désactualisation de l'engagement nette du produit de rendement des actifs de couverture du plan (en Résultat hors exploitation, en « Produits ou Charges des engagements sociaux »). Ces deux composantes (désactualisation et rendement des actifs) sont déterminées sur la base du taux d'actualisation des engagements,
- et de la variation de la provision IFRIC 14 éventuelle (en Résultat hors exploitation, en « Produits ou Charges des engagements sociaux »).

Les engagements sociaux assimilés qui font l'objet d'un provisionnement sont, pour les filiales françaises et certaines filiales étrangères, le versement de primes liées à l'ancienneté.

Les engagements de retraite concernent les entreprises associées.

H. Engagements par signature

Conformément aux exigences de la norme IFRS 9, les engagements irrévocables donnés ou reçus par les sociétés du Groupe sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur (engagements de financement irrévocables donnés à la clientèle, qui correspondent à la période entre la promesse de financement faite au client et la mise en place effective du crédit ; engagements de garantie ; autres engagements reçus ou donnés...). Les conditions de ces engagements étant proches des conditions de marché, leur juste valeur est nulle.

Les dépréciations des engagements de financement ou de garantie sont enregistrées en provisions conformément à la norme IAS 37. Ces engagements par signature sont repris pour leur montant nominal dans la Note 22 – Autres engagements.

Les engagements représentatifs des instruments financiers à terme de taux ou de change sont traités au paragraphe C.1 ci-avant et sont présentés en valeur nominale dans la Note 19 – Instruments financiers à terme.

I. Information financière dans les économies hyperinflationnistes

IAS 29 - Information financière dans les économies hyperinflationnistes s'applique aux états financiers individuels, y compris les états financiers consolidés, de toute entité dont la monnaie fonctionnelle est la monnaie d'une économie hyperinflationniste.

L'hyperinflation est révélée par certaines caractéristiques de l'environnement économique d'un pays qui comprennent, sans s'y limiter, les points suivants :

- la population en général préfère conserver sa richesse en actifs non monétaires ou en une monnaie étrangère relativement stable. Les montants détenus en monnaie locale sont immédiatement investis pour maintenir le pouvoir d'achat ;
- la population en général apprécie les montants monétaires, non pas dans la monnaie locale, mais dans une monnaie étrangère relativement stable. Les prix peuvent être exprimés dans cette monnaie ;
- les ventes et les achats à crédit sont conclus à des prix qui tiennent compte de la perte de pouvoir d'achat attendue durant la durée du crédit, même si cette période est courte ;
- les taux d'intérêt, les salaires et les prix sont liés à un indice de prix ; et
- le taux cumulé de l'inflation sur trois ans approche ou dépasse 100 %.

A compter du deuxième semestre 2018 l'Argentine, où l'inflation est demeurée très élevée depuis plusieurs années, est désormais considérée comme une économie en hyperinflation. Il ressort que l'inflation cumulée sur les trois dernières années a dépassé 100% en Argentine, plusieurs autres indicateurs qualitatifs ont été également remplis.

En conséquence, au 31 décembre 2018, BPF a retraité les états financiers qui ont été établis selon la convention du coût historique de sa filiale en Argentine dont la monnaie fonctionnelle est le peso argentin, conformément aux dispositions de la norme IAS 29 - Information financière dans les économies hyperinflationnistes.

Ce retraitement consiste à appliquer un indice général des prix, de sorte que les états financiers soient exprimés dans l'unité de mesure en vigueur à la date de clôture. Ainsi

l'ensemble des actifs et passifs non-monétaires a dû être corrigé de l'inflation pour refléter leur « valeur réelle » à la date de clôture. De même, l'état du résultat global (compte de résultat et autres éléments du résultat global) est retraité pour corriger l'inflation constatée sur la période. Les éléments monétaires n'ont pas besoin d'être retraités selon IAS 29.

Au 31 décembre 2018 tous les éléments composant les capitaux propres de BPF sont retraités par application d'un indice général des prix à compter de l'ouverture de la période ou de la date d'apport, si elle est ultérieure (IAS 29.25). Le point de départ, pour appliquer cet indice, est le bilan d'ouverture tel que déterminé ci-dessous. La contrepartie de ce retraitement est enregistrée dans le compte de résultat.

À l'ouverture de la première période de l'application d'IAS 29, les éléments composant les capitaux propres, à l'exception des résultats non distribués et des écarts de réévaluation, sont retraités par application d'un indice général des prix à compter des dates où ces éléments ont été apportés ou ont pris naissance. La contrepartie de cet ajustement est comptabilisée dans les capitaux propres.

Dans le cadre des réévaluations visant à établir le bilan d'ouverture, BPF a reconstitué les dates d'apport pour retenir la variation de l'indice entre la date d'apport et la date du bilan d'ouverture. Pour le retraitement, BPF a retenu un indice moyen sur la période, la contrepartie étant enregistrée dans le compte de résultat.

Les ajustements portant sur les actifs et passifs non-monétaires et le compte de résultat ont été constatés au compte de résultat conformément aux dispositions d'IAS 29 qui requiert que le gain ou la perte sur la situation monétaire nette doit faire partie du résultat et doit être indiqué séparément.

Comme BPF présente ses états financiers en euros, les chiffres présentés en comparatif pour 2017 ne doivent pas être retraités. Les groupes publiant leurs états financiers dans une monnaie stable (en euros) doivent appliquer les principes d'IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » qui précise que les montants comparatifs indiqués précédemment dans une devise stable ne sont pas retraités.

L'impact de la norme IAS 29 - Information financière dans les économies hyperinflationnistes au 31 décembre 2018 est présenté dans la Note 29.

Note 3 Modifications des états financiers au 31 décembre 2017 et à partir du 1er janvier 2018

3.1 Allocation définitive de l'écart de première consolidation consécutif au rachat des activités de financement automobile d'Opel/Vauxhall en partenariat avec BNP Paribas Personal Finance

Les travaux de recensement et d'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs sont finalisés depuis le 30 juin 2018. En application de la norme IFRS 3 révisée, le groupe a procédé à l'allocation définitive de cet écart de première consolidation dans les comptes retraités au 31 décembre 2017 (cf. Note 1.A Faits marquants de la période). La finalisation de cet exercice de Purchase Price Allocation (PPA) conduit le groupe Banque PSA Finance à reconnaître dans ses comptes un écart de première consolidation négatif de 14 millions d'euros (part du groupe), ce qui a un effet positif sur la quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence. Le retraitement des comptes consolidés intègre donc un écart de 1ère consolidation de 14 millions d'euros ainsi que l'amortissement de la quote-part amortissable 2017 du PPA.

3.1.1 Impacts au Bilan

(en millions d'euros)	Note	31.12.2017 publié	Retraitement	31.12.2017 retraité
Participations dans les entreprises mises en équivalence	10	2 116	22	2 138
Total de l'actif		3 174	22	3 196
Capitaux propres		2 547	22	2 569
- Capitaux propres part du groupe		2 531	22	2 553
- Capital et réserves liées		1 160	-	1 160
- Réserves consolidées		1 536	23	1 559
- dont résultat net - part du groupe		218	23	241
- Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(165)	(1)	(166)
- dont résultat net - part du groupe (part des éléments recyclés par résultat)		9	-	9
- Intérêts minoritaires		16	-	16
Total du passif		3 174	22	3 196

3.1.2 Impacts au Compte de résultat

(en millions d'euros)	Note	31.12.2017 publié	Retraitement	31.12.2017 retraité
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	10	226	23	249
Résultat avant impôt		243	23	266
Résultat net		233	23	256
- dont part du groupe		227	23	250
- dont intérêts minoritaires		6	-	6

3.1.3 Impacts au Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	31.12.2017 publié			Retraitement			31.12.2017 retraité		
	Avant impôts	Impôts	Après impôts	Avant impôts	Impôts	Après impôts	Avant impôts	Impôts	Après impôts
Résultat net	243	(10)	233	23	-	23	266	(10)	256
Éléments recyclables par résultat									
OCI des coentreprises	(21)	-	(21)	(1)	-	(1)	(22)	-	(22)
Total des éléments recyclables par résultat	(38)	-	(38)	(1)	-	(1)	(39)	-	(39)
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(43)	1	(42)	(1)	-	(1)	(44)	1	(43)
Total Résultat et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	200	(9)	191	22	-	22	222	(9)	213
- dont part du groupe			190			22			212

3.1.4 Impacts au Tableau de variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires

(en millions d'euros)	Capital et réserves liées			Ecart d'évaluation - Part du groupe					Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital	Primes d'émission, d'apport et de fusion et boni de liquidation	Réserve légale et autres réserves	Réserves consolidées	Réévaluation des instruments dérivés de couverture	Ecart actuariels sur engagements de retraite	Ecart de conversion	OCI des coentreprises			
Au 31 décembre 2017 publié	199	643	318	1 536	(2)	-	(125)	(38)	2 531	16	2 547
Allocation de l'écart de 1ère consolidation											
Résultat net :											
- Ecart de première consolidation négatif				14	-	-	-	-	14	-	14
- Amortissement du PPA				9	-	-	-	-	9	-	9
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres :											
- Ecart de première consolidation négatif				-	-	-	-	(1)	(1)	-	(1)
Au 31 décembre 2017 retraité	199	643	318	1 559	(2)	-	(125)	(39)	2 553	16	2 569

3.1.5 Impacts au Tableau des flux de trésorerie

L'évolution de la présentation du Tableau des flux de trésorerie est détaillée en Note 3.3

Impacts sur le Tableau des flux de trésorerie nouvelle présentation

(en millions d'euros)	31.12.2017 Proforma avant retraitement	Retraitement	31.12.2017 Proforma retraité
Résultat avant impôt	243	23	266
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(226)	(23)	(249)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	(226)	(23)	(249)
Total flux net de trésorerie de l'activité opérationnelle	67	-	67

Impacts sur le Tableau des flux de trésorerie ancienne présentation (publication jusqu'au Rapport semestriel 2018)

(en millions d'euros)	31.12.2017 publié	Retraitement	31.12.2017 retraité
Résultat net part du groupe	227	23	250
<i>Elimination des résultats sans effet sur la trésorerie :</i>			
- Résultat net des entreprises mises en équivalence, net des dividendes reçus	(88)	(23)	(111)
- Résultat net des entreprises mises en équivalence	(226)	(23)	(249)
Marge brute d'autofinancement	145	-	145
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	63	-	63

3.2 Incidence de l'application de l'IFRS 9 dans la présentation des états financiers à partir du 1er janvier 2018

La norme IFRS 9 - Instruments financiers, qui remplace la norme IAS 39, est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 9, Banque PSA Finance a choisi de ne pas retraiter les chiffres des périodes antérieures (cf. Note 2 Principes comptables).

Les modalités d'application de la norme IFRS 9 chez Banque PSA Finance entraînent les modifications détaillées ci-dessous.

3.2.1 Impacts au Bilan

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2017 retraité	FTA IFRS 9		01.01.2018
			Reclassements	Réévaluation	
Actif					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5	165	2	-	167
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres			-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente		2	(2)		
Titres au coût amorti			-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	8, 25	331	-	3	334
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		-	-		
Participations dans les entreprises mises en équivalence	10	2 138	-	11	2 149
Total de l'actif		3 196	-	14	3 210

(en millions d'euros)	Note	31.12.2017 retraité	FTA IFRS 9		01.01.2018
			Reclassements	Réévaluation	
Passif					
Capitaux propres					
		2 569	-	14	2 583
- Capitaux propres part du groupe		2 553	-	14	2 567
- Capital et réserves liées		1 160	-	-	1 160
- Réserves consolidées	2.4	1 559	-	14	1 573
- dont résultat net - part du groupe		241			
- Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(166)	-	-	(166)
- dont résultat net - part du groupe (part des éléments recyclés par résultat)		9			
- Intérêts minoritaires		16	-	-	16
Total du passif		3 196	-	14	3 210

3.2.2 Impacts au Compte de résultat

Conformément à la phase 1 - Classification et l'évaluation des instruments financiers, le Compte de résultat a évolué par l'ajout des nouveaux postes suivants :

- **Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat**
Ce nouveau poste regroupe les éléments précédemment classés en "Intérêts et produits nets de placements" et en "Gains et pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente".
- **Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres**
- **Gains ou pertes nets sur titres au coût amorti**

3.3 Evolution du Tableau des flux de trésorerie

Conformément à la recommandation ANC 2017-02 sur le format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire, Banque PSA Finance a fait évoluer la présentation du tableau de flux de trésorerie. Les modifications effectuées concernent les éléments suivants et sont présentées dans un tableau de passage de l'ancienne vers la nouvelle présentation :

Trésorerie et équivalents de trésorerie :

La "Trésorerie et équivalents de trésorerie" est désormais présentée nette des comptes passifs et emprunts à vue auprès des établissements de crédit (impact de -10 millions d'euros à l'ouverture 2017 et de -6 millions d'euros à la clôture 2017, soit un impact de +4 millions d'euros sur la variation de trésorerie et équivalents de trésorerie 2017).

Evolution de la présentation :

- Le "Résultat net part du groupe" est remplacé par le "Résultat avant impôts". Par conséquent, le retraitement des "Intérêts minoritaires" (+6 millions d'euros) et de la "Variation des impôts différés" (-3 millions d'euros) ne figurent plus dans le Tableau des flux de trésorerie. Par ailleurs, les variations de provision d'impôt courant (-7 millions d'euros) ne sont plus comprises dans les "Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers" et le paiement de l'impôt courant est isolé sur une nouvelle ligne "Impôt sur les bénéfices versés" (-6 millions d'euros) ;
- La "Marge brute d'autofinancement", total du "Résultat net part du groupe" et de "Elimination des résultats sans effet sur la trésorerie", est remplacée par un sous-total "Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements". Par conséquent, les "Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence" figurent désormais dans la partie "Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles" ;
- Le poste "Résultats sur cessions" est scindé en deux nouvelles lignes : "Perte nette/(gain net) des activités d'investissement" et "(Produits)/charges des activités de financement" ;
- Le poste "Variation des autres provisions et amortissements" est scindé en deux nouvelles lignes : "Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles" et "Dotations nettes aux provisions et dépréciations",

Retraitement d'éléments non monétaires inclus dans le résultat avant impôts :

- Les dépréciations sur les crédits clientèle, ainsi que les pertes, sont désormais retraitées ligne "Dotations nettes aux provisions et dépréciations" (-5 millions d'euros) ;
- Des flux, sans décaissement de trésorerie, sont désormais retraités en "Autres mouvements" ; il s'agit:
 - des variations de juste valeur par résultat (-4 millions d'euros) ;
 - des variations des dettes et créances rattachées (+7 millions d'euros) ;
 - des variations résultant de l'étalement des coûts amortis (+19 millions d'euros) ;
 - des variations des charges à payer, produits à recevoir, charges constatées d'avance, produits constatés d'avance (-6 millions d'euros).

Table de concordance entre l'ancienne et la nouvelle présentation

(en millions d'euros)	31.12.2017 retraité (1)	Trésorerie nette	Impôts courant et différés et Intérêts minoritaires	Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	Eléments non monétaires	31.12.2017 Proforma
Résultat net part du groupe	250		16		Résultat avant impôt	266
Elimination des résultats sans effet sur la trésorerie :						
- Variation des autres provisions et amortissements	8				(8)	
					Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	12
					Dotations nettes aux provisions et dépréciations	1
- Intérêts minoritaires inclus dans les résultats des filiales consolidées	6		(6)			
- Résultat net des entreprises mises en équivalence, net des dividendes reçus						
- Résultat net des entreprises mises en équivalence	(249)				Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(249)
- Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	138			(141)	3	
- Variation des impôts différés	(3)		3			
- Résultats sur cessions	(5)				5	
					Perte nette/gain net des activités d'investissement	(5)
					(Produits)/charges des activités de financement	-
					16 Autres mouvements	16
Marge brute d'autofinancement	145					
					Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat avant impôt et des autres ajustements	(225)
	(105)	-	(3)	(141)	24	

(en millions d'euros)	31.12.2017 retraité (1)	Trésorerie nette	Impôts courant et différés et Intérêts minoritaires	Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	Eléments non monétaires	31.12.2017 Proforma
Augmentation/Diminution liée à des - prêts et créances sur les établissements de crédit		4			(5)	Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit (51)
- dettes envers les établissements de	(114)					
	64					
					(23)	Flux liés aux opérations avec la clientèle (65)
Variation des créances sur la clientèle	(47)					
Augmentation/Diminution liée à des :						
- dettes envers la clientèle	5					
					2	Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers (17)
- actifs financiers à la juste valeur par résultat	15					
- passifs financiers à la juste valeur par résultat	-					
- instruments dérivés de couverture	4					
- dettes représentées par un titre	(38)					
			(7)	-	2	Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers 24
Variation des autres actifs d'exploitation	13					
Variation des autres passifs d'exploitation	16					
				141		Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence 141
			(6)			Impôt sur les bénéfices versé (6)
						Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles 26
	(82)	4	(13)	141	(24)	Total flux net de trésorerie de l'activité opérationnelle (A) 67
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	63	4	-	-	-	Flux liés aux participations
Cessions de filiales	4					Encaissements liés aux cessions de filiales, nets de la trésorerie cédée 4
Acquisitions de filiales	(489)					- Décaissements liés aux acquisitions de titres de sociétés mises en équivalence (489)
(Augmentation) / Diminution de capital	(36)					- Autres flux liés aux participations (36)
						Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles
Acquisitions d'immobilisations	(16)					- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles (16)
Cessions d'immobilisations	-					- Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles -
Effet des variations de périmètre	2					Effet des variations de périmètre 2
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(535)	-	-	-	-	Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B) (535)
						Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires
Dividendes versés au Groupe PSA	-					Décaissements liés aux dividendes payés - au groupe PSA -
Dividendes versés aux minoritaires	(6)					- aux minoritaires (6)
Augmentation / (Diminution) de capital	270					Encaissements liés aux émissions d'instruments de capital 270
Total flux net de trésorerie lié aux opérations financières	264	-	-	-	-	Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C) 264
Effets des variations de cours de change	(2)					Effets de la variation des taux de change (D) (2)
Variation de la trésorerie	(210)	4	-	-	-	Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D) (206)

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2017 retraité (1)	Trésorerie nette	Impôts courant et différés et Intérêts minoritaires	Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	Eléments non monétaires	31.12.2017 Proforma
					Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	
Trésorerie à l'ouverture	530	(10)	-	-	-	520
Caisse, Banques centrales	58	-				58
		(10)				462
Titres de placement qualifiés en tant qu'équivalent trésorerie	249					
Comptes courants et prêts au jour le jour	223					
Créances à terme qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie	-					
					Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	
Trésorerie à la clôture	320	(6)	-	-	-	314
Caisse, Banques centrales	98	-				98
		(6)				216
Titres de placement qualifiés en tant qu'équivalent trésorerie	40					
Comptes courants et prêts au jour le jour	182					
Créances à terme qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie	-					
Variation de la trésorerie	(210)	4	-	-	-	(206)

(1) cf. Note 3.1.5.

Note 4 Caisse, banques centrales

(en millions d'euros)	31.12.2018	31.12.2017 retraité
Caisse	-	-
Banques centrales (1)	56	98
- dont réserves obligatoires auprès de la Banque de France	-	-
Total	56	98

(1) Les dépôts sur les comptes de banques centrales font partie de la réserve de liquidité du groupe Banque PSA Finance (cf. Note 22.2).

Note 5 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 9, les titres de participation des sociétés non consolidées, comptabilisés au coût sous IAS 39 du fait d'une activité opérationnelle non significative, sont reclassés en "Actifs financiers à la juste valeur par résultat" sans impact sur les comptes de Banque PSA Finance au 1er janvier 2018 (cf. Note 2 Principes comptables).

(en millions d'euros)	31.12.2018	01.01.2018 (1)
Titres de placement comptabilisés en juste valeur par résultat	352	165
- Titres de placement	352	165
- OPCVM	317	129
- OPCVM qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie (2)	249	40
- OPCVM détenues par les sociétés d'assurance	68	89
- dont créances rattachées	-	1
- Certificats de dépôt et bons du Trésor	-	-
- Obligations émises par les fonds de titrisation en joint-venture avec Santander	35	36
- dont obligations détenues par les sociétés d'assurance	35	23
- Ecart de réévaluation des titres de placement	-	-
Instruments de couverture de change	-	-
Produits à recevoir sur instruments financiers à terme de trading	-	-
Juste valeur des instruments financiers à terme de trading	-	-
Titres de participation comptabilisés en juste valeur par résultat	12	2
- Titres de Participation, valeur brute	39	31
- PSA UK Number 1 P.L.C. (3)	2	2
- PSA Financial d.o.o. (4)	3	3
- PSA Finance Hungaria Zrt (5)	25	26
- Dongfeng Peugeot Citroën Financial Leasing Co., Ltd. (6)	9	-
- Dépréciation des titres de participation (4)(5)	(27)	(29)
Total	364	167

La juste valeur des titres de placement est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2), à l'exception des placements en OPCVM réévalués à la valeur de liquidation publiée (niveau 1).

La juste valeur des titres de participations est estimée à la valeur de la dernière transaction, qui correspond à l'acquisition de ces titres. Dans les cas où des pertes durables sont anticipées, une dépréciation est constatée.

(1) cf. Note 3.2 - Incidence de l'application de l'IFRS 9 dans la présentation des états financiers à partir du 1er janvier 2018.

(2) Les OPCVM, qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie, font partie de la réserve de liquidité du groupe Banque PSA Finance (cf. Note 22.2).

(3) La filiale PSA UK Number 1 P.L.C. au Royaume-Uni, détenue à 50 %, est sans activité opérationnelle et a été sortie du périmètre de consolidation le 1er janvier 2009.

(4) La filiale PSA Financial d.o.o. en Croatie, détenue à 100 %, est sans activité opérationnelle et a été sortie du périmètre de consolidation le 1er mars 2016. Les titres de cette filiale sont entièrement dépréciés.

(5) La filiale PSA Finance Hungaria Zrt, détenue à 100 %, est sans activité opérationnelle et a été sortie du périmètre de consolidation le 1er février 2017. Les titres de cette filiale sont entièrement dépréciés.

(6) La filiale Dongfeng Peugeot Citroën Financial Leasing Co., Ltd., détenue à 25 %, a été créée en novembre 2018.

Note 6 Instruments dérivés de couverture - actifs

6.1 Analyse par nature

(en millions d'euros)	31.12.2018	31.12.2017 retraité
Comptes d'ajustement sur engagements en devises (1)	41	31
- dont entreprises liées	-	-
Produits à recevoir sur swaps de couverture	4	3
- dont entreprises liées	-	-
Juste valeur positive des swaps de couverture	7	9
- des emprunts	-	-
- des EMTN/BMTN	5	8
- dont au titre du "basis spread" des cross currency swaps de couverture	(2)	(3)
- des obligations	-	-
- des encours clientèle (Vente à crédit, Location avec option d'achat et Location longue durée)	-	-
- des EMTN à taux variable (Cash Flow Hedge)	2	1
Compensation de la juste valeur positive avec les appels de marge reçus	(48)	(41)
Total	4	2

La juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2).

(1) Les comptes d'ajustement correspondent à la réévaluation des swaps de devises, qui couvrent les opérations de refinancement en devises. Cette variation de valeur sur les swaps de couverture des opérations en devises est compensée par la variation de valeur de la dette en devises couverte, réévaluée au cours de clôture (cf. "A. Positions de change opérationnelles" dans la Note 19).

6.2 Compensation des swaps de couverture avec appel de marge - actifs

Pour 2018

(en millions d'euros)	Montant brut actif		Montant net actif avant compensation	Compensation avec les appels de marge reçus	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Swaps gagnants					
Comptes d'ajustement sur engagements en devises	218	(178)	41	-	41
- cross currency swap avec appel de marge	218	(178)	41	-	41
- autres instruments	-	-	-	-	-
Produits à recevoir	4	-	4	-	4
- swaps avec appel de marge	4	-	4	-	4
- swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
Juste valeur positive	194	(187)	7	-	7
- swaps avec appel de marge	194	(187)	7	-	7
- swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
Compensation	-	-	-	(48)	(48)
Total à l'actif	416	(365)	52	(48)	4
Appels de marge reçus sur swaps de couverture	-	-	48	(48)	-
Total au passif	-	-	48	(48)	-

Pour 2017

(en millions d'euros)	Montant brut actif		Montant net actif avant compensation	Compensation avec les appels de marge reçus	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Swaps gagnants					
Comptes d'ajustement sur engagements en devises	209	(178)	31	-	31
- cross currency swap avec appel de marge	209	(178)	31	-	31
- autres instruments	-	-	-	-	-
Produits à recevoir	3	-	3	-	3
- swaps avec appel de marge	3	-	3	-	3
- swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
Juste valeur positive	200	(191)	9	-	9
- swaps avec appel de marge	200	(191)	9	-	9
- swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
Compensation	-	-	-	(41)	(41)
Total à l'actif	412	(369)	43	(41)	2
Appels de marge reçus sur swaps de couverture	-	-	43	(41)	2
Total au passif	-	-	43	(41)	2

Note 7 Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti

Ventilation créances à vue / à terme

(en millions d'euros)	31.12.2018	31.12.2017 retraité
Créances à vue	161	182
- Comptes ordinaires débiteurs	161	182
- dont affectés à la réserve de liquidité (1)	161	133
- dont détenus par les sociétés d'assurance	49	32
- dont entreprises liées	16	23
Créances à terme	121	112
- Créances à terme qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie (1)	-	-
- Prêts subordonnés (2)	117	100
- dont entreprises liées	117	100
- Autres créances à terme	4	12
- dont détenues par les sociétés d'assurance	2	2
Créances rattachées	-	-
Total	282	294

(1) La part des comptes ordinaires débiteurs affectée à la réserve de liquidité et les créances à terme qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie font partie de la réserve de liquidité du groupe Banque PSA Finance (cf. Note 22.2).

(2) PSA Finance Nederland B.V. a accordé, au mois de décembre 2018, des prêts subordonnés pour un total de 17 millions d'euros aux co-entreprises allemande et autrichienne en partenariat avec Santander CF.

Note 8 Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

8.1 Ventilation des prêts et créances par type de financement

(en millions d'euros)	31.12.2018	01.01.2018 (1)	Impact IFRS 9 (1)	31.12.2017 retraité
Vente à crédit	123	255	-	255
Location avec option d'achat (2)	6	5	-	5
Capital restant dû et intérêts à recevoir	7	6	-	6
Intérêts non courus sur location avec option d'achat	(1)	(1)	-	(1)
Location longue durée (2)	-	39	-	39
Capital restant dû et intérêts à recevoir	-	43	-	43
- Entreprises liées	-	-	-	-
- Hors groupe	-	43	-	43
Intérêts non courus sur location longue durée	-	(3)	-	(3)
Dépôts de garantie activité location	-	(1)	-	(1)
Financement de stocks aux Réseaux	63	58	3	55
Capital restant dû	63	58	3	55
- Entreprises liées	-	-	-	-
- Hors groupe	63	58	3	55
Autres créances	1	4	-	4
- Entreprises liées	-	-	-	-
- Hors groupe	1	4	-	4
Comptes ordinaires	-	-	-	-
- Entreprises liées	-	-	-	-
- Cash pooling (3) :				
- avant compensation	3	3	-	3
- compensation	(3)	(3)	-	(3)
- Autres	-	-	-	-
- Hors groupe	-	-	-	-
Éléments intégrés au coût amorti des prêts et créances sur la clientèle	(14)	(27)	-	(27)
- Etalement des coûts d'acquisition	1	1	-	1
- Etalement des frais de dossiers	(7)	(15)	-	(15)
- Etalement de la participation des marques et des réseaux	(8)	(13)	-	(13)
Total des créances au coût amorti	179	334	3	331

(1) cf. Note 3.2 - Incidence de l'application de l'IFRS 9 dans la présentation des états financiers à partir du 1er janvier 2018.

(2) Banque PSA Finance ne détenant pas les risques et avantages liés à la propriété du véhicule, les opérations de location (location avec option d'achat et location longue durée) respectent les critères de la location financement et sont présentées comptablement comme des encours de crédit.

(3) Dans le cadre de l'accord de cash pooling avec PSA International, les montants actif et passif sont compensés selon IAS 32 (cf. Note 14).

8.2 Ventilation des prêts et créances par segment

Pour 2018

(en millions d'euros)	Segment IFRS 8	Client final			Total au 31.12.2018
		Corporate Réseau (A - cf renvoi B Note 25.1)	Retail (B - cf renvoi A Note 25.1)	Corporate et assimilés (C - cf renvoi C Note 25.1)	
Type de financement					
Vente à crédit		-	123	-	123
Location avec option d'achat		-	5	1	6
Location longue durée		-	-	-	-
Financement de stocks aux Réseaux		63	-	-	63
Autres créances		1	-	-	1
Comptes ordinaires		-	-	-	-
Eléments intégrés au coût amorti		-	(14)	-	(14)
Total des encours par segment IFRS 8		64	114	1	179

Au 31 décembre 2017 et au 1er janvier 2018 (1)

(en millions d'euros)	Segment IFRS 8		Client final				Total au	
	Corporate Réseau (A - cf renvoi B Note 25.1)		Retail (B - cf renvoi A Note 25.1)		Corporate et assimilés (C - cf renvoi C Note 25.1)		01.01.2018	31.12.2017
	01.01.2018	31.12.2017	01.01.2018	31.12.2017	01.01.2018	31.12.2017	01.01.2018	31.12.2017
Type de financement								
Vente à crédit	-	-	254	254	1	1	255	255
Location avec option d'achat	-	-	2	2	3	3	5	5
Location longue durée	2	2	21	21	16	16	39	39
Financement de stocks aux Réseaux	58	55	-	-	-	-	58	55
Autres créances	4	4	-	-	-	-	4	4
Comptes ordinaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Eléments intégrés au coût amorti	-	-	(26)	(26)	(1)	(1)	(27)	(27)
Total des encours par segment IFRS 8	64	61	251	251	19	19	334	331

(1) cf. Note 3.2 - Incidence de l'application de l'IFRS 9 dans la présentation des états financiers à partir du 1er janvier 2018.

8.3 Ventilation par devise

(en millions d'euros)	31.12.2018	31.12.2017
Créances nettes		
ARS	87	185
EUR	-	39
GBP	-	-
MXN	29	26
PLN	8	19
RUB	55	62
Total	179	331

La variation de valeur des créances en devises couvertes refinancées en euros, réévaluées au cours de clôture, est compensée par la variation de valeur des swaps de couverture des créances en devises (cf. Note 6).

8.4 Echéanciers

Pour 2018

(en millions d'euros)	non réparti	0 à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total au 31.12.2018
Vente à crédit	1	33	21	32	36	-	123
Créances brutes	4	33	21	32	36	-	126
Dépréciations	(3)	-	-	-	-	-	(3)
Location avec option d'achat	-	-	-	1	5	-	6
Créances brutes	-	-	-	1	5	-	6
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Location longue durée	-	-	-	-	-	-	-
Créances brutes	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Financement de stocks aux Réseaux	-	51	10	2	-	-	63
Créances brutes	1	51	10	2	-	-	64
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	(1)	-	-	-	-	-	(1)
Autres créances	-	-	1	-	-	-	1
Créances brutes	-	-	1	-	-	-	1
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Comptes ordinaires	-	-	-	-	-	-	-
Créances brutes	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Éléments intégrés au coût amorti	(14)	-	-	-	-	-	(14)
Total créances nettes	(13)	84	32	35	41	-	179
Créances brutes	5	84	32	35	41	-	197
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	(4)	-	-	-	-	-	(4)
Éléments intégrés au coût amorti	(14)	-	-	-	-	-	(14)

Pour 2017

(en millions d'euros)	non réparti	0 à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total au 31.12.2017
Vente à crédit	1	51	37	63	103	-	255
Créances brutes	6	51	37	63	103	-	260
Dépréciations	(5)	-	-	-	-	-	(5)
Location avec option d'achat	-	1	-	1	3	-	5
Créances brutes	-	1	-	1	3	-	5
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Location longue durée	-	3	15	10	11	-	39
Créances brutes	3	3	15	10	11	-	42
Dépôts de garantie	(1)	-	-	-	-	-	(1)
Dépréciations	(2)	-	-	-	-	-	(2)
Financement de stocks aux Réseaux	-	44	9	2	-	-	55
Créances brutes	4	44	9	2	-	-	59
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	(4)	-	-	-	-	-	(4)
Autres créances	-	1	2	1	-	-	4
Créances brutes	-	1	2	1	-	-	4
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Comptes ordinaires	-	-	-	-	-	-	-
Créances brutes	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Éléments intégrés au coût amorti	(27)	-	-	-	-	-	(27)
Total créances nettes	(26)	100	63	77	117	-	331
Créances brutes	13	100	63	77	117	-	370
Dépôts de garantie	(1)	-	-	-	-	-	(1)
Dépréciations	(11)	-	-	-	-	-	(11)
Éléments intégrés au coût amorti	(27)	-	-	-	-	-	(27)

Note 9 Comptes de régularisation et actifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2018	31.12.2017 retraité
Débiteurs divers	33	29
- Entreprises liées	29	22
- dont activités d'assurance	3	8
- Hors groupe	4	7
- dont activités d'assurance	1	-
Dividendes à recevoir des coentreprises	10	1
- dont activités d'assurance	10	-
Etat et autres organismes sociaux	18	22
- dont activités d'assurance	9	3
Produits à recevoir	15	21
- Entreprises liées	7	9
- Hors groupe	8	12
- dont activités d'assurance	7	12
Charges constatées d'avance	-	3
Autres comptes de régularisation	2	8
- Entreprises liées	-	-
- Hors groupe	2	8
- dont activités d'assurance	-	-
Total	78	84

Note 10 Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les modifications des états financiers au 31 décembre 2017 et à partir du 1er janvier 2018 sont détaillées respectivement dans les Notes 3.1 et 3.2.

10.1 Participations

(en millions d'euros)	31.12.2018	31.12.2017 retraité	31.12.2017 publié
Impact IFRS 9 au 1er janvier 2018	11		
A l'ouverture	2 149	1 527	1 527
Variations de périmètre	-	489	489
Augmentation/(Diminution) de capital et apports en réserves	-	37	37
Quote-part du résultat net	336	249	226
Distribution de dividendes	(104)	(138)	(138)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(9)	(26)	(25)
A la clôture	2 372	2 138	2 116
- dont écart d'acquisition (1)	3	3	3

Tableau de variation par zones géographiques

(en millions d'euros)	Partenariat avec	Europe		Brésil	Chine		Total
		Santander CF	BNP Paribas PF	Santander	Dongfeng Peugeot Citroën	dont écart d'acqui- sition (1)	
Au 31 décembre 2016		1 408		42	77	3	1 527
Variations de périmètre		-	489	-	-	-	489
Augmentation/(Diminution) de capital et apports en réserves		37	-	-	-	-	37
Quote-part du résultat net		195	8	5	18	-	226
Distribution de dividendes		(136)	-	(2)	-	-	(138)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(10)	(4)	(6)	(5)	-	(25)
Au 31 décembre 2017 publié		1 494	493	39	90	3	2 116
Quote-part du résultat net (2)		-	23	-	-	-	23
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-	(1)	-	-	-	(1)
Au 31 décembre 2017 retraité		1 494	515	39	90	3	2 138
Impact IFRS 9 à l'ouverture 2018		18	(7)	-	-	-	11
Au 1er janvier 2018		1 512	508	39	90	3	2 149
Augmentation/(Diminution) de capital et apports en réserves							-
Quote-part du résultat net		238	81	4	13	-	336
Distribution de dividendes		(102)	-	(2)	-	-	(104)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(3)	(1)	(4)	(1)	-	(9)
Au 31 décembre 2018		1 645	588	37	102	3	2 372

Les entités dans ces différentes zones géographiques sont des coentreprises conformément à l'application de la norme IAS 28 révisée et sont en conséquence mises en équivalence.

(1) L'acquisition le 25 mai 2010 de 50% supplémentaires de la filiale chinoise Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Company Ltd par PSA Finance Nederland B.V. a dégagé un écart d'acquisition de 56,7 millions de Yuan.

La cession le 27 décembre 2012 de 25% de la filiale chinoise a réduit l'écart d'acquisition à 37,8 millions de Yuan et la cession en mars 2015 de 25% de la filiale chinoise a réduit l'écart d'acquisition à 18,8 millions de Yuan (2,4 millions d'euros au 31 décembre 2018 et 2,5 millions d'euros au 31 décembre 2017).

(2) L'écart d'acquisition est intégré à la valeur comptable de la participation, présentée sur la ligne "Participations dans les entreprises mises en équivalence". Correspond à l'écart de première consolidation définitif (Badwill) ainsi qu'à l'amortissement du Purchase Price Allocation 2017 dans les comptes consolidés de Banque PSA Finance (cf. Note 3.1).

10.2 Informations détaillées sur les Partenariats - Coentreprises

La plupart des coentreprises mises en place dans le cadre des accords de partenariats avec Santander et avec BNP Paribas PF ont procédé et procèdent à des opérations de titrisation. Les revenus perçus par les coentreprises comprennent l'essentiel des risques et avantages de ces fonds. En conséquence, elles consolident les fonds, qui se retrouvent ainsi indirectement mis en équivalence dans les comptes consolidés de Banque PSA Finance.

Les informations qui suivent sont données dans le cadre d'IFRS 12 :

- 10.2.1 Partenariat avec Santander CF en Europe
- 10.2.2 Partenariat avec BNP Paribas PF en Europe
- 10.2.3 Partenariat avec Santander au Brésil
- 10.2.4 Partenariat avec Dongfeng Peugeot Citroën en Chine

10.2.1 Partenariat avec Santander CF en Europe

Le partenariat en Europe a démarré en février 2015 en France (FR) et au Royaume-Uni (UK) et a été étendu chronologiquement dans les pays suivants : en mai 2015 à Malte (MT) ; en octobre 2015 en Suisse (CH) et en Espagne (ES) ; en janvier 2016 en Italie (IT) ; en février 2016 aux Pays-Bas (NL) ; en mai 2016 en Belgique (BE) ; en juillet 2016 en Autriche (AT) et en Allemagne (DE) et en octobre 2016 en Pologne (PL).

Pourcentage de mise en équivalence : 50%

Informations financières à 100% des comptes IFRS regroupés de ces entités

Eléments de Bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	01.01.2018	Impact IFRS 9	31.12.2017
Prêts et créances sur la clientèle	27 556	24 236	56	24 180
Autres postes de l'Actif	2 877	2 573	(12)	2 585
Total de l'actif	30 433	26 809	44	26 765
Dettes de refinancement	21 705	18 594	-	18 594
Autres postes du Passif	5 438	5 190	8	5 182
Capitaux propres	3 290	3 025	36	2 989
Total du passif	30 433	26 809	44	26 765

Eléments de Résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	31.12.2017 retraité
Produit Net Bancaire	1 094	1 007
Charges générales d'exploitation et assimilées	(371)	(362)
Résultat brut d'exploitation	723	645
Coût du risque	(23)	(57)
Résultat d'exploitation	700	588
Eléments hors exploitation	(11)	(12)
Résultat avant impôt	689	576
Impôt sur les bénéfices	(213)	(185)
Résultat net	476	391

Tableau de passage des capitaux propres de 100% à la mise en équivalence

(en millions d'euros)	Capitaux propres avant mise en équivalence	% de mise en équivalence	Quote-part mise en équivalence	Elimination situation nette (1)	Ecart d'acquisition	Capitaux propres après mise en équivalence	dont écarts de conversion
Au 31 décembre 2016	2 816	50%	1 408	(1 237)	-	171	(26)
Augmentation de capital et apports en réserves	74		37	(36)		1	
Résultat net de la période	391		195			195	
Distribution de dividendes	(273)		(136)			(136)	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(19)		(10)			(10)	(8)
Au 31 décembre 2017	2 989	50%	1 494	(1 273)	-	221	(34)
Impact IFRS 9 à l'ouverture 2018	36		18			18	
Au 1er janvier 2018	3 025	50%	1 512	(1 273)	-	239	(34)
Résultat net de la période	476		238			238	
Distribution de dividendes	(204)		(102)			(102)	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(7)		(3)			(3)	(1)
Au 31 décembre 2018	3 290	50%	1 645	(1 273)	-	372	(35)

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Banque PSA Finance et PSA Services Ltd.

Éléments du bilan consolidé après mise en équivalence

(en millions d'euros)	31.12.2018	01.01.2018	31.12.2017 retraité
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 645	1 512	1 494
Total de l'actif	1 645	1 512	1 494
Capitaux propres			
- Valeur historique des titres détenus (1)	1 273	1 273	1 273
- Réserves consolidées - part du groupe	372	239	221
- dont quote-part du résultat net mis en équivalence	238		195
Total du passif	1 645	1 512	1 494

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Banque PSA Finance et PSA Services Ltd.

10.2.2 Partenariat avec BNP Paribas PF en Europe

Le partenariat avec BNP Paribas PF a débuté en novembre 2017 et concerne principalement les pays suivants : France (FR), Belgique (BE), Suisse (CH), Allemagne (DE), Royaume-Uni (UK), Italie (IT), Pays-Bas (NL) et Autriche (AT).

Pourcentage de mise en équivalence : 50%

Informations financières à 100% des comptes IFRS regroupés de ces entités

Eléments de Bilan

(en millions d'euros)	31.12.2018	01.01.2018	Impact IFRS 9	31.12.2017 retraité	Retraite-ment (1)	31.12.2017 publié
Prêts et créances sur la clientèle	9 817	9 200	(19)	9 219	62	9 157
Autres postes de l'Actif	551	1 012	4	1 008	(12)	1 020
Total de l'actif	10 368	10 212	(15)	10 227	50	10 177
Dettes de refinancement	7 549	7 135	-	7 135	2	7 133
Autres postes du Passif	1 641	2 060	(1)	2 061	4	2 057
Capitaux propres	1 178	1 017	(14)	1 031	44	987
Total du passif	10 368	10 212	(15)	10 227	50	10 177

Eléments de Résultat (2)

(en millions d'euros)	31.12.2018	31.12.2017 retraité	Retraite-ment (1)	31.12.2017 publié
Produit Net Bancaire (3)	490	90	24	66
Charges générales d'exploitation et assimilées	(249)	(43)	-	(43)
Résultat brut d'exploitation	241	47	24	23
Coût du risque	(16)	(1)	-	(1)
Résultat d'exploitation	225	46	24	22
Eléments hors exploitation	-	-	-	-
Résultat avant impôt	225	46	24	22
Impôt sur les bénéfices	(62)	(12)	(6)	(6)
Résultat net	163	34	18	16

(1) Correspond à l'écart de première consolidation définitif (Badwill) ainsi qu'à l'amortissement du Purchase Price Allocation 2017 dans les comptes consolidés de Banque PSA Finance (cf. Note 3.1).

(2) Pour 2017, il s'agit du résultat réalisé depuis le début du partenariat avec BNP Paribas PF.

(3) Dont +117 millions d'euros au 31 décembre 2018 liés à l'impact du Price Purchase Allocation : cf. Note 27.2.

Tableau de passage des capitaux propres de 100% à la mise en équivalence

(en millions d'euros)	Capitaux propres avant mise en équivalence	% de mise en équivalence	Quote-part mise en équivalence	Elimination situation nette (1)	Ecart d'acquisition	Capitaux propres après mise en équivalence	dont écarts de conversion
Variations de périmètre	978		489	(489)	-	-	-
Résultat net de la période	16		8			8	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(7)		(4)			(4)	
Au 31 décembre 2017 publié	987	50%	493	(489)	-	4	-
Résultat net de la période (2)							
- Ecart de première consolidation négatif	28		14			14	
- Amortissement PPA	18		9			9	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(2)		(1)			(1)	(1)
Au 31 décembre 2017 retraité	1 031	50%	515	(489)	-	26	(1)
Impact IFRS 9 à l'ouverture 2018	(14)		(7)			(7)	
Au 1er janvier 2018	1 017	50%	508	(489)	-	19	(1)
Résultat net de la période	163		81			81	
Distribution de dividendes	-		-			-	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(2)		(1)			(1)	(2)
Au 31 décembre 2018	1 178	50%	588	(489)	-	99	(3)

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Banque PSA Finance.

(2) Correspond à l'écart de première consolidation définitif (Badwill) ainsi qu'à l'amortissement du Purchase Price Allocation 2017 dans les comptes consolidés de Banque PSA Finance (cf. Note 3.1).

Éléments du bilan consolidé après mise en équivalence

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	01.01.2018	31.12.2017 retraité	31.12.2017 publié
Participations dans les entreprises mises en équivalence	588	508	515	493
Total de l'actif	588	508	515	493
Capitaux propres				
- Valeur historique des titres détenus (1)	489	489	489	489
- Réserves consolidées - part du groupe	99	19	26	4
- dont quote-part du résultat net mis en équivalence	81		23	8
Total du passif	588	508	515	493

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Banque PSA Finance.

10.2.3 Partenariat avec Santander au Brésil

Le partenariat au Brésil a débuté en août 2016.

Pourcentage de mise en équivalence : 50%

Informations financières à 100% des comptes IFRS regroupés de ces entités

Eléments de Bilan

(en millions d'euros)	31.12.2018	01.01.2018	Impact IFRS 9	31.12.2017 retraité
Prêts et créances sur la clientèle	384	426	1	425
Autres postes de l'Actif	39	54	-	54
Total de l'actif	423	480	1	479
Dettes de refinancement	333	384	-	384
Autres postes du Passif	17	17	-	17
Capitaux propres	73	79	1	78
Total du passif	423	480	1	479

Eléments de Résultat

(en millions d'euros)	31.12.2018	31.12.2017
Produit Net Bancaire	27	34
Charges générales d'exploitation et assimilées	(13)	(18)
Résultat brut d'exploitation	14	16
Coût du risque	-	(1)
Résultat d'exploitation	14	15
Impôt sur les bénéfices	(6)	(5)
Résultat net	8	10

Tableau de passage des capitaux propres de 100% à la mise en équivalence

(en millions d'euros)	Capitaux propres avant mise en équivalence	% de mise en équivalence	Quote-part mise en équivalence	Elimination situation nette (1)	Ecart d'acquisition	Capitaux propres après mise en équivalence	dont écarts de conversion
Au 31 décembre 2016	84	50%	42	(27)	-	15	2
Résultat net de la période	10		5			5	
Distribution de dividendes	(4)		(2)			(2)	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(12)		(6)			(6)	(6)
Au 31 décembre 2017	78	50%	39	(27)	-	12	(4)
Impact IFRS 9 à l'ouverture 2018	1		-			-	-
Au 1er janvier 2018	79	50%	39	(27)	-	12	(4)
Résultat net de la période	8		4			4	
Distribution de dividendes	(5)		(2)			(2)	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(8)		(4)			(4)	(4)
Au 31 décembre 2018	74	50%	37	(27)	-	10	(8)

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Banque PSA Finance et PSA Services Ltd.

Eléments du bilan consolidé après mise en équivalence

(en millions d'euros)	31.12.2018	01.01.2018	31.12.2017 retraité
Participations dans les entreprises mises en équivalence	37	39	39
Total de l'actif	37	39	39
Capitaux propres			
- Valeur historique des titres détenus (1)	27	27	27
- Réserves consolidées - part du groupe	10	12	12
- dont quote-part du résultat net mis en équivalence	4		5
Total du passif	37	39	39

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Banque PSA Finance et PSA Services Ltd.

10.2.4 Partenariat avec Dongfeng Peugeot Citroën en Chine

Le partenariat en Chine concerne la filiale Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Company Ltd.

Pourcentage de mise en équivalence : 25%

Informations financières à 100%

Eléments de Bilan

(en millions d'euros)	31.12.2018	01.01.2018	Impact IFRS 9	31.12.2017 retraité
Prêts et créances sur la clientèle	1 976	2 408	-	2 408
Autres postes de l'Actif	118	195	-	195
Total de l'actif	2 094	2 603	-	2 603
Dettes de refinancement	1 266	1 464	-	1 464
Autres postes du Passif	431	791	-	791
Capitaux propres	397	348	-	348
Total du passif	2 094	2 603	-	2 603

Eléments de Résultat

(en millions d'euros)	31.12.2018	31.12.2017
Produit Net Bancaire	123	116
Charges générales d'exploitation et assimilées	(32)	(26)
Résultat brut d'exploitation	91	90
Coût du risque	(9)	(7)
Résultat d'exploitation	82	83
Impôt sur les bénéfices	(29)	(14)
Résultat net	53	69

Tableau de passage des capitaux propres de 100% à la mise en équivalence

(en millions d'euros)	Capitaux propres avant mise en équivalence	% de mise en équivalence	Quote-part mise en équivalence	Elimination situation nette (1)	Ecart d'acquisition (2)	Capitaux propres après mise en équivalence	dont écarts de conversion
Au 31 décembre 2016	299	25%	74	(33)	3	44	7
Résultat net de la période	69		18			18	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(20)		(5)		-	(5)	(5)
Au 31 décembre 2017	348	25%	87	(33)	3	57	2
Impact IFRS 9 à l'ouverture 2018	-		-			-	
Au 1er janvier 2018	348	25%	87	(33)	3	57	2
Résultat net de la période	53		13			13	
Distribution de dividendes	-		-			-	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(4)		(1)		-	(1)	(1)
Au 31 décembre 2018	397	25%	99	(33)	3	69	1

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par PSA Finance Nederland B.V.

Eléments du bilan consolidé après mise en équivalence

(en millions d'euros)	31.12.2018	01.01.2018	31.12.2017 retraité
Participations dans les entreprises mises en équivalence (2)	102	90	90
Total de l'actif	102	90	90
Capitaux propres			
- Valeur historique des titres détenus (1)	33	33	33
- Réserves consolidées - part du groupe	69	57	57
- dont quote-part du résultat net mis en équivalence	13		18
Total du passif	102	90	90

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par PSA Finance Nederland B.V.

(2) L'écart d'acquisition est intégré à la valeur comptable de la participation, présentée sur la ligne "Participations dans les entreprises mises en équivalence".

Note 11 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se répartissent ainsi :

(en millions d'euros)	31.12.2018			31.12.2017		
	Valeur Brute	Amortissements	Valeur Nette	Valeur Brute	Amortissements	Valeur Nette
Immobilisations incorporelles	245	(189)	56	230	(176)	54
- Logiciels	241	(185)	56	226	(172)	54
- Autres	4	(4)	-	4	(4)	-
Total	245	(189)	56	230	(176)	54

Tableau de variation des valeurs brutes

(en millions d'euros)	31.12.2017				31.12.2018
	Valeur brute Immobilisations	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeur brute Immobilisations
Immobilisations incorporelles	230	15	-	-	245
- Logiciels	226	15	-	-	241
- Autres	4	-	-	-	4
Total	230	15	-	-	245

Tableau de variation des amortissements

(en millions d'euros)	31.12.2017				31.12.2018
	Amortissements Immobilisations	Dotations	Reprises	Autres mouvements	Amortissements Immobilisations
Immobilisations incorporelles	(176)	(13)	-	-	(189)
- Logiciels	(172)	(13)	-	-	(185)
- Autres	(4)	-	-	-	(4)
Total	(176)	(13)	-	-	(189)

Note 12 Ecarts d'acquisition

Au cours de l'exercice 2018, les écarts d'acquisition significatifs du groupe Banque PSA Finance (seule la Chine est concernée : cf. Note 10) ont fait l'objet de tests de dépréciation, fondés sur l'appréciation de la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles ils sont rattachés.

Écart d'acquisition de Bank PSA Finance Rus

Bank PSA Finance Rus a été achetée le 11 septembre 2009 et fait l'objet d'une consolidation par intégration globale depuis mars 2010. L'écart d'acquisition d'un montant de 76 millions de Roubles (0,9 million d'euros au 31 décembre 2018 et 1,1 million d'euros au 31 décembre 2017) est entièrement déprécié depuis décembre 2018.

Note 13 Dettes envers les établissements de crédit

13.1 Ventilation des dettes à vue/à terme

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	31.12.2017 retraité
Dettes à vue hors groupe	4	6
- Comptes ordinaires créditeurs	2	4
- Comptes et emprunts financiers au jour le jour	2	2
- Autres sommes dues	-	-
Dettes rattachées	-	-
Dettes à terme hors groupe	61	133
- Bancaires classiques	61	133
Dettes rattachées	7	11
Total des dettes au coût amorti	72	150

13.2 Ventilation par devise de remboursement

(hors dettes rattachées et éléments intégrés au coût amorti)

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018		31.12.2017 retraité	
	Dettes à vue	Dettes à terme	Dettes à vue	Dettes à terme
ARS	-	34	-	108
EUR	-	-	2	-
GBP	2	-	2	-
MXN	-	24	-	22
PLN	2	-	2	-
RUB	-	3	-	3
Total	4	61	6	133

13.3 Echancier des Dettes envers les établissements de crédit

(hors dettes rattachées et éléments intégrés au coût amorti)

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	31.12.2017 retraité
	Dettes à terme	Dettes à terme
0 à 3 mois	45	64
3 à 6 mois	13	34
6 mois à 1 an	7	31
1 an à 5	-	10
+ 5 ans	-	-
Total	65	139

Note 14 Dettes envers la clientèle

14.1 Ventilation des dettes à vue/à terme

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	31.12.2017 retraité
Dettes à vue	-	2
- Comptes ordinaires		
- Comptes courants des sociétés du réseau		
- Hors groupe	-	1
- Cash pooling (1) :		
- avant compensation	3	3
- compensation	(3)	(3)
- Autres sommes dues à la clientèle		
- Hors groupe	-	1
Dettes rattachées	-	-
Dettes à terme	3	6
- Dette à terme Corporate		
- Entreprises liées	-	-
- Autres dettes à terme		
- Hors groupe	3	6
Dettes rattachées	-	-
Total des dettes au coût amorti	3	8

(1) Dans le cadre de l'accord de cash pooling avec PSA International (entreprise liée), les montants actif et passif sont compensés selon IAS 32 (cf. Note 8.1).

14.2 Ventilation des dettes envers la clientèle par devise de remboursement

(hors dettes rattachées et éléments intégrés au coût amorti)

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018		31.12.2017	
	Dettes à vue	Dettes à terme	Dettes à vue	Dettes à terme
ARS	-	2	-	5
EUR	-	-	1	-
GBP	-	-	-	-
MXN	-	-	-	-
PLN	-	-	-	-
RUB	-	1	1	1
Total	-	3	2	6

Note 15 Dettes représentées par un titre

15.1 Analyse par nature

(en millions d'euros)	31.12.2018	31.12.2017 retraité
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	244	243
- EMTN, BMTN et assimilés	244	243
- CDN et BT	-	-
Dettes rattachées	5	5
Autres dettes représentées par un titre	-	-
Total des dettes au coût amorti	249	248

15.2 Ventilation par devise de remboursement des dettes représentées par un titre (1)

(hors dettes rattachées et éléments intégrés au coût amorti)

(en millions d'euros)	31.12.2018	31.12.2017 retraité
ARS	26	35
EUR	-	-
USD (1)	218	208
Total	244	243

(1) La variation de valeur de la dette en devises couverte (dont 9 millions d'euros au 31 décembre 2018 au titre de la dette émise en USD), réévaluée au cours de clôture, est compensée par la variation de valeur sur les swaps de couverture de la dette en devises (cf. Note 6).

La position de change résiduelle de Banque PSA Finance est présentée dans la Note 19.

15.3 Echéanciers des dettes représentées par un titre

(hors dettes rattachées et éléments intégrés au coût amorti)

(en millions d'euros)	31.12.2018	31.12.2017 retraité
0 à 3 mois	11	2
3 à 6 mois	5	2
6 mois à 1 an	7	4
1 an à 5	221	235
+ 5 ans	-	-
Total	244	243

Note 16 Comptes de régularisation et passifs divers

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	31.12.2017 retraité
Dettes fournisseurs	32	40
- Entreprises liées (1)	29	35
- dont activités d'assurance	1	2
- Hors groupe	3	5
- dont activités d'assurance	-	-
Etat et autres organismes sociaux	5	9
Charges à payer	13	20
- Entreprises liées	3	5
- dont activités d'assurance	1	2
- Hors groupe	10	15
- dont activités d'assurance	2	3
Autres créditeurs divers	4	8
- Entreprises liées	3	6
- dont activités d'assurance	3	6
- Hors groupe	1	2
- dont activités d'assurance	1	1
Produits constatés d'avance	-	3
- Entreprises liées	-	-
- Hors groupe	-	3
- dont appels de marge reçus sur swaps de couverture (2)	-	2
Autres comptes de régularisation	1	1
- Hors groupe	1	1
Total	55	81

(1) Il s'agit principalement des véhicules et des pièces de rechange en cours de règlement aux marques du Groupe PSA.

(2) Les appels de marge reçus sur swaps de couverture ont été compensés avec la juste valeur positive pour 48 millions d'euros au 31 décembre 2018, contre 41 millions d'euros au 31 décembre 2017 (cf. Note 6.2).

Note 17 Activités d'assurance

17.1 Provisions techniques des contrats d'assurance

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2017 retraité	Primes émises	Primes acquises	Sinistres payés	Sinistres survenus	31.12.2018
Provision pour Primes Non Acquises (PPNA)	5	41	(43)			3
Provision pour sinistre à payer (PSAP) :						
- Provision pour sinistres survenus déclarés	20			(5)	5	20
- Provision pour sinistres survenus connus tardivement (IBNR)	56			-	4	60
Provisions techniques	81	41	(43)	(5)	9	83

17.2 Résultat des activités d'assurance

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	31.12.2017 retraité
+ Primes acquises	43	78
Primes émises	41	75
Variation des provisions PPNA	2	3
- Charges de prestations	(31)	(47)
Coût des sinistres	(6)	(11)
Variation des provisions hors PPNA	(4)	3
Autres produits (charges)	(21)	(39)
- dont entreprises liées	(20)	(37)
Marge sur prestations de services des activités d'assurance	12	31

Note 18 Provisions

(en millions d'euros)	31.12.2017	Variations	Ecart de conversion	31.12.2018
Provisions pour pensions et retraites	-	-	-	-
Provisions pour engagements douteux	-	-	-	-
- Corporate réseau	-	-	-	-
- Corporate et assimilés	-	-	-	-
Provision pour risques fiscaux	2	(1)	-	1
Provisions pour litiges commerciaux et fiscaux	33	26	(1)	58
Autres provisions	3	(1)	-	2
Total	38	24	(1)	61

Note 19 Instruments financiers à terme

Politique du groupe en matière de gestion des risques financiers

(cf. paragraphe "Facteurs de risque et gestion des risques" du rapport de gestion)

Risque de taux :

La politique de la banque vise à neutraliser l'effet des variations de taux d'intérêt sur la marge opérationnelle de chaque entité du groupe par l'utilisation d'instruments financiers appropriés permettant d'assurer la convergence effective des structures de taux d'intérêt des actifs et des passifs.

Chez BPF, le cross currency swap de 250 millions de dollars US couvre l'EMTN émis de 250 millions de dollars US. En Argentine, les swaps de taux en Cash Flow Hedge s'élevaient à 887 millions d'ARS au 31 décembre 2018 contre 831 millions d'ARS au 31 décembre 2017.

Risque de change :

La politique suivie n'autorise pas de position de change. Entité par entité, les actifs et passifs sont adossés par l'utilisation d'instruments financiers appropriés.

Risque de contrepartie :

Les risques sont limités aux opérations sur produits dérivés négociées dans le cadre de contrats FBF ou ISDA et à des opérations de placement de liquidité à très court terme avec des contreparties de premier plan. Le cross currency swap fait l'objet d'un appel de marge hebdomadaire. Les swaps de couverture de flux de Trésorerie dans la filiale argentine ne font pas l'objet d'appel de marge. En ce qui concerne le risque de crédit sur la clientèle, se reporter à la Note 25.

Dans le cadre de sa politique de placement, Banque PSA Finance limite le risque au maximum. Les excédents de liquidité, en dehors de prêts interbancaires et de dépôts sur les comptes de banques centrales, sont exclusivement placés en certificats de dépôt à très court terme et dans des OPCVM.

Position de change résiduelle de Banque PSA Finance consolidée

A. Positions de change opérationnelles

Les couvertures sont réalisées à l'aide d'instruments fermes de change (cross currency swap, swap de devises, change à terme). La position résiduelle à fin décembre 2018 est non significative (-0,9 million d'euros au 31 décembre 2018 contre 1,6 millions d'euros à fin 2017).

Compte tenu de la politique de couverture, le résultat du groupe ne subira qu'un impact très limité en cas de forte variation des devises.

B. Positions de change structurelles

Les positions structurelles (Titres de participation des filiales, Dotation des succursales) et les résultats futurs ne font pas l'objet de couverture. La durée de l'activité de la filiale ou de la succursale étant indéterminée par définition, toute couverture représenterait une position nette ouverte sur le long terme.

(en millions d'euros)	ARS	CNY	GBP	HRK	HUF	MXN	PLN	RUB	TRY	USD (1)	TOTAL
Position de change au 31.12.2018	1	45	124	3	19	5	15	35	-	49	296
<i>Rappel décembre 2017</i>	1	35	125	3	20	5	16	40	-	47	292

(1) La position de change structurelle sur le dollar américain (USD) provient du financement en dollars des titres de participation des filiales argentine et russe.

Note 20 Echéanciers et risques de liquidité

La gestion du risque de liquidité est décrite dans le paragraphe "Sécurité de la liquidité" du rapport de gestion.

Les échéanciers, pour les trois postes concernés, sont donnés dans la note 8.4 pour les Prêts et créances sur la clientèle, dans la note 13.3 pour les Dettes envers les établissements de crédit et dans la note 15.3 pour les Dettes représentées par un titre.

Covenants

Les contrats de ligne de crédit revolving bilatérales (pour un engagement de 200 millions d'euros) signés par Banque PSA Finance comportent des clauses d'exigibilité anticipée classiques pour ce type de contrat. Il s'agit notamment :

- de clauses de "negative pledge" par lesquelles la société emprunteuse s'engage à ne pas conférer de sûretés réelles à des tiers. Ces clauses comportent néanmoins des exceptions autorisant des opérations comme les titrisations ou les actifs donnés en garantie ;
- de clauses de "material adverse changes" en cas de changement négatif majeur dans les conditions économiques et financières ;
- de clauses de "pari passu" prévoyant que le prêteur bénéficie d'un traitement au moins égal à celui des autres créanciers ;
- de clauses de "défauts croisés" qui stipulent qu'un cas de défaut avéré sur un emprunt impliquerait également l'exigibilité d'autres emprunts ;
- d'obligations d'informations périodiques ;
- de respect de la législation en vigueur ;
- d'absence de changement de contrôle.

Au-delà de ces covenants correspondants aux pratiques de marché, lesdits contrats maintiennent la conservation du statut de banque, et donc le respect d'un ratio de fonds propre "Common Equity Tier One" de 13,5 % minimum.

Toutes les clauses en vigueur sont respectées en 2018.

Note 21 Juste valeur des actifs et passifs financiers

(en millions d'euros)	Juste valeur		Valeur au bilan		Ecart	
	31.12.2018	31.12.2017 publié	31.12.2018	31.12.2017 publié	31.12.2018	31.12.2017 publié
Actif						
Caisse, banques centrales	56	98	56	98	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (1)(2)	364	165	364	165	-	-
Instruments dérivés de couverture (1)	4	2	4	2	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente (2)		2		2		-
Titres au coût amorti	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti (3)(4)	260	297	282	294	(22)	3
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti (5)	156	327	179	331	(23)	(4)
Passif						
Banques centrales	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat (1)	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture (1)	1	1	1	1	-	-
Dettes envers les établissements de crédit (6)	72	150	72	150	-	-
Dettes envers la clientèle (3)	3	8	3	8	-	-
Dettes représentées par un titre (6)	259	265	253	257	(6)	(8)

A l'exception des prêts et créances sur la clientèle, des prêts subordonnés et des dettes représentées par un titre, la valeur au bilan est conservée : dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2), à l'exception des OPCVM réévalués à la valeur de liquidation publiée (niveau 1).

(1) Les instruments comptabilisés à la juste valeur par résultat, ainsi que les instruments dérivés de couverture, sont évalués par application d'une technique de valorisation faisant référence à des taux cotés sur le marché interbancaire (Euribor,...) et à des cours de change fixés quotidiennement par la Banque Centrale Européenne.

(2) Les titres de participation non consolidés, comptabilisés en "Actifs financiers à la juste valeur par résultat" depuis le 01 janvier 2018, ont une juste valeur estimée à la valeur de la dernière transaction, qui correspond à l'acquisition des titres. Dans les cas où des pertes durables sont anticipées, une dépréciation est constatée.

(3) Hormis les prêts subordonnés, les prêts et créances sur les établissements de crédit, ainsi que les dettes envers la clientèle, sont à court terme et principalement à taux révisable, et ont en conséquence une juste valeur proche de leur coût amorti.

Conformément à la norme IFRS 13, le processus de détermination de la juste valeur est détaillé ci-après :

- au paragraphe (4) pour les prêts subordonnés ;
- au paragraphe (5) pour les prêts et créances sur la clientèle ;
- au paragraphe (6) pour les dettes.

(4) Les prêts subordonnés sont comptabilisés au coût amorti et ne font pas l'objet de couverture.

La juste valeur présentée ci-dessus représente essentiellement l'évolution du risque propre du groupe Banque PSA Finance sur les marchés financiers. Cette juste valeur est déterminée en valorisant sur la base d'informations recueillies auprès de nos partenaires financiers. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable (niveau 3).

(5) Les prêts et créances sur la clientèle sont évalués au bilan au coût amorti. De manière générale, ils font l'objet d'une couverture en risque de taux (couverture de juste valeur). L'application de la comptabilité de couverture entraîne l'ajustement de la valeur des encours, sur la base du taux du swap de

(6) Les dettes de financement sont comptabilisées au coût amorti. Les dettes couvertes par des swaps de taux d'intérêts font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur. L'application de la comptabilité de couverture entraîne l'ajustement de la valeur des dettes, sur la base du taux de refinancement sans risque actualisé. Le montant de cet écart de réévaluation a été cumulé au coût amorti dans la valeur au bilan.

La juste valeur présentée ci-dessus représente essentiellement l'évolution du risque propre du groupe Banque PSA Finance sur les marchés financiers. Elle est déterminée selon les deux cas suivants :

- Pour la dette représentée par un titre, en valorisant sur la base des cotations disponibles sur le marché (niveau 1).

- Pour la dette envers les établissements de crédit, en valorisant sur la base des informations recueillies auprès de nos partenaires financiers. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable (niveau 3).

Note 22 Autres engagements

22.1 Autres engagements

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	31.12.2017 retraité
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit (1)	235	301
Engagements donnés en faveur d'établissements de crédit	-	-
Engagements donnés en faveur de la clientèle (2)	-	12
Engagements de garantie		
Cautions, avals, autres garanties reçus d'établissements de crédit	5	9
- garanties reçues sur encours clientèle	5	9
- garanties reçues sur titres détenus	-	-
- autres garanties reçues d'établissements de crédit	-	-
Garanties données en faveur d'établissements de crédit	4	4
Garanties données en faveur de la clientèle	19	39
- Banque PSA Finance	19	39
Autres engagements reçus		
Titres reçus en garantie	-	-

(1) Il s'agit de lignes de crédit confirmées non tirées (cf. Note 22.2)

(2) Les engagements sur offres préalables de crédit à la clientèle sont pris en compte. Les autorisations de lignes de crédit accordées au réseau, révocables à tout moment, ne sont pas prises en compte, sauf contrats particuliers.

Banque PSA Finance ne comptabilise pas les garanties reçues des clients, et n'en tient pas compte dans ses calculs d'exposition au risque de crédit.

22.2 Sécurité financière

La sécurité financière de Banque PSA Finance correspond à la réserve de liquidité et aux lignes de crédit confirmées non tirées.

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	31.12.2017 retraité
Réserve de liquidité	466	271
- Dépôts sur les comptes de banques centrales (cf. Note 4)	56	98
- OPCVM qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie (cf. Note 5)	249	40
- Comptes ordinaires débiteurs (cf. Note 7)	161	133
Lignes de crédit confirmées non tirées	235	301
- Lignes de crédit bilatérales revolving (1)	200	280
- Autres lignes de crédit bancaire	35	21
Total	701	572

(1) Constituent des engagements reçus de financement, principalement à long terme.

Note 23 Intérêts et produits au coût amorti

(en millions d'euros)	31.12.2018	31.12.2017 retraité
Ventes à crédit	41	65
- dont entreprises liées	11	18
Location avec option d'achat	1	1
- dont entreprises liées	-	-
Location longue durée	-	3
- dont entreprises liées	-	-
Financement de stocks aux Réseaux	7	7
- dont entreprises liées	5	5
Autres financements	-	-
- dont entreprises liées	-	-
Rémunérations des apporteurs	(2)	(2)
- Vente à crédit	(2)	(2)
- Location avec option d'achat	-	-
- Location longue durée	-	-
Autres coûts d'acquisition	(1)	(2)
Intérêts sur comptes ordinaires	-	-
Intérêts sur engagements de garantie	-	-
Total	46	72

Note 24 Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31.12.2018	31.12.2017 retraité
Frais de personnel	(6)	(7)
- Rémunérations	(5)	(6)
- Charges sociales	(1)	(1)
- Intéressement et participation	-	-
Autres charges générales d'exploitation	(6)	(8)
- Charges externes	(113)	(122)
- dont entreprises liées	(100)	(101)
- Refacturation	107	114
- dont entreprises liées	105	101
Total	(12)	(15)

Les informations concernant la rémunération des principaux dirigeants sont données dans le paragraphe "Rémunération" du rapport annuel.

Répartition géographique des charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31.12.2018	31.12.2017
Code ISO pays :		
AR	(5)	(7)
FR	5	7
GB	-	-
IT	-	(1)
MT	(3)	(4)
MX	(1)	(1)
NL	(1)	(1)
PL	(1)	(1)
RU	(5)	(6)
TR	(1)	(1)
Total	(12)	(15)

Note 25 Coût du risque de crédit

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 9 publiée par l'IASB en Juillet 2014 et adoptée par l'UE le 22 Novembre 2016, Banque PSA Finance a choisi de ne pas retraiter les périodes antérieures. Ainsi, par simplification pour les besoins de cette note, les créances et dépréciations bilan au 31/12/2017 ont été positionnées en 3 stages avec :

- Créances saines sans impayés = Stage 1
- Créances saines avec impayés = Stage 2
- Créances douteuses = Stage 3

25.1 Coût du risque de crédit et évolution de l'encours

(en millions d'euros)	31.12.2017 retraité	Impact IFRS 9 à l'ouverture (1)	Production nette et écart de conversion (2)	Effet des variations de périmètre (3)	Coût du risque au 31.12.2018	Bilan au 31.12.2018
Retail						
Créances stage 1	268	-	(120)	(23)		125
Créances stage 2	11	-	(9)	-		2
Créances stage 3	6	-	-	(2)	(1)	3
Dépôts de garantie	(1)	-	-	1		-
Encours brut	284	-	(129)	(24)	(1)	130
Dépréciations créances stage 1	(1)	(2)	1	1	1	-
Dépréciations créances stage 2	(1)	1	-	-	-	-
Dépréciations créances stage 3	(5)	1	1	1	-	(2)
Dépréciations	(7)	-	2	2	1	(2)
Eléments intégrés au coût amorti	(26)	-	13	(1)		(14)
Encours net (A - cf. renvoi B de la Note 8.2)	251	-	(114)	(23)	-	114
Récupérations sur créances amorties						-
Coût du risque Retail						
Corporate réseaux						
Créances stage 1	64	-	(1)	(1)		62
Créances stage 2	-	-	3	-		3
Créances stage 3	2	-	(1)	-	-	1
Encours brut	66	-	1	(1)	-	66
Dépréciations créances stage 1	(4)	3	-	-	-	(1)
Dépréciations créances stage 2	-	-	-	-	-	-
Dépréciations créances stage 3	(1)	-	-	-	-	(1)
Dépréciations	(5)	3	-	-	-	(2)
Eléments intégrés au coût amorti	-	-	-	-	-	-
Encours net (B - cf. renvoi A de la Note 8.2)	61	3	1	(1)	-	64
Récupérations sur créances amorties						-
Coût du risque Corporate réseaux						
Corporate et assimilés						
Créances stage 1	20	-	(3)	(16)		1
Créances stage 2	-	-	-	-		-
Créances stage 3	-	-	-	-	-	-
Encours brut	20	-	(3)	(16)	-	1
Dépréciations créances stage 1	-	-	-	-	-	-
Dépréciations créances stage 2	-	-	-	-	-	-
Dépréciations créances stage 3	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-
Eléments intégrés au coût amorti	(1)	-	-	1	-	-
Encours net (C - cf. renvoi C de la Note 8.2)	19	-	(3)	(15)	-	1
Récupérations sur créances amorties						-
Coût du risque Corporate et assimilés						
Encours total						
Créances stage 1	352	-	(124)	(40)		188
Créances stage 2	11	-	(6)	-		5
Créances stage 3	8	-	(1)	(2)	(1)	4
Dépôts de garantie	(1)	-	-	1		-
Encours brut	370	-	(131)	(41)	(1)	197
Dépréciations créances stage 1	(5)	1	1	1	1	(1)
Dépréciations créances stage 2	(1)	1	-	-	-	-
Dépréciations créances stage 3	(6)	1	1	1	-	(3)
Dépréciations	(12)	3	2	2	1	(4)
Eléments intégrés au coût amorti	(27)	-	13	-	-	(14)
Encours net	331	3	(116)	(39)	-	179
Récupérations sur créances amorties						-
Total Coût du risque						

En ce qui concerne les créances soumises à dépréciation, le coût du risque est majoré du montant des intérêts facturés, qui restent en intérêts sur opérations avec la clientèle.

(1) cf. Note 3.2.

(2) L'écart de conversion est dû à la différence entre le taux de clôture appliqué aux bilans des sociétés hors zone euro et les taux moyens mensuels appliqués mois par mois aux éléments de résultat de ces mêmes sociétés.

(3) Sortie de PSA Renting de l'intégration globale suite à la mise en place du partenariat avec Santander CF le 1er janvier 2018 (cf. Note 1.B).

25.2 Evolution du coût du risque de crédit

<i>(en millions d'euros)</i>	Retail	Corporate réseaux	Corporate et assimilés	31.12.2018	31.12.2017 retraité
Créances stage 1					
Dotations pour dépréciations	-	-	-	-	-
Reprises de dépréciations	1	-	-	1	-
Créances stage 2					
Dotations pour dépréciations	-	-	-	-	(2)
Reprises de dépréciations	-	-	-	-	1
Créances stage 3					
Dotations pour dépréciations	-	-	-	-	(3)
Reprises de dépréciations	-	-	-	-	4
Pertes sur créances irrécupérables	(1)	-	-	(1)	(6)
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	-	1
Coût du risque de crédit	-	-	-	-	(5)

Note 26 Impôt sur les bénéfices

26.1 Evolution des postes de bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2017 retraité	Résultat	Capitaux propres	Règlements	Ecart de conversion et autres (1)	31.12.2018
Impôts courants						
Actif	15					13
Passif	(8)					(2)
Total	7		-	5	(1)	11
Impôts différés						
Actif	9					5
Passif	(3)					(3)
Total	6	(1)	(2)	-	(1)	2

(1) L'écart de conversion est dû à la différence entre le taux de clôture appliqué aux bilans des sociétés hors zone euro et les taux moyens mensuels appliqués mois par mois aux éléments de résultat de ces mêmes sociétés.

A l'écart de conversion s'ajoute l'effet de la sortie de PSA Renting de l'intégration globale suite à la mise en place du partenariat avec Santander CF le 1er janvier 2018 (cf. Note 1.B).

26.2 Charge d'impôts sur les résultats des sociétés intégrées

La charge de l'impôt courant est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de la période, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

Certaines différences entre les résultats fiscaux des sociétés et les résultats inclus en consolidation donnent lieu à la constatation d'impôts différés. Ces différences résultent principalement des règles retenues pour la comptabilisation des opérations de crédit-bail et de location longue durée, et des dépréciations des créances douteuses.

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode comptable précisée dans le dernier paragraphe du chapitre A de la Note 2 Principes comptables du Rapport annuel 2017.

Suite à la suppression de la contribution exceptionnelle de 10,7% visée à l'article 235 ter ZAA du code général des impôts, le taux d'imposition auquel est soumis Banque PSA Finance S.A en France est passé de 38% en 2015 à 34,43% depuis 2016.

(en millions d'euros)	31.12.2018	31.12.2017 retraité
Impôts courants		(13)
Impôts différés	(2)	3
Impôts différés de l'exercice	(2)	3
Actifs sur déficits non reconnus et pertes de valeur	-	-
Total	(2)	(10)

26.3 Preuve d'impôt du groupe Banque PSA Finance

(en millions d'euros)	31.12.2018	31.12.2017 retraité
Résultat avant impôt	322	266
Neutralisation de la quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(336)	(249)
Différences permanentes	48	40
Total imposable	34	57
Taux d'impôt légal en France pour la période	34,4%	34,4%
Charge d'impôt théorique	(11)	(20)
Effet des différences de taux à l'étranger	-	3
Effet de variation de taux à l'étranger	-	-
Effet de la majoration provisoire du taux sur la France	-	-
Régularisation au titre de l'exercice antérieur	(1)	(1)
Litiges et redressements fiscaux	-	-
Autres	9	4
Impôt sur les bénéfices avant pertes de valeur sur actifs sur déficits reportables	(3)	(14)
Taux effectif d'impôt groupe	9,4%	23,8%
Impôts différés actifs sur déficits reportables :		
- Dotation pour dépréciation	-	-
- Reprise de dépréciation	1	4
Impôt sur les bénéfices	(2)	(10)

26.4 Impôts différés actifs sur déficits reportables

(en millions d'euros)	31.12.2017 retraité	Nouveaux déficits générés	Utilisations de déficits	Dotations / Reprise pour dépréciations	Ecart de conversion et autres (1)	31.12.2018
Impôts différés actifs sur déficits reportables	35		(2)		(1)	32
Dépréciations (2)	(30)			1	-	(29)
Total	5	-	(2)	1	(1)	3

(1) L'écart de conversion est dû à la différence entre le taux de clôture appliqué aux bilans des sociétés hors zone euro et les taux moyens mensuels appliqués mois par mois aux éléments de résultat de ces mêmes sociétés.

A l'écart de conversion s'ajoute l'effet de la sortie de PSA Renting de l'intégration globale suite à la mise en place du partenariat avec Santander CF le 1er janvier 2018 (cf. Note 1.B).

(2) L'impôt différé actif sur le report déficitaire de Banque PSA Finance est intégralement déprécié, pour un montant de 27,5 millions d'euros à fin décembre 2018.

Note 27 Information sectorielle

Les informations sectorielles IFRS 8 sont présentées avant mise en équivalence des coentreprises en partenariat avec Santander et BNP Paribas PF et après élimination des opérations réciproques.

27.1 Eléments de Bilan

Pour 2018

(en millions d'euros)	Bilan information sectorielle IFRS 8 au 31.12.2018	Mise en équivalence de la part du Groupe dans les JV	Bilan consolidé au 31.12.2018
Actif			
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	37 937	(37 758)	179
- <i>Corporate Réseau</i>	11 681	(11 617)	64
- <i>Client final</i>	26 256	(26 141)	115
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	356	8	364
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-
Titres au coût amorti	70	(70)	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	1 617	(1 335)	282
Actifs d'impôts différés	115	(110)	5
Participations dans les entreprises mises en équivalence (1)	102	2 270	2 372
Autres postes de l'Actif	1 943	(1 734)	209
Total de l'actif	42 140	(38 729)	3 411
Passif			
Dettes envers les établissements de crédit	19 608	(19 536)	72
Dettes envers la clientèle	4 978	(4 975)	3
Dettes représentées par un titre	10 265	(10 016)	249
Provisions techniques des contrats d'assurance	151	(68)	83
Passifs d'impôts différés	343	(340)	3
Autres postes du Passif	1 647	(1 524)	123
Capitaux propres	5 148	(2 270)	2 878
Total du passif	42 140	(38 729)	3 411

(1) Cf. Note 10 Participations dans les entreprises mises en équivalence.

Au 1er janvier 2018

	Bilan information sectorielle IFRS 8 au 31.12.2017 publié	Impact PPA OVF au 31/12/2017	Impact FTA IFRS 9 au 01/01/2018	Bilan information sectorielle IFRS 8 au 01.01.2018	Mise en équivalence de la part du Groupe dans les JV	Bilan consolidé au 01.01.2018
Actif						
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	34 104	62	31	34 197	(33 863)	334
- <i>Corporate Réseau</i>	10 916	(7)	5	10 914	(10 850)	64
- <i>Client final</i>	23 188	69	26	23 283	(23 013)	270
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	164	-	22	186	(19)	167
Actifs financiers disponibles à la vente	77	6	(83)			
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres			61	61	(61)	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	2 049	-	-	2 049	(1 755)	294
Actifs d'impôts différés	160	6	(8)	158	(149)	9
Participations dans les entreprises mises en équivalence (1)	89	-	-	89	2 060	2 149
Autres postes de l'Actif	1 713	(24)	-	1 689	(1 432)	257
Total de l'actif	38 356	50	23	38 429	(35 219)	3 210
Passif						
Dettes envers les établissements de crédit	15 226	(35)		15 191	(15 041)	150
Dettes envers la clientèle	5 264	-		5 264	(5 256)	8
Dettes représentées par un titre	11 246	37		11 283	(11 035)	248
Provisions techniques des contrats d'assurance	119			119	(38)	81
Passifs d'impôts différés	290	1	4	295	(292)	3
Autres postes du Passif	1 628	3	1	1 632	(1 495)	137
Capitaux propres	4 583	44	18	4 645	(2 062)	2 583
Total du passif	38 356	50	23	38 429	(35 219)	3 210

(1) Cf. Note 10 Participations dans les entreprises mises en équivalence.

27.2 Eléments de Résultat

Au 31 décembre 2018

(en millions d'euros)	Compte de résultat IFRS 8 hors PPA OVF au 31.12.2018	Impact PPA OVF au 31/12/2018	Compte de résultat IFRS 8 au 31.12.2018	Différences de présentation IFRS 8 / Résultat consolidé	Mise en équivalence de la part du Groupe dans les JV	Compte de résultat consolidé au 31.12.2018
Produit net bancaire	1 494	117	1 611	2	(1 611)	2
- Activités de financement	1 256	117	1 373	2	(1 386)	(11)
- Corporate Réseau	263	3	266	-	(264)	2
- Client final	1 000	88	1 088	-	(1 077)	11
- Eléments non répartis	(7)	26	19	2	(45)	(24)
- Assurances et services	238	-	238	-	(225)	13
Coût du Risque de crédit	(43)	5	(38)	-	38	-
- Activités de financement	(43)	5	(38)	-	38	-
- Corporate Réseau	8	5	13	-	(13)	-
- Client final	(51)	-	(51)	-	51	-
Résultat après coût du risque	1 451	122	1 573	2	(1 573)	2
- Activités de financement	1 213	122	1 335	2	(1 348)	(11)
- Corporate Réseau	271	8	279	-	(277)	2
- Client final	949	88	1 037	-	(1 026)	11
- Eléments non répartis	(7)	26	19	2	(45)	(24)
- Assurances et services	238	-	238	-	(225)	13
Charges générales d'exploitation et assimilées	(658)	-	(658)	-	633	(25)
Résultat d'exploitation	793	122	915	2	(940)	(23)
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence (1)	13	-	13	-	323	336
Autres éléments	(2)	-	(2)	-	11	9
Résultat avant impôt	804	122	926	2	(606)	322
Impôt sur les bénéfices	(255)	(29)	(284)	-	282	(2)
Résultat net	549	93	642	2	(324)	320

(1) Cf. Note 10 Participations dans les entreprises mises en équivalence.

Au 31 décembre 2017

(en millions d'euros)	Compte de résultat IFRS 8 publié au 31.12.2017		Impact PPA OVF au 31/12/2017	Compte de résultat IFRS 8 retraité au 31.12.2017	Différences de présentation IFRS 8 / Résultat consolidé	Mise en équivalence de la part du Groupe dans les JV	Compte de résultat consolidé retraité au 31.12.2017
Produit net bancaire	1 145	24		1 169	7	(1 130)	46
- Activités de financement	942	24		966	7	(962)	11
- Corporate Réseau	155	-		155	-	(153)	2
- Client final	779	18		797	7	(789)	15
- Eléments non répartis	8	6		14	-	(20)	(6)
- Assurances et services	203	-		203	-	(168)	35
Coût du Risque	(64)	-		(64)	-	59	(5)
- Activités de financement	(64)	-		(64)	-	59	(5)
- Corporate Réseau	(4)	-		(4)	-	4	-
- Client final	(60)	-		(60)	-	55	(5)
Résultat après coût du risque	1 081	24		1 105	7	(1 071)	41
- Activités de financement	878	24		902	7	(903)	6
- Corporate Réseau	151	-		151	-	(149)	2
- Client final	719	18		737	7	(734)	10
- Eléments non répartis	8	6		14	-	(20)	(6)
- Assurances et services	203	-		203	-	(168)	35
Charges générales d'exploitation et assimilées	(449)	-		(449)	(1)	422	(28)
Résultat d'exploitation	632	24		656	6	(649)	13
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence (1)	17	-		17	-	232	249
Autres éléments	(7)	14		7	-	(3)	4
Résultat avant impôt	642	38		680	6	(420)	266
Impôt sur les bénéfices	(205)	(6)		(211)	(2)	203	(10)
Résultat net	437	32		469	4	(217)	256

(1) Cf. Note 10 Participations dans les entreprises mises en équivalence.

Note 28 Informations relatives aux implantations

Ces informations sont données pour répondre à l'obligation déclarative décrite dans l'article L. 511-45 du code monétaire et financier.

Note 28.1 Implantations par pays

Code ISO pays	Entité	Méthode de consolidation		Localisation	Nature de l'activité (code NACE)
		31.12.2018	31.12.2017		
AR	PSA Finance Argentina Compania Financiera S.A.	IG	IG	Buenos Aires	K64
	PCA Compañia de Seguros S.A	IG	IG	Buenos Aires	K65
AT	PSA Bank Österreich GmbH, succursale en Autriche	MEE	MEE	Vienne	K64
	Opel Leasing GmbH, succursale en Autriche	MEE	MEE	Vienne	K64
BE	PSA Finance Belux	MEE	MEE	Bruxelles	K64
	Opel Finance BVBA	MEE	MEE	Kontich	K64
BR	Banco PSA Finance Brasil S.A.	MEE	MEE	Sao Paulo	K64
	PSA Corretora de Seguros e Serviços Ltda	MEE	MEE	Sao Paulo	K65
CH	PSA Finance Suisse S.A.	MEE	MEE	Schlieren	K64
	Auto ABS Swiss Leases 2013 GmbH	-	MEE	Zug	K64
CN	Opel Finance SA	MEE	MEE	Studen	K64
	Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Company Ltd	MEE	MEE	Pékin	K64
DE	PSA Bank Deutschland GmbH	MEE	MEE	Neu-Isenburg	K64
	Opel Finance Germany Holdings GmbH	-	MEE	Rüsselsheim	K64
DZ	Opel Bank GmbH	MEE	MEE	Rüsselsheim	K64
	Opel Leasing GmbH	MEE	MEE	Rüsselsheim	K64
ES	BPF Algérie	IG	IG	Alger	K64
	PSA Financial Services Spain E.F.C. S.A.	MEE	MEE	Madrid	K64
FR	FTA Auto ABS 2012-3	-	MEE	Madrid	K64
	FT Auto ABS Spanish Loans 2016	MEE	MEE	Madrid	K64
GB	FT Auto ABS Spanish Loans 2018	MEE	-	Madrid	K64
	Opel Bank GmbH, succursale en Espagne	MEE	-	Madrid	K64
GR	Banque PSA Finance	IG	IG	Gennevilliers	K64
	Crédipar	MEE	MEE	Gennevilliers	K64
IE	CLV	MEE	MEE	Gennevilliers	N77
	PSA Banque France	MEE	MEE	Gennevilliers	K64
IT	FCT Auto ABS French Loans Master	MEE	MEE	Paris	K64
	FCT Auto ABS DFP Master Compartment France 2013	MEE	MEE	Paris	K64
NL	FCT Auto ABS German Loans Master	-	MEE	Paris	K64
	FCT Auto ABS French Leases Master	MEE	MEE	Paris	K64
PL	FCT Auto ABS LT Leases Master	MEE	MEE	Paris	K64
	Opel Bank S.A	MEE	MEE	Rueil Malmaison	K64
PT	FCT Auto ABS German Loans 2018	MEE	-	Paris	K64
	FCT Auto ABS French Leases 2018 - Fonds E	MEE	-	Paris	K64
RO	PSA Finance UK Ltd	MEE	MEE	Redhill	K64
	Vernon Wholesale Investments Company Ltd	IG	IG	Redhill	K64
RU	Auto ABS UK Loans plc	MEE	MEE	Londres	K64
	Economy Drive Cars Ltd	IG	IG	West Midlands	G45
SE	FCT Auto ABS UK Loans 2017 plc	MEE	MEE	Londres	K64
	Vauxhall Finance plc	MEE	MEE	Cardiff	K64
TR	OPVF Holdings U.K. Limited	-	MEE	Cardiff	K64
	OPVF Europe Holdco Limited	-	MEE	Cardiff	K64
UA	Opel Bank GmbH, succursale en Grèce	MEE	MEE	Maroussi - Athènes	K64
	Opel Bank GmbH, succursale en Irlande	MEE	MEE	Dublin	K64
US	PSA Renting Italia S.p.A.	MEE	IG	Milan	N77
	PSA Factor Italia S.p.A.	IG	IG	Milan	K64
VN	Banca PSA Italia S.p.A.	MEE	MEE	Milan	K64
	Auto ABS Italian Loans Master S.r.l.	-	MEE	Conegliano	K64
ZA	Opel Finance SpA	MEE	MEE	Rome	K64
	Auto ABS Italian 2018.1 S.r.l.	MEE	-	Conegliano	K64
AR	PSA Services Ltd	IG	IG	Ta' Xbiex	K64
	PSA Insurance Ltd	IG	IG	Ta' Xbiex	K65
AT	PSA Life Insurance Ltd	IG	IG	Ta' Xbiex	K65
	PSA Insurance Manager Ltd	IG	IG	Ta' Xbiex	K65
BE	PSA Insurance Solutions Ltd	IG	IG	Ta' Xbiex	K65
	PSA Insurance Europe Ltd	MEE	MEE	Ta' Xbiex	K65
BR	PSA Life Insurance Europe Ltd	MEE	MEE	Ta' Xbiex	K65
	Banque PSA Finance Mexico SA de CV SOFOM ENR	IG	IG	Mexico	K64
CA	PSA Finance Nederland B.V.	IG	IG	Amsterdam	K64
	PSA Financial Holding B.V.	IG	IG	Amsterdam	K64
DE	PSA Financial Services Nederland B.V.	MEE	MEE	Amsterdam	K64
	Opel Finance International B.V.	MEE	MEE	La Haye	K64
DK	Opel Finance N.V.	MEE	MEE	Breda	K64
	Banque PSA Finance, succursale en Pologne	IG	IG	Varsovie	K64
ES	PSA Consumer Finance Polska Sp. z o.o	MEE	MEE	Varsovie	K64
	PSA Finance Polska Sp.zo.o.	MEE	MEE	Varsovie	K64
FR	Bank PSA Finance Rus	IG	IG	Moscou	K64
	Peugeot Citroën Leasing Russie	IG	IG	Moscou	K64
GR	Opel Finance AB	MEE	MEE	Stockholm	K64
	BPF Pazarlama A.H.A.S.	IG	IG	Atasehir - Istanbul	K64

Les natures d'activité sont présentées selon les codes NACE des entités :

- Section K : Services financiers et assurances
 - K64 - Services financiers, à l'exclusion des assurances et caisses de retraite
 - K65 - Services d'assurance, de réassurance et de caisses de retraite, à l'exclusion de la sécurité sociale obligatoire
- Section N : Activités de services administratifs et de soutien
 - N77 - Location et location-bail
- Section G : Commerce de voitures et véhicules automobiles
 - G45 - Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles

Note 28.2 Eléments du compte de résultat et effectifs par pays

Au 31 décembre 2018

<i>(en millions d'euros)</i>		Eléments du compte de résultat						
Code ISO pays	Subventions publiques reçues	Chiffre d'affaires (1)	Produit net bancaire	Résultat avant impôt		Impôt courant	Impôt différé	Effectifs (2)
				Total	<i>o/w share in net income of associates and joint ventures accounted for using the equity method</i>			
AR	-	45	5	-	-	(3)	-	29
AT	-			5	5			
BE	-			8	8			
BR	-			4	4			
CH	-			6	6			
CN	-			13	13			
DE	-			33	33			
DZ	-	-	-	-	-	-	-	1
ES	-			24	24			
FR	-	71	(24)	130	154	-	-	-
GB	-	3	-	47	47	-	-	-
GR	-			-	-			
IR	-			-	-			
IT	-	-	-	20	19	-	-	-
MT	-	36	8	14	10	4	(3)	53
MX	-	4	2	-	-	-	-	-
NL	-	2	1	11	10	-	-	-
PL	-	1	1	2	2	-	-	12
RU	-	9	8	4	-	(1)	1	45
SE	-			1	1			
TR	-	2	1	-	-	-	-	11
Total	-	173	2	322	336	-	(2)	151

(1) Conformément à l'instruction donnée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, le chiffre d'affaires communiqué correspond à l'intégralité des produits d'exploitation bancaires.

(2) Il s'agit de l'effectif en équivalent temps plein directement salarié des différentes filiales et succursales de Banque PSA Finance consolidées par intégration globale au 31 décembre 2018.

Les éléments du compte de résultat sont présentés avant élimination des opérations réciproques.

Les éléments "Chiffre d'affaires", "Produit net bancaire", "Impôt courant" et "Impôt différé" ne concernent que les entités consolidées par intégration globale.

Note 29 Informations sur les Filiales détenues par des minoritaires significatifs

Ces informations sont données dans le cadre d'IFRS 12 et concernent les filiales en Argentine PSA Finance Argentina Compania Financiera S.A. et PCA Compañía de Seguros S.A., détenues respectivement à 50% et 70% par Banque PSA Finance.

29.1 Contribution de ces filiales au bilan et compte de résultat consolidés

Eléments de Bilan

(en millions d'euros)	PSA Finance Argentina Compania Financiera S.A.		PCA Compañía de Seguros S.A.	
	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017
Prêts et créances sur la clientèle	87	184	-	-
Autres postes de l'Actif	11	22	6	7
Total de l'actif	98	206	6	7
Dettes de refinancement	68	156	-	-
Autres postes du Passif	10	19	3	4
Capitaux propres				
- Elimination (1)	13	13	-	-
- Réserves consolidées - part du groupe	(3)	3	2	2
- Intérêts minoritaires	10	15	1	1
Total du passif	98	206	6	7

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Banque PSA Finance

Eléments de Résultat

(en millions d'euros)	PSA Finance Argentina Compania Financiera S.A.		PCA Compañía de Seguros S.A.	
	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017
Produit Net Bancaire	2	21	4	7
Charges générales d'exploitation	(4)	(5)	(1)	(2)
Résultat brut d'exploitation	(2)	16	3	5
Coût du risque		(1)	-	-
Résultat d'exploitation	(2)	15	3	5
Impôt sur les bénéfices	(2)	(5)	(1)	(2)
Résultat net	(4)	10	2	3
- dont intérêts minoritaires	(2)	5	1	1
- dont part du groupe	(2)	5	1	2

29.2 Tableaux de variation des intérêts minoritaires

PSA Finance Argentina Compania Financiera S.A.

(en millions d'euros)	Situation nette totale	% d'intérêts minoritaires	Intérêts minoritaires	dont écarts de conversion
Au 31 décembre 2016	44	50%	22	(36)
Résultat net de la période	10		5	
Dividendes	(11)		(6)	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(12)		(6)	(6)
Au 31 décembre 2017	31	50%	15	(42)
Résultat net de la période (1)	(4)		(2)	
Dividendes	-		-	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(14)		(7)	(7)
Variations liées à l'hyperinflation (1)	8		4	
Au 31 décembre 2018	21	50%	10	(49)

(1) L'application d'IAS 29 entraîne un effet négatif de -11 millions d'euros sur le résultat net, dont -8 millions d'euros entièrement compensés par la variation positive des capitaux propres sur la période (+4 millions d'euros part des minoritaires).

PCA Compañía de Seguros S.A.

(en millions d'euros)	Situation nette totale	% d'intérêts minoritaires	Intérêts minoritaires	dont écarts de conversion
Au 31 décembre 2016				
Résultat net de la période	3		1	
Dividendes	-		-	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-		-	-
Au 31 décembre 2017	3	30%	1	-
Résultat net de la période	2		1	
Dividendes	(1)		-	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(2)		(1)	(1)
Au 31 décembre 2018	2	30%	1	(1)

Note 30 Honoraires des Commissaires aux Comptes

(en millions d'euros)	Ernst & Young		Mazars	
	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017
Audit				
- Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels				
- Emetteur	0,2	0,2	0,2	0,1
- Filiales intégrées globalement	0,2	0,2	-	0,1
- dont France	-	-	-	-
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission de Commissaire aux Comptes				
- Emetteur	-	0,2	-	-
- Filiales intégrées globalement	-	-	-	-
- dont France	-	-	-	-
Autres prestations rendues aux filiales intégrées globalement				
- Juridique, fiscal et social	-	-	-	-
- Autres	-	-	-	-
Total	0,4	0,6	0,2	0,2

Note 31 Événements postérieurs à la clôture

Il n'est survenu depuis le 31 décembre 2018 et jusqu'au 22 février 2019, date d'examen des comptes par le Conseil d'Administration, aucun événement susceptible d'influer de manière significative sur les décisions économiques prises sur la base des présents états financiers.

2.7 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée Générale de la société Banque PSA Finance,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Banque PSA Finance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

2. Fondement de l'opinion

- Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

- Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823 9 et R. 823 7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Titres mis en équivalence

Risque identifié	Notre réponse
<p>Tel que présenté en notes 2 et 10 de l'annexe aux comptes consolidés, les partenariats noués par le groupe Banque PSA Finance, d'une part avec Santander Consumer Finance et d'autre part avec BNP Paribas Personal Finance, conduisent à comptabiliser par mise en équivalence la majorité des titres de participations détenus par le groupe.</p> <p>Ces titres mis en équivalence correspondent à la quote-part détenue (pourcentage d'intérêt) dans les capitaux propres des sociétés correspondantes, augmentée des éventuels écarts d'acquisition. Ils représentent au 31 décembre 2018 un total de 2 372 M€, pour un total bilan de 3 411 M€, et une quote-part de résultat de 336 M€ pour un résultat net part de groupe de 322 M€.</p> <p>Dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés de Banque PSA Finance, les filiales préparent des liasses de consolidation selon le référentiel IFRS et en application des principes comptables groupe. Ces états de reporting font l'objet de revue limitée ou d'audit par les auditeurs des entités concernées.</p> <p>Dans ce contexte, nous avons considéré que la mise en équivalence de ces participations constituait un point clé de l'audit en raison de :</p> <ul style="list-style-type: none">• leur importance relative dans les états financiers,• la multiplicité des localisations des entités,• l'existence dans les états financiers de banque PSA Finance d'une note sectorielle présentant la performance financière telle que suivie par le management• la présence d'auditeurs locaux hors des réseaux des membres du collège des commissaires aux comptes.	<p>Dans le détail, nos travaux ont consisté notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none">• Examiner le processus d'établissement des comptes consolidés et du dispositif de contrôle afférent,• Préparer et envoyer des instructions d'audit adaptées aux entités des partenariats comprenant des demandes particulières liées à l'organisation du groupe et aux évolutions normatives (notamment première application de la norme IFRS9), permettant l'obtention d'une opinion des auditeurs locaux des entités du groupe,• Animer la coordination de l'audit tout au long de l'exercice,• Réaliser des procédures de manière centralisée comprenant : (i) la revue des écritures de mises en équivalence des participations (ii) la revue analytique détaillée du résultat tel que suivi par le management de la banque (iii) la revue du retournement du PPA lié à l'acquisition d'Opel Vauxhall Finance comptabilisé sur 2018,• Réaliser des visites de coordination aux auditeurs locaux d'entités significatives.

4. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

5. Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

- Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Banque PSA Finance par votre assemblée générale du 25 mai 2005 pour le cabinet MAZARS et du 19 avril 2011 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2018, le cabinet MAZARS était dans la quatorzième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la huitième année.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

7. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

- Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823 10 1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

- Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822 10 à L. 822 14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 26 février 2019

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

Matthew Brown

ERNST & YOUNG Audit

Vincent Roty

Déclaration de la personne responsable du rapport annuel 2018

Responsable du rapport annuel

Rémy Bayle

Directeur Général de Banque PSA Finance S.A.

Attestation du responsable du rapport annuel

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de Banque PSA Finance S.A. et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion du présent document présente également un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des commissaires aux comptes un rapport de fin de mission dans lequel ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

Rémy Bayle

Directeur Général de Banque PSA Finance S.A.



BANQUE PSA FINANCE

BANQUE PSA FINANCE

Société anonyme au capital de 199 619 936 €
Siège social : 68, avenue Gabriel Péri - 92230 Gennevilliers - France
R.C.S. Nanterre 325 952 224 - Siret 325 952 224 00013
Immatriculation ORIAS sous le n° 07 008 501, consultable sur www.orias.fr
Code APE 6419Z
Code interbancaire 13168N
Tél. : +33 1 46 39 66 33
www.banquepsafinance.com